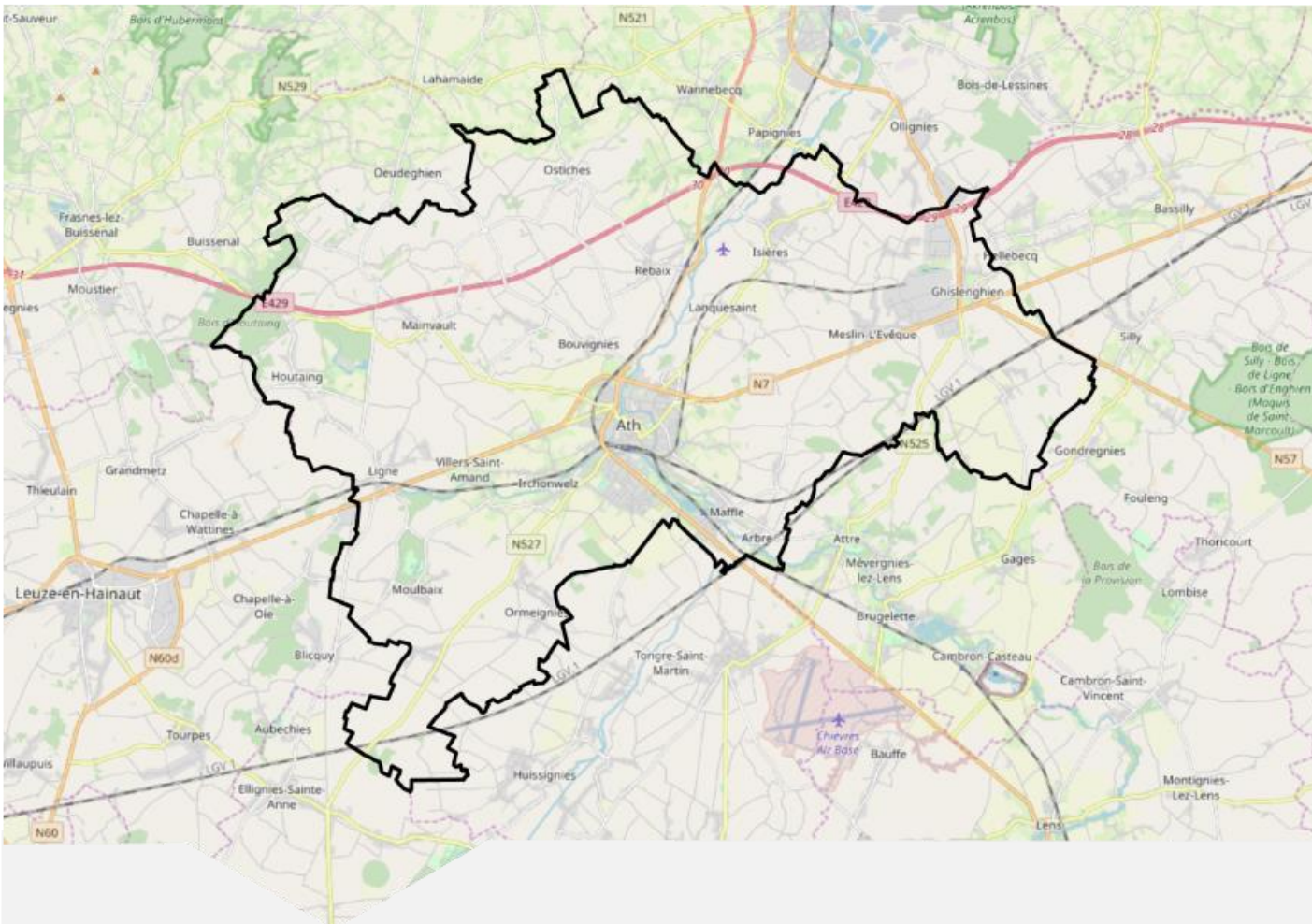




Programme Communal de Développement Rural

Ville d'Ath

Partie 5 – Fiches projets

Décembre 2023

En partenariat avec :



ICEDD



Pour le compte de :



Ville d'Ath

Titre du document

Programme Communal de Développement Rural

Ville d'Ath

Partie 5 – Fiches projets

Auteurs



Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

Boulevard Frère Orban 4

B-5000 NAMUR

+32 81 25 04 80

www.icedd.be

Organisme d'accompagnement



Fondation Rurale de Wallonie

Parc scientifique Créalys

rue Camille Hubert, 5

5032 ISNES

+32 81 26 18 82

www.frw.be

Equipe Wallonie picarde

Rue Henri Lemaire, 1

7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

+32 69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be

Personnes de contact

Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable

- Florence Vandy – florence.vandy@icedd.be
- Jean-Philippe Lens – jean-philippe.lens@icedd.be

Fondation Rurale de Wallonie

- Régine Dubrulle – r.dubrulle@frw.be
- Robin Penay – r.penay@frw.be
- Nathalie Remy – n.remy@frw.be
- Elodie Nise – e.nise@frw.be

Introduction	1
1. Introduction.....	2
2. Sélection des projets.....	2
3. Priorisation des projets	2
4. Contenu des fiches-projets	3
Projets du lot 0	4
Projets du lot 1	12
1. Rénover la chapelle du Bois Hellin en maison de village	13
2. Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches	23
3. Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages	34
4. Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors	40
5. Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts.....	45
6. Aménager les abords d'école des villages.....	51
7. Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages.....	66
8. Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité	83
Projets du lot 2	94
1. Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages.....	95
2. Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées	98
3. Accroître l'offre en endroits de camp de jeunesse sur l'entité.....	102
4. Mettre en place une stratégie globale de mobilité.....	105
5. Réaliser des aménagements de loisirs et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle	109
6. Rénover la salle du patronage de Moulbaix.....	115
7. Rénover la salle de musique d'Houtaing	118
8. Développer les logements trempins	121
9. Assurer l'entretien des chemins et sentiers.....	124
Projets du lot 3	128
1. Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire	129
2. Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés.....	131
3. Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens	133
4. Soutenir les activités folkloriques athoises	135
5. Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse	137



6. Installer des parcours santé.....	139
7. Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages.....	140
8. Développer les relations entre les centres de formation et les entreprises.....	142
9. Impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale	144
10. Développer des initiatives en faveur de la jeunesse	146
11. Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien	148
12. Mettre en valeur le Mont de Mainvault	150
13. Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer	152
14. Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité	154
15. Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité	156

Carte des projets	157
-------------------	-----



Introduction

1. Introduction

La partie 5 du PCDR est l'**aboutissement du programme** car elle détaille les **projets** découlant du diagnostic partagé, de la stratégie de développement et des réflexions / propositions des différents acteurs impliqués dans la démarche (plus particulièrement la CLDR, l'organisme d'accompagnement et l'auteur de programme).

2. Sélection des projets

La **liste finale des projets** a été construite progressivement, depuis la consultation de la population jusqu'à l'élaboration du présent document :

- Lors des consultations ce sont près de **247 propositions de projets** qui ont été suggérées par les personnes ressources interrogées et les participants aux différentes réunions villageoises.
- Un premier travail d'analyse et de regroupement a permis de simplifier et réduire cette liste à environ **150 projets**. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les relais et services communaux de manière à notamment identifier les projets existants ou déjà programmés.
- Un travail de sélection et de priorisation individuel et collectif a ensuite été mené avec la CLDR et a permis de faire ressortir **48 projets** pour le PCDR.
- Cette liste a ensuite évolué au fil du temps et des réunions (CLDR, comité de pilotage, Collège communal, consultation en ligne...) de manière à tenir compte de l'avis de tous et des actualités communales pour aboutir à cette liste finale de **31 projets** faisant l'objet du présent document.

3. Priorisation des projets

Une fois les projets sélectionnés, ils ont été répartis par la CLDR en 3 lots en fonction de leur programmation dans le temps.

Certaines attentes de la population ont directement été entendues et ont été mises en place par la commune et/ou par des structures para-communales ou la CLDR. Ces projets sont repris dans le lot 0. Le fait de les garder dans le PCDR permet de mettre en place d'autres pistes non encore développées ou d'assurer le suivi en CLDR. Cela a fait l'objet de discussions au sein de la CLDR lors de la priorisation.

La répartition des projets par lot s'est établie sur base d'une analyse multicritères menée en sous-groupes au sein de la CLDR. Parmi les critères utilisés, citons le budget, la possibilité d'initier le projet rapidement, la transversalité (au regard de la stratégie), la répartition équilibrée entre villages ou encore les publics cibles concernés.

Les **62 projets** sont répartis de la manière suivante :

Lot 0	Lot 1	Lot 2	Lot 3
Déjà initié	0-3 ans	3-6 ans	6-10 ans
31 projets	12 projets	7 projets	16 projets

4. Contenu des fiches-projets

Les fiches-projets sont établies conformément à l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural.

Art. 8 § 1^{er} [...] Chaque fiche établit notamment la justification du projet par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé, son lien avec les objectifs de développement, son impact sur le développement durable et des indicateurs de réalisation et d'impact. [...]

Le niveau de précision des fiches varie en fonction du lot auquel elle appartient :

- **Lot 1** : Fiche complète, avec estimation précise des coûts ;
- **Lot 2** : Fiche complète, sans estimation de coûts (elle devra être ajoutée lors de l'introduction de la demande de convention) ;
- **Lot 3** : Fiche comprenant la description et la justification au regard de la stratégie de développement.

Pour les projets du **lot 0**, une brève description des actions réalisées et à mettre en œuvre est réalisée.



Projets du lot 0

Introduction

Le « lot 0 » reprend les actions mises en place durant la phase d'élaboration du PCDR.

Parmi les 247 propositions de projets compilées lors de la phase de diagnostic, 33 constituaient des actions pouvant être menées directement sans étude préalable. Ces 33 actions ont été priorisées lors d'un sondage mené en CLDR en mars 2023, lors duquel 44 membres ont indiqué leurs actions préférentielles et celles dans lesquelles ils étaient prêts à s'engager. Ces actions de lot 0 ont favorisé la dynamique de la CLDR qui a pu travailler dès le démarrage à la réalisation d'actions concrètes à court terme.

A cette liste de 33 actions est venue s'ajouter une action préalablement plébiscitée pour être en lot 1 mais dont le lancement a été souhaité avant l'approbation du PCDR. Parmi ces 33 actions, 2 ont été intégrées dans des actions de fiches-projets du PCDR, à savoir :

- 18. Réhabiliter le sentier des Près à Moulbaix dans la fiche projet "Aménager un réseau de Sentiers"
- 34 réaménager le terrain de pétanque de Moulbaix dans la fiche-projet "Aménager des espaces de convivialité dans les villages".

Afin de permettre une réflexion globale sur les projets, certains projets ont été couplés afin de constituer un seul et unique groupe de travail dont les actions seront les projets du lot 0 identifiés. L'idée de ces lots 0 est qu'ils soient activés dans un futur plus ou moins proches et parallèlement aux différents lots du présent PCDR.

De même, les projets qui n'ont pu être lancé ou réalisé durant l'élaboration du PCDR se sont vus intégré comme actions des fiches-projets du PCDR.

Intitulé	Nombre de votes préférentiels	Nombre d'engagement
1. Mettre en place un groupe d'actions et de sensibilisation « biodiversité »	Plébiscité en lot 1	
2. Faire un inventaire des sentiers de la commune	21	18
3. Poursuivre la mise en œuvre d'aménagements de lutte contre les coulées boueuses et l'érosion des sols agricoles	21	8
4. Sensibiliser les habitants sur la richesse du monde agricole athois, développer les relations et les échanges entre les producteurs et les consommateurs, définir un code de bonnes pratiques agricoles	19	15
5. Accentuer l'entretien des sentiers	17	12
6. Créer des circuits pédestres avec indices kilométriques et les baliser, remettre en état le sentier 3.05, créer un parcours des chapelles	14	7
7. Développer la communication sur les événements culturels et folkloriques (livrets, panneaux numériques, ...)	12	6
8. Promouvoir les commerces locaux	11	3
9. Revoir les panneaux indicateurs et les pictogrammes liés à l'offre touristique	11	6
10. Informer sur la législation et les règles de protection du patrimoine	10	9
11. Créer un réseau de potagers/jardins partagés	9	5
12. Faire connaître le réseau Points-Nœuds	9	6
13. Accentuer l'accueil des nouveaux habitants, créer une journée d'accueil	8	8

14. Améliorer le fleurissement dans les villages, développer un concours « façades fleuries »	7	4
15. Sensibiliser au respect du voisinage, à la vie en milieu rural, aux déjections canines et aux jets de mégots de cigarettes	7	4
16. Accentuer l'aménagement des cimetières « nature »	5	3
17. Étendre les actions de la semaine de la mobilité à tout le territoire	5	1
18. Réhabiliter le sentier des Près à Moulbaix	5	4
19. Soutenir et augmenter le nombre d'ambassadeurs de la propreté	4	4
20. Créer des zones de compostage communautaire	4	4
21. Créer une action « Ath sans voiture » mensuelle	4	1
22. Lutter contre le stationnement sauvage	4	0
23. Proposer des activités de gymnastique douce	3	4
24. Installer des structures pour le stationnement vélo en centre-ville, créer un abri vélos aux alentours de la Rasselière et du chemin des Cheminots	3	1
25. Mettre la rue de la Poterie en sens unique pour minimiser les soucis aux heures de pointe scolaire	3	2
26. Mettre en place un PEDIBUS	2	0
27. Créer une campagne de sensibilisation sur l'auto-stop	2	2
28. Créer un comité des fêtes du village à Ghislenghien	1	0
29. Réorganiser une fête du village à Ormeignies	1	0
30. Créer un four à pain communautaire à Houtaing	1	1
31. Promouvoir l'utilisation de la végétation en façade comme isolant naturel	1	0
32. Sensibiliser à la conduite passive	1	1
33. Créer un concours d'illuminations à Noël	0	0
34. Réaménager le terrain de pétanque de Meslin-l'Évêque	0	0

Ci-dessous sont présentés le détail d'avancement de certains de ces projets.

Projet 1 : Améliorer l'entretien et la visibilité des sentiers

Objectif Face aux constats que la commune est jonchée d'une série de chemins et sentiers méconnus, la CLDR a souhaité mettre en place des actions pour participer à leur entretien et leur mise en valeur.

Pour y parvenir, le projet suit le phasage suivant

1. Mise en place d'un groupe de travail "Sentiers";
2. Identification des actions à mettre en place ;
3. Réalisation des actions.

Le projet a vu le jour en réponse au vote sur les projets du catalogue "lot 0 suivant" :

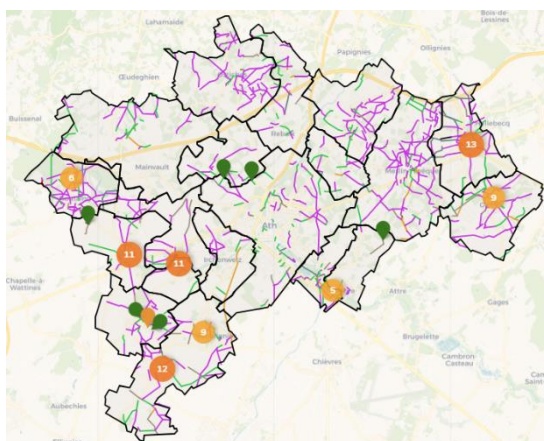
- 2. Faire un inventaire des sentiers de la commune ;
- 5. Accentuer l'entretien des sentiers ;
- 6. Créer des circuits pédestres avec indices kilométriques et les baliser, remettre en état le sentier 3.05, créer un parcours des chapelles.

Méthodologie

En amont de la mise en place du groupe de travail, un collectif citoyen issu de la CLDR a souhaité organiser une balade à Houtaing autour de la thématique : “Saint-Jacques de Compostelle à Houtaing”. Dans ce cadre, un travail d’identification du parcours de Saint-Jacques de Compostelle a été réalisé avec le groupe et un tracé déterminé faisant la part belle aux sentiers du village.

La première étape a été de recenser les inventaires et cartographies existants afin de permettre au groupe de travail de disposer de données à utiliser pour sa réflexion. Il est vite apparu que les outils à disposition n’étaient pas à jour et qu’une inventurisation des sentiers était la première action à mener. A cette fin le groupe a mis en place des critères d’inventaire qui se sont traduits par une plate-forme de cartographie participative et un formulaire papier. Durant l’été 2023, le groupe a ainsi testé leur fiche d’inventaire afin d’en identifier les forces et les faiblesses. Après une mise au point en octobre, il a été convenu que l’inventaire pourrait être réalisé pour le printemps 2024.

Parallèlement à cette réflexion, le groupe s’est penché sur le contenu de la fiche-projet du PCDR “Aménager un réseau de sentiers” et a identifié 17 sentiers à réaménager afin de favoriser leur praticabilité.



Cartographie participative des sentiers ©Gogocarto



GT sentier du 30 octobre 2023



Balade éphémère à Houtaing

Résultats

Balade éphémère avec folder “Saint-Jacques de Compostelle à Houtaing”	Réalisé	05 mai – 24 mai 2023
Inventaire des sentiers	En cours Via plate-forme en ligne: https://sentiers-ath.gogocarto.fr/ ou formulaire papier	Fin prévue pour le printemps 2024
Identification des sentiers à aménager dans le cadre de la fiche-projet du PCDR	Réalisé	30 octobre 2023
Identification d’un panel d’actions à mettre en place pour favoriser l’entretien des sentiers.	En cours. Pistes évoquées : Mise en place d’un réseau ambassadeur sentiers ; Création d’une boîte à outil à destination du citoyen sur “les bons gestes” pour entretenir les sentiers.	Année 2024

Membres du groupe de travail : 26 citoyens – 2 représentants du Conseil Communal

Projet 2 : Des actions en faveur de la biodiversité

Objectif

Le projet poursuit l'objectif de renforcer et de développer la biodiversité sur la commune. Dans ce cadre, le subsidé BiodiverCité a été identifié comme l'un des moyens permettant d'activer certains projets.

Au-delà de la participation aux réflexions autour de ce subsidé, la CLDR souhaite mettre en place un groupe d'action. Cette ambition s'est reflétée dans le vote sur les lots 0 de la CLDR, notamment sur le projet : " Mettre en place un groupe d'actions et de sensibilisation « biodiversité ».

La première phase du projet a été de réunir les personnes intéressées pour évoquer les projets à mettre en place dans le cadre de "BiodiverCité". Dans un second temps, le projet vise à structurer le groupe afin d'identifier les actions à mener dans la commune. A terme, ce groupe veillera à la mise en place des projets repris dans le PCDR.

Méthodologie

Dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité, la commune consulte les acteurs et citoyens intéressés par la volonté de réaliser des projets en faveur la nature et de l'environnement. Dans ce cadre, l'appel à projets "BiodiverCité" identifie toute une série d'actions possibles pour la mise en place de "petits projets". Ainsi depuis le lancement de l'appel X réunions de travail d'identification de projets ont été mises en place.

En 2024, il est souhaitable que ces réflexions soient menées conjointement avec le groupe de travail "Nature" qui sera installé et dont le panel d'actions sera à déterminer.

Réalisations

Projets BiodiverCité 2021	Fiche 4 plantation au Tardin Fiche 5 aménagement d'une mare dans le potager de l'abbaye Fiche 7 remplacement des rambardes sur le Trimpont Fiche 8 aménagement du potager de Ligne	Réalisé
Projets BiodiverCité 2022	Fiche 2 aménagement du potager à l'école du fbg de Bx Fiche 5 plantation pour stabilisation du talus au chemin de l'Arcamp (cet hiver)	Réalisé
Projets BiodiverCité 2023	Fiche plantation ligne 814 en cours Fiche plantation rue de Soignies à Arbre sera réalisée le 3/12	Réalisé
Installation du GT Nature	Prochainement	Début 2024

Citoyens ayant participé aux réunions : 22 citoyens



Membres de la CLDR pouvant intégrer le groupe de travail : 18 citoyens – 1 représentant du Conseil Communal

Projet 3 : Organisation de balade guidée pour personnes malvoyantes dans les carrières de Maffle

Objectif

Dans le cadre du projet “Bâtisseurs” de la Maison Culturelle d'Ath (cf. Partie 2), un projet concerne indirectement une fiche du PCDR en lot 2: “Aménager les carrières de Maffle”. Le projet poursuit l'objectif d'établir avec l'école communale un parcours guidé et audio-guidé dans les carrières de Maffle à destination d'un public malvoyant.

Projets du lot 0 concerné :

- 6. Créer des circuits pédestres avec indices kilométriques et les baliser, **remettre en état le sentier 3.05**, créer un parcours des chapelles

Méthodologie

Afin d'identifier le parcours et les éléments à exploiter pour la visite, l'école a bénéficié d'accompagnement de différentes structures :

- CRASEN, aspect nature et environnement ;
- FRW – animation sur la géologie ;
- Guides du Pays Blanc (Antoing, Hainaut) - animation sur le guidage des personnes malvoyantes et l'aspect patrimoine industriel des carrières de Maffle.

Résultats

Identification du tracé	Réalisé	Septembre 2023
Identification des éléments exploitables	Réalisé	Octobre 2023
Rencontre avec la Ligue Braille	Prochainement	2024
Enregistrement des audioguides	Prochainement	2024
Réalisation de la balade guidée	Prochainement	Mai 2024

Membres du groupe de travail : 15 élèves – 1 membre de la CLDR.

Projet 4 : Aide et soutien au développement de la Forge d'Ostiches

Objectif

La fiche-projet du PCDR “Aménager et valoriser la forge d'Ostiches” (lot 1) et “Soutien aux associations” (lot 3) ont amené une étape préliminaire dont l'objectif est de soutenir l'ASBL la Forge d'Ostiches dans l'identification des outils à mettre en place pour son développement.

Avec l'association, il a été convenu :

- La mise en place d'un inventaire, via l'aide éventuelle d'été solidaire ;
- La recherche de subsides pour renforcer les activités de l'ASBL

Méthodologie

Avec l'association il a été défini une méthodologie pour la réalisation d'un inventaire informatique des pièces conservées sur le site. La fiche d'inventaire s'est basée sur les catégories reprises sur

<https://webmuseo.com/ws/inventaire-proscitec/app/site/accueil> (site web de numérisation des collections muséales en Belgique et dans le Nord de la France).

Ensuite il a été dressé une liste des potentiels subsides auxquels peut répondre l'association. Il conviendra dans la suite de la réflexion que l'association identifie une stratégie pour solliciter les différents subsides et appels à projets afin de pouvoir développer ses activités.

Résultats

Fiche d'inventaire des collections	Réalisé	Septembre 2023
Inventaire des collections	En cours	
Participation d'été solidaire	Prochainement	Été 2024?
Recherche de subsides pour l'ASBL	En cours	2024
Visite de la forge d'Ostiches avec la CLDR	Réalisé	Novembre 2022



Projets du lot 1

1. Rénover la chapelle du Bois Hellin en maison de village

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : Mainvault

Fiche 1.1

Priorité : Lot 1

1. Description du projet



Source : frw.be

La chapelle du Bois Hellin se situe dans le hameau de Rénowelz composé d'une soixantaine de maisons dont plusieurs fermes. Elle est adossée au Bois d'Assoumont qui constitue l'un des monts du Pays des Collines et son parvis s'ouvre sur la plaine agricole qui s'étend jusque Ath et au-delà. L'environnement proche de la chapelle est donc très bucolique et mis à profit par de nombreux randonneurs et cyclistes qui empruntent régulièrement le chemin du Rénowelz passant devant l'édifice.

Ce projet consiste en la reconversion et la rénovation de la chapelle en un lieu de rencontres culturelles, touristiques et citoyennes tout en conservant un espace limité et modulable pour la pratique occasionnelle du culte.

Pour ce faire, sont prévus une rénovation du volume existant (renfort de la stabilité, remplacement de la couverture de toiture, rénovation du clocheton, réfection de l'électricité et du chauffage, installation d'une kitchenette, isolation, aménagements intérieurs, récupération des eaux pluviales), la construction d'une galerie latérale le long de la façade ouest et l'aménagement d'un nouveau parvis devant l'entrée avec de nouvelles plantations mellifères.

La rénovation de la chapelle doit permettre l'organisation des activités suivantes :

- **Sur le plan culturel :** concerts, conférences, expositions, scénettes, contes et diverses animations artistiques ;

- **Sur le plan touristique** : halte pour la centaine de marcheurs et cyclotouristes qui passent devant l'édifice chaque week-end ;
- **Sur le plan citoyen** : réunions d'associations, ' Meeting point ' (point de départ et d'arrivée pour diverses activités) ;
- **Sur le plan culturel** : 2 célébrations liturgiques par an, autres célébrations ponctuelles (mariages et baptêmes), activités de la catéchèse, lieu de prière (indissociable avec la globalité du projet).

2. Justification du projet

La chapelle du Bois Hellin, située à proximité du point culminant de la commune d'Ath, dans un cadre paysager remarquable, est un édifice devenu centenaire en 2023. En prévision de cette date anniversaire, un comité du centenaire a été créé en 2019 dans le but de marquer l'événement avec l'organisation de plusieurs fêtes, activités et animations. Au fil du temps et face à l'engouement des riverains et des participants, ce comité des fêtes s'est mû en comité de sauvegarde dont la mission est désormais aussi de pérenniser le lieu en une maison de village via un programme de travaux. La chapelle souffre en effet de plusieurs maux qu'il convient de résoudre : problèmes importants de stabilité et de fissures, vétusté du clocheton et des systèmes électriques et de chauffage, capacité d'accueil limitée, absence de sanitaires, de cuisine, de loges et d'accès PMR, ...

Des premières démarches d'expertise, de demandes de devis et de régularisation de propriété ainsi qu'un accompagnement dès le départ par l'asbl Qualité-Village-Wallonie témoignent de la forte dynamique et de la motivation du comité pour faire aboutir leur projet.

En CLDR ce projet a été évoqué et soutenu par plusieurs membres. Face à l'existence d'un groupe porteur motivé déjà en place, à une multitude de démarches déjà effectuées et un programme de travaux bien aboutis, il a été suggéré (et ensuite validé) de placer ce projet en lot 1 afin de profiter d'une dynamique positive sur laquelle la CLDR pourra s'appuyer.



Source : frw.be

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Rénovation du patrimoine ;
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants ;
- Augmentation des rencontres intergénérationnelles
- Augmentation de l'offre en activités culturelles et de loisirs ;
- Dynamisme touristique.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines.

Lien avec d'autres outils

- Charte paysagère du Parc Naturel du Pays des Collines
-

Liens avec d'autres fiches

- 1.8 – Rénover le réseau de sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 3.12 – mettre en valeur le Mont de Mainvault ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Réaffectation d'un bâtiment existant en un lieu à vocation culturelle, associative et de cohésion sociale
Environnemental		Installation d'un dispositif de récupération des eaux pluviales et d'une fosse septique pour les eaux grises. Rénovation avec des objectifs de circularité et de durabilité des matériaux. Amélioration énergétique globale du bâtiment
Economie		Soutien du secteur de la construction, très actif en Wallonie

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

La chapelle se localise chemin du Rénowelz. Une parcelle cadastrale est concernée par le projet de bâti et des abords (471f5). Elle est affectée en zone d'habitat au plan de secteur.

En termes de périmètres de protection, la parcelle n'est pas couverte et n'est pas mitoyenne d'un périmètre d'intérêt paysager, d'une zone de protection de captage d'eau, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle ou d'un site patrimonial protégé. Le site ne se trouve pas non plus en zone inondable ni sur un axe de ruissellement. Il est cependant mitoyen au nord et à l'ouest d'un permis de lotir accordé le 29/07/1967. Les bois à Choques et d'Assoumont, situés 200 mètres plus haut, sont repris comme Sites de Grand Intérêt Biologique. La zone est également incluse dans le périmètre du Parc Naturel du Pays des Collines et doit répondre aux prescrits du Guide Communal d'Urbanisme qui couvre toute l'entité d'Ath.

Cette parcelle est propriété de la Fabrique d'église de Mainvault. Laquelle est disposée à signer une convention avec la Ville d'Ath pour le suivi du dossier dans la cadre de la procédure ODR.



Localisation et cadastre (source : WalonMap, ICEDD)



Plan de secteur (source : WalonMap, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Comité des fêtes du centenaire.

Partenaires principaux :

Ville d'Ath, Fabrique d'église de Mainvault (FE), Maison Culturelle d'Ath, Office de Tourisme d'Ath, Parc Naturel du Pays des Collines, Unité Pastorale, Qualité-Village-Wallonie, CLDR

Autres partenaires :

« Vive Mainvault », « Eul' Tacheu » (géant de Mainvault et organisateur de la ducasse sur la place du village), Patro Saint-Paul de Mainvault, Fanfare de Mainvault-Bouvignies, Royale Chorale Rencontre d'Ath, les « Peintres des collines », les 2 troupes théâtrales d'Houtaing, le cercle archéologique d'Ath, le cercle patoisant d'Ath, Openchurches.eu.

Pistes de financement du projet :

Développement rural, petit patrimoine wallon, Fédération Wallonie Bruxelles, PROMETHEA, Fond Lemay, Fonds propres, crowfounding, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Ce projet a été évoqué lors des réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR. Le fait qu'il ait déjà un groupe porteur (le comité du centenaire) qui avance dans toutes les démarches de rénovation (régularisation du statut de propriété, recherche de fonds, organisation d'activités, établissement des plans, demandes de devis,...) est un élément qui a justifié sa mise en lot 1.

Des projets identiques de chapelles ou églises accueillant des activités associatives et culturelles tout en maintenant un espace cultuel existant, comme [l'église Notre-Dame du Marché à Jodoigne](#) ou [l'église partagée de Nil-Saint-Vincent](#).

B. Etat du dossier

La chapelle est actuellement déjà utilisée pour différentes activités culturelles et cultuelles. Un travail d'estimation des travaux est en cours avec plusieurs devis obtenu (stabilité et clocheton). Une

convention avec l'asbl Qualité-Village-Wallonie a été faite avec l'objectif de procéder à la rénovation du clocheton dont les travaux sont estimés à 75.000€.

Le statut de propriété a été clarifié et la Fabrique d'église de Mainvault est devenue le propriétaire officiel.

Le SAGEP (Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses) a confirmé que la chapelle n'était pas dans la liste des chapelles affectées au culte. Il n'y a donc pas lieu de la désacraliser.

C. Programme des travaux

Les travaux visent l'aménagement intérieur de la chapelle afin de disposer de l'espace et des équipements nécessaires à ses activités y compris le renfort de la stabilité et le remplacement de la couverture de toiture. Une galerie latérale sera adjointe à la façade ouest afin d'étendre la surface d'accueil. Le parvis avant sera aussi rénové pour élargir et mieux mettre en valeur l'entrée principale.

Gros œuvre :

- Injections de stabilité sous deux murs latéraux ;
- Connexion à l'égouttage avec installation d'une fosse septique ;
- Installation d'une arrivée d'eau ;
- Nouveau tableau électrique ;

Toiture :

- Remplacement des tuiles asbestes-ciments sur toute la toiture ;
Rénovation du clocheton avec installation d'un nichoir à chauves-souris ;

Travaux intérieurs - espace chœur (modulable) :

(Ces travaux ne seront pas finançables en ODR si cet espace reste sacré)

- Réserver cet espace comme lieu de prière avec des objets de cultes discrets et contemporains, facilement déplaçables lors d'événements culturels ;
- Aménager une cloison transparente et basse (1,5 m) entre le chœur et la nef ;
- Nouvel éclairage ;

Travaux intérieurs - espace sacristie :

- Installation d'une petite cuisine équipée (frigo, évier et armoires de rangements) pour services divers ;
- Arrivée d'eau et décharge ;
- Ventilation et électricité ;

Travaux intérieurs - espace chaudière :

- Remplacement de la chaudière mazout par un système de chauffage performant ;

Travaux intérieurs - espace jubé / tribune :

- Conservation de l'espace actuel ;

Travaux intérieurs - espace porche

- Installation d'un sas vitré entre l'entrée et la nef ;
- Conservation/restauration de la double porte en bois et vitrage ;

Nouveaux volumes - galerie latérale :

- Construction d'une galerie latérale de 3 mètres de large tout au long de la façade Ouest, permettant la création d'un second volume d'accueil ;

- Percement de 3 passages au niveau des vitraux pour communiquer avec la nef ;

Equipements :

- Achat d'un matériel d'amplification (micros et baffles) ;
- Installation du WIFI ;
- Achat de 120 chaises légères et empilables ;
- Pour les sanitaires, une convention sera faite avec le local Patro en face pour utiliser les leurs ;

Travaux extérieurs - parvis

- Aménagement d'une terrasse ouverte sur la voirie (possibilité d'y placer temporairement une tonnelle de 6*3m) ;
- Aménagement d'un auvent de 3 mètres de long dans le prolongement du porche ;
- Suppression des murets et grilles ;
- Suppression du pylône électrique ;
- Installation d'une fontaine d'eau potable ;

Travaux extérieurs - parking

- Réalisation de marquages au sol de parkings suggérés aux chemins de Renowelz et d'Assoumont ;

Travaux extérieurs - éclairage

- Éclairage du campanile ;
- Éclairage de la façade latérale gauche.

D. Démarches administratives

La rénovation de la chapelle nécessitera l'obtention d'un permis d'urbanisme et la réalisation des démarches administratives suivantes :

- Désignation d'un architecte ;
- Réalisation d'une esquisse détaillée du projet ;
- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

Il faudra également établir un bail emphytéotique entre la Fabrique d'église et la Ville.

En parallèle, plusieurs autres dossiers de demandes de subsides et de mécénats seront réalisés.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

La réussite du projet repose sur la bonne concertation entre les différents porteurs du projet : Ville, Fabrique d'église et comité du centenaire. Une bonne coordination et communication entre ces 3 acteurs sera donc nécessaire.

Vu le montant des travaux et le plafond des subsides PCDR, d'autres sources de financements doivent être obtenues. Il est donc essentiel de s'assurer de l'obtention des fonds nécessaires.



Source : Christian Honoré

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous et se base sur un coût moyen de 2.000€/m² pour la rénovation du volume existant, de 3.000€/m² pour la construction de la galerie et de 500€/m² pour les abords (chapelle = 202m², extension = 45m² +, Abords = 325-247m²=78m²)

Poste	Estimation
Rénovation de la chapelle	404.000 € HTVA
Construction galerie	145.000 € HTVA
Aménagement des abords	39.000 € HTVA
Honoraires (10%)	58.800 € HTVA
TOTAL	646.800 € HTVA
	782.628 € TVAC

Projet rémunérateur : OUI - ~~NON~~

Le projet pourra générer des rentrées financières sous la forme d'un droit d'entrée et de recettes bars. Ces recettes serviront à couvrir une partie des coûts annuels de fonctionnement et de rémunération des artistes/invités.

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant HTVA
Développement rural (hors cœur)	80%	850.000€	680.000,00 €
Petit patrimoine wallon	/		7.500€
Fédération Wallonie Bruxelles			Non déterminé
PROMETHEA	/		Non déterminé
Fond Lemay	/		Non déterminé
Fonds propres et crowfounding	/		Non déterminé
Commune ou autres sources de financement	A définir	A définir	102.628,00 €

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Rénovation réalisée	Fête d'inauguration	Comité du centenaire
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Fréquentation des événements	Croissance de 10%	Comité du centenaire
Nombre d'événements	Croissance de 10%	Producteurs

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

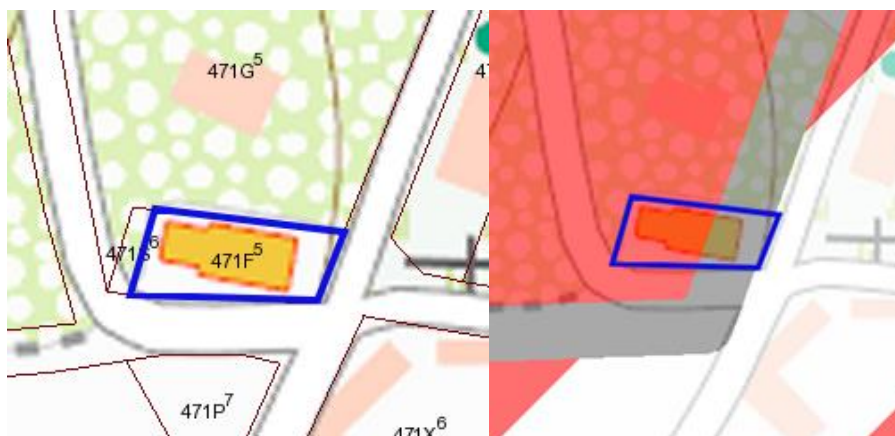
Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Le projet final devra se référer au GCU et à la charte du PNPC
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (surfaces non encore précisément connues à ce stade)	Installation d'un système de récupération des eaux de pluie. Superficie totale de la parcelle = 325m ² Superficie initiale non bâtie sur la parcelle = 105m ² Superficie finale non bâtie sur la parcelle = 60m ²
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Remplacement de l'ancienne chaudière, récupération de matériaux, remplacement de l'éclairage par des LED
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Maintien de plusieurs éléments existants : charpente, dalles de sol et plafonnage. Nouveau volume secondaire qui s'intègre au volume principal sans le dénaturer. Mutualisation des sanitaires du local Patro.
Mesures en faveur de la biodiversité	Nouvelles plantations prévues avec des plantes mellifères
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Aménagement d'un accès PMR. Lieu à la convergence de routes touristiques (points nœuds piétons et vélos)
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Appel à des entrepreneurs locaux (en respect des marchés publics) et usages de matériaux recyclés
Intégration du projet dans l'environnement	Mise en valeur de la chapelle comme point d'appel du paysage. Suppression d'un pylône électrique.

11. Annexes

A. Plan de situation



B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



C. Dossier photographique





D. Etat des lieux

La chapelle est déjà fonctionnelle pour accueillir des activités mais pas dans des conditions optimales : problèmes de stabilité, mauvaise performance énergétique, absence de cuisine et de sanitaires, capacité d'accueil limitée, ...

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Depuis 2020 et le lancement du comité, les activités suivantes ont été organisées. Ces activités accueillent quelques dizaines et quelques centaines de participants :

- 2020-07-25 et 2020-08-29 : Rallye pédestre et marché fermier ;
- 2020-09-13 : Concert apéritif ;
- 2020-12-24 : Messe de la nuit de Noël ;
- 2021-08-15 : Echappées festives (en collaboration avec la Maison Culturelle) ;
- 2021-09-12 : Journées du Patrimoine (en collaboration avec l'Office de Tourisme) ;
- 2022-07-24 : Festival musical ;
- 2023-01-29 : Conférences, panneau historique et concours photo ;
- 2023-05-23 : Grand'messe historique du centenaire (en collaboration avec l'Unité Pastorale) + vernissage de l'exposition 'Chapelles du Pays d'Ath + concert apéritif avec la fanfare de Mainvault ;
- 2023-07-01 : Chapelle en fêtes : diverses activités récréatives et touristiques durant 3 jours ;
- 2023-07-29 : Exposition « Arts et Collines ».

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

En termes de salles pour des activités socio-culturelles à proximité, on peut citer 4 salles : Ostiches - salle du Blanc Moulin (70 m² et 33 m²), Houtaing - salle de musique (100 m² et 25m²), Mainvault - salle communale (160 m²), Ligne - salle communale (173 m², 100 m² et 35 m²).

2. Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches

Commune : ville d'Ath	Fiche 1.2
Village ou entité : Ostiches	Priorité : Lot 1

1. Description succincte du projet



Source : FRW, ICEDD

La forge d'Ostiches se localise dans le cœur du village du même nom. Sa façade donne sur une rue bordée de maisons mitoyennes et son jardin sur les pâtures et champs qui s'étendent tout autour du village. Elle jouit donc d'une position centrale tout en étant ouverte sur les champs.

Le projet consiste en la réalisation de travaux de rénovation du tiers-lieu qu'est la forge d'Ostiches. Ces travaux doivent permettre de sécuriser, améliorer et agrandir le site afin d'y pérenniser l'ensemble des activités qui s'y tiennent et de pouvoir également en accueillir de nouvelles.

Un tiers-lieu se définit comme « **un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.** » ([source](#))

La rénovation de la forge doit permettre la poursuite des activités suivantes :

- **Sur le plan formation :**
 - stage sde coutellerie, travail du bois et du cuir ;
 - visites scolaires ;
 - mise en place d'un label et établissement d'une guide des forges ;
 - lancement de formation à l'usage des vieux outils;
- **Sur le plan culturel :** conférences, expositions, démonstration, participation aux journées du monde agricole ;
- **Sur le plan touristique :** halte pour les visiteurs de la région ;
- **Sur le plan citoyen :** réunions d'associations, repair café.

2. Justification du projet

La forge d'Ostiches existe depuis 1817 et a vu 4 générations de maréchaux ferrants s'y succéder. D'abord située dans la maison familiale attenante, elle a été déplacée dans l'aile gauche du bâtiment actuel en 1947. Depuis, la forge n'a cessé de fonctionner et sert désormais de lieux de formation pour le forgeage de lames de couteaux. En parallèle à cette activité, un atelier de travail du bois a été installé dans l'aile centrale et un autre de travail du cuir dans l'aile droite. L'ensemble de la filière de fabrication du couteau (lame, manche et fourreau) est donc maîtrisé sur place. Ces trois ateliers assurent également

des services ponctuels de réparation de petits outils et de confection de pièces sur mesure pour les riverains et les artisans de la région mais aussi pour les Géants du folklore athois (les gants des géants y sont réparés).

Le site de la forge accueille également quatre belles collections, chacune avec de magnifiques pièces uniques, de machines agricoles, d'outillages de vieux métiers, de sabots et d'anciens verres et bouteilles de bières belges. Collections qui attirent les élèves des écoles alentours et les visiteurs de passage. Ce lieu historique réunit et associe donc des petites activités de formations et de productions artisanales avec des espaces de collections et draine un panel diversifié de public : stagiaires, élèves, riverains, entrepreneurs locaux, touristes.

La vétusté des installations (toiture percée, absence d'isolation, sanitaires sommaires, électricité apparente, infiltrations, ...) n'offre cependant pas de bonnes conditions d'accueil et met en péril certaines pièces de collection. Il y a donc urgence à mener plusieurs travaux de mise en conformité et de sécurisation. Pour renforcer l'attractivité du lieu, un nouvel espace de stockage et d'exposition est également nécessaire de même que quelques interventions de mise en valeur du bâtiment, de ses équipements et de ses abords. Pour amplifier la dynamique du tiers-lieu, une salle de réunion pouvant fonctionner indépendamment des autres activités du site devrait être installée.

Enfin, face à des demandes de plus en plus nombreuses et grâce à l'importance de ses collections, la forge pourrait lancer des formations à l'usage et à la fabrication des vieux outils.

Ce projet de rénovation de la forge a été évoqué dès les premières réunions villageoises et retenu très tôt par la CLDR dans son travail de précision des idées de projets au vu du rôle qu'elle joue déjà comme lieu de vie sociale du village, lieu de formation pour un public venant de toute la Wallonie et lieu d'artisanat pour les activités professionnelles et folkloriques de l'entité. Un consensus rapide a eu lieu en CLDR pour le placer en lot 1.

Les effets attendus sont :

- Développement des activités de stages ;
- Maintien d'un service à destination des artisans et entrepreneurs locaux ;
- Déploiement de technologies low-tech ;
- Soutien de la cohésion sociale ;
- Renforcement de l'attractivité du village ;
- Meilleure performance énergétique ;
- Vulgarisation et sensibilisation à l'histoire ;
- Rénovation du patrimoine matériel ;
- Valorisation d'un patrimoine immatériel.





Source : FRW



Forge d'Ostiches 1/1.000ème (Source : FRW)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes

Lien avec d'autres outils

- Stratégie Circular Wallonia
- Plan Air Climat Energie 2030

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.7 Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel



Rénovation d'un bâtiment existant propriété de la ville d'Ath et déjà utilisé à des activités de formations et d'animations

Environnemental



Réduction de la consommation d'énergie

Economie



Soutien indirect à des petites activités artisanales locales

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

La forge se localise chemin de Sartiau 10 dans le cœur du village d'Ostiches. Deux parcelles cadastrales sont concernées par le projet de bâti et des abords (396n et 773a) et sont affectées en zone d'habitat rural au plan de secteur avec périmètre d'intérêt historique, culturel ou esthétique. Le bâti et les parcelles sont propriétés de la Ville d'Ath.

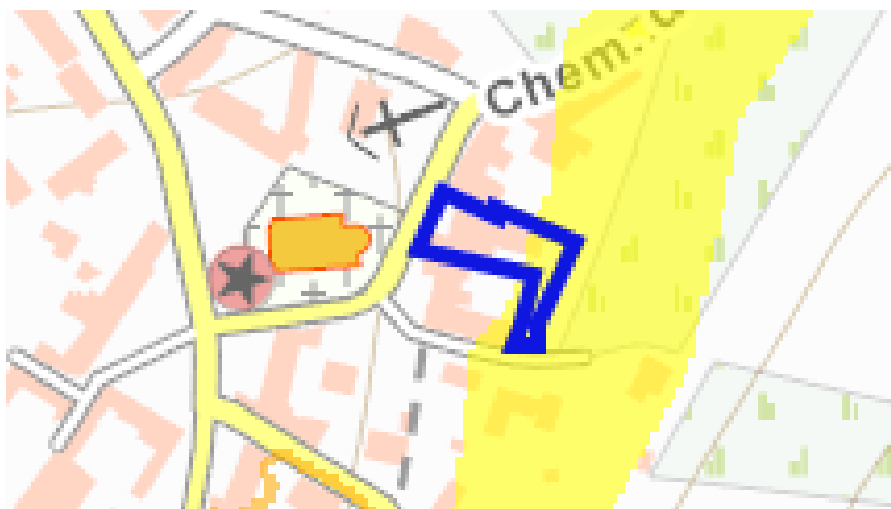
En termes de périmètres de protection, les parcelles ne sont pas couvertes et ne sont pas mitoyennes d'un périmètre d'intérêt paysager, d'une zone de protection de captage d'eau, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'un site patrimonial protégé ou d'un permis de lotir. L'arrière du site, dont une partie du hangar, se trouve en aléa faible d'inondation. Le site doit également répondre aux prescrits du Guide Communal d'Urbanisme qui couvre toute l'entité d'Ath.



Localisation et cadastre (source : WalonMap, ICEDD)



Plan de secteur (source : WalonMap, ICEDD)



Aléa d'inondation (source : WalonMap, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Asbl de la forge d'Ostiches.

Partenaires principaux :

Ville d'Ath, Office de Tourisme d'Ath, CLDR.

Autres partenaires :

Associations locales et du folklore athois, Maison Culturelle d'Ath, Centre des métiers du patrimoine de l'AWAP, Institut de Promotion Sociale, Institut Saint-François, IPES-Ath, Institut Technique Libre, Institut Technique d'Etat Vauban, Institut Technique Renée Joffroy, Fondation Rurale de Wallonie, Plan de cohésion Sociale d'Ath via le programme d'été solidaire.

Pistes de financement du projet :

Appel à projet « Tiers-lieux ruraux », Fondation Roi Baudouin - Fond Lemay, Fondation Roi Baudouin « Vis mon village », FWB – Rayonnement, Loterie nationale, Sponsoring, AWAP – journées du patrimoine, Fonds propres, crowdfunding, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Une asbl de gestion du site existe depuis 2006 avec 65 membres en ordre de cotisation.

Entre 2016 et 2022, la Forge était reconnue par l'association américaine « MasterSmith ». Le renouvellement de l'agrément est en attente d'une réponse.

Le site fonctionne déjà et reçoit environ 120 stagiaires et plus de 1.400 visiteurs par an. La rénovation s'avère dès lors nécessaire pour proposer de bonnes conditions d'accueil.

Le manque de places pour les collections a pour conséquence que plusieurs pièces sont stockées à l'extérieur et se dégradent.

B. Etat du dossier

Une première estimation des besoins a été faite avec l'asbl et la Ville d'Ath.

C. Programme des travaux

Les travaux prévus sont les suivants :

- Toiture :
 - Hangar : Remplacement de 6 rangées d'Eternit transparents ;
 - Forge (parcelle B396N) : remplacement du roofing ;
- Sanitaires : rénovation de la pièce et installation d'un évier et d'un second WC ;
- Electricité : mise en conformité (dossier en cours à la Ville) ;
- Gaz : raccordement à la cuve à gaz extérieure existante ce qui permettrait une économie de 40% de la consommation actuelle via bonbonnes ;
- Energie : isolation du plafond de la forge afin de préserver les gaines électriques des fortes chaleurs et de protéger le plancher ;
- Acoustique : Renfort de l'isolation phonique entre la forge (parcelle B396N) et la maison mitoyenne ;
- Création d'un hangar de +/- 120m² similaire au premier créé (type tôle en aluminium) pour pallier le manque de place pour les collections ;

- Ventilation : création d'une ventilation et amélioration de l'étanchéité air/eau de la forge ;
- Abords : verdurisation et plantations de l'accès avant et aménagement de noues pour les eaux pluviales à l'arrière ;
- Façade : bardage bois d'embellissement ;
- Equipements : création d'une forge mobile afin de faciliter les prestations extérieures.

D. Démarches administratives

Plusieurs types de démarches sont à prévoir :

Collections :

- Réalisation d'un inventaire ;
- Etablissement d'une convention d'usage/leg ;

Travaux :

- Désignation d'un architecte ;
- Réalisation d'une esquisse détaillée du projet ;
- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

Formation :

- Réalisation d'une étude de marché sur le potentiel de formation à l'usage/fabrication des vieux outils.

Communication :

- Réflexion sur la nouvelle identité à donner au lieu suite à l'élargissement des activités ;
- Etablissement de nouveaux supports de communication ;

Mise à jour du site web.

En parallèle, plusieurs autres dossiers de demandes de subsides et/ou primes seront réalisés.

E. Eléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

La réussite du projet repose sur l'établissement d'un projet de tiers lieu qui puisse fédérer une majorité de riverains du village.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous et se base sur une première estimation.

Poste	Estimation
Toiture	6.000 € HTVA
Sanitaires	5.000 € HTVA
Électricité	8.000 € HTVA
Gaz	6.000 € HTVA
Energie	5.000 € HTVA
Acoustique	8.000 € HTVA

Ventilation	6.000 € HTVA
Hangar	50.000 € HTVA
Abords	5.000 € HTVA
Bardage bois façade avant	10.000 € HTVA
Forge mobile	8.000 € HTVA
Nouvelle salle de réunion	10.000 € HTVA
Communication et site web	15.000 € HTVA
Frais divers et d'études (10%)	14.200 € HTVA
TOTAL	156.200 € HTVA
	189.002 € TVAC

Projet rémunérateur : OUI - ~~NON~~

Le projet pourra générer des rentrées financières sous la forme des frais de stage et de recettes bars. Ces recettes serviront à couvrir une partie des coûts annuels de fonctionnement et de rémunération des formateurs.

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant HTVA
Appel à projet « Tiers-lieux ruraux »	80%	680.000€	116.063,20 €
Fondation Roi Baudouin – Fond Lemay		Jusqu'à 150.000€	
Fondation Roi Baudouin « Vis mon village »		Jusqu'à 5.000€	
FWB - Rayonnement		Budget indéterminé	
Loterie nationale		Budget indéterminé	
Sponsoring		Budget indéterminé	
AWAP – journée du patrimoine			50€
Fonds propres			A définir
Commune			A définir

9. Evaluation

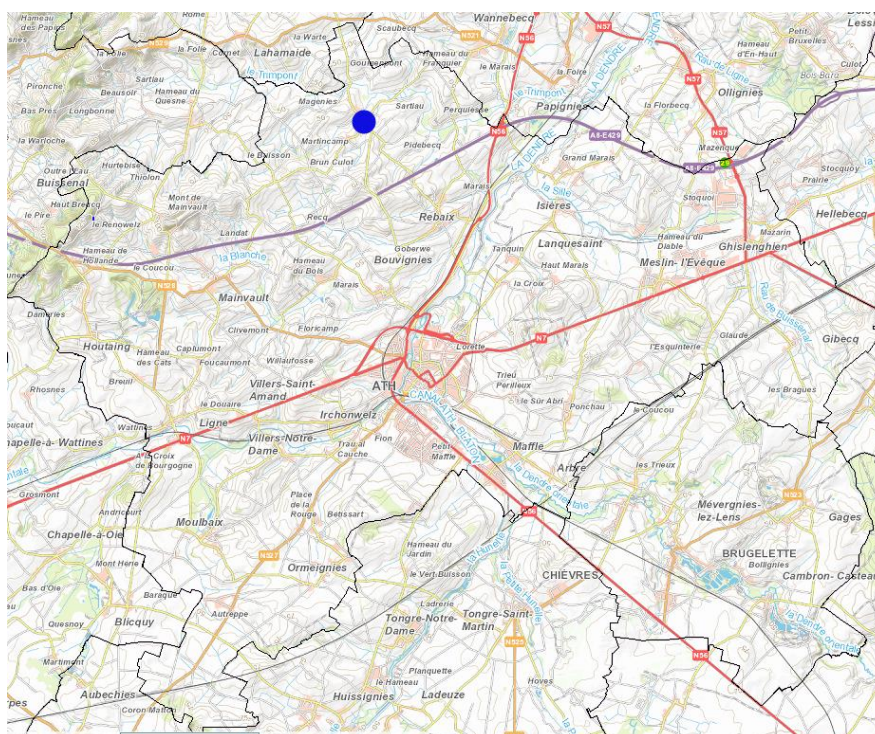
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Rénovation réalisée	Réception provisoire / réception définitive	Rapport annuel de l'asbl
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre et fréquentation des événements	Croissance de 20%	Rapport annuel de l'asbl
Consommation d'énergie	Réduction de 50%	

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

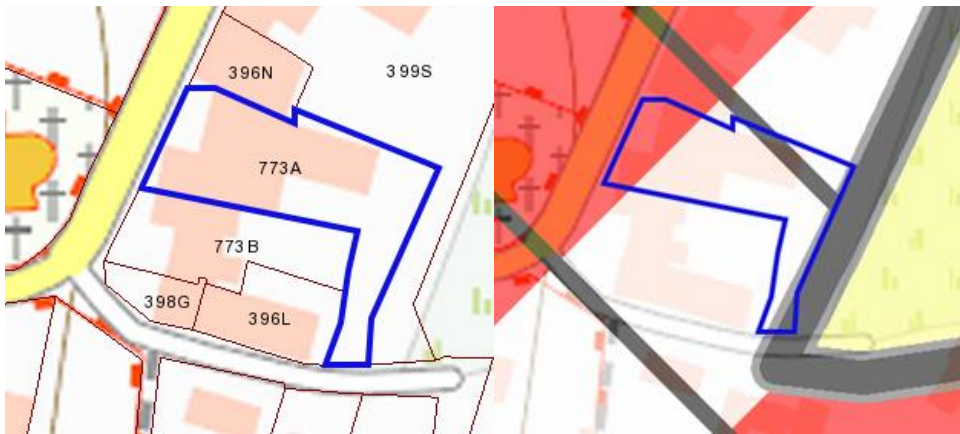
Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Le projet final devra se référer au GCU et demander l'avis de la DAL pour le périmètre du plan de secteur. Il devra aussi intégrer le risque d'inondation
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (superficies bâtie et non bâtie non définies à ce stade)	Aménagement de noues à l'arrière pour temporiser les eaux pluviales Superficie totale de la parcelle = 930m ² Superficie initiale non bâtie sur la parcelle = 400m ² Superficie finale non bâtie sur la parcelle = 300m ²
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Optimisation de l'installation de gaz, réduction de la consommation d'énergie
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Interventions minimalistes
Mesures en faveur de la biodiversité	Plantations et verdurisation de l'accès avant
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Amélioration des conditions d'accueil et installation de sanitaires décents
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Appel à des entrepreneurs locaux en respect des règles de marché public
Intégration du projet dans l'environnement	Isolation acoustique avec le bâtiment résidentiel voisin. Intégration paysagère du nouvel hangar.

11. Annexes

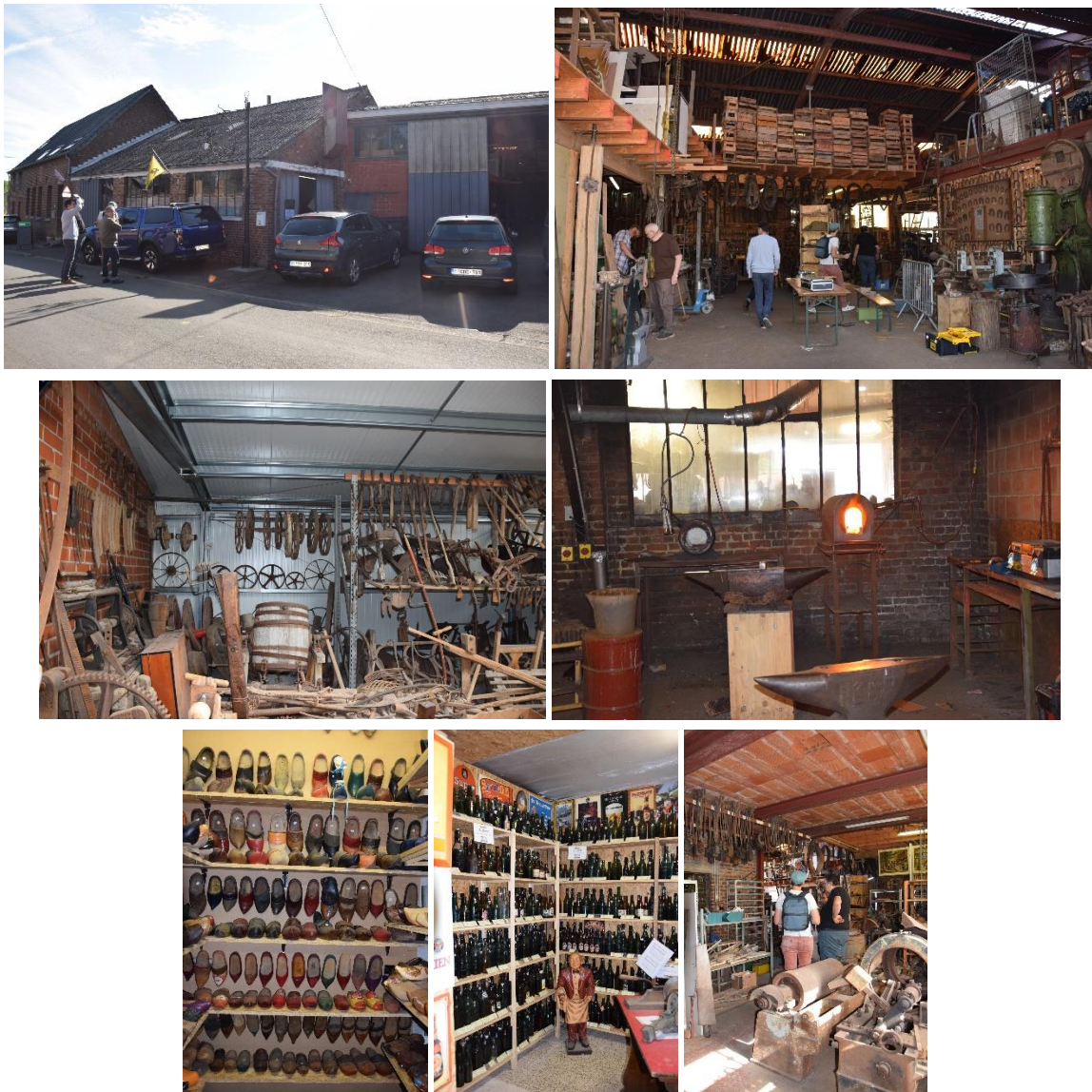
A. Plan de situation



B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur



C. Dossier photographique



D. Etat des lieux

La forge est déjà fonctionnelle pour toutes les activités qu'elle organise sauf en termes de salles de réunion. Par contre, le bâtiment nécessite des travaux d'aménagement afin de faire face à des petits dégradations (infiltration, trous dans la toiture, ...) ou pour améliorer les conditions d'accueil des visiteurs (sanitaires, isolation thermique et phonique, salle de réunion, ...).

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Outre les activités organisées à la forge (formations, accueil de groupes et visites guidées, portes ouvertes, journées du patrimoine) qui accueillent tout au long de l'année plus de 400 personnes, les membres de l'asbl participent à de nombreuses activités et événements externes : anniversaire de l'orgue de l'église, fête du moulin d'Ostiches avec le comité du Blanc Moulin, participation à un projet de 3 ans pour constituer une fresque en fer forgé avec la commune d'Eppe-Sauvage en France, échappées estivales avec la Maison culturelle d'Ath, fête des forges de Villeneuve-d'Ascq, Tourpes en activité, fête de la brasserie des Légendes, Fête médiévale d'Ath, Partage des patrimoines à Lahamaide, Brasserie Caulier, ...

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Il n'y a pas de lieu similaire sur la commune qui propose ce type de formations et de pièces de collection. En termes de petites salles de réunion, les autres lieux situés à Ostiches et dans les villages alentours sont :

- Ostiches : salle du blanc Moulin – 70 m² et 33 m² ;
- Lanquesaint : salle communale – 70 m² ;

En ce qui concerne les espaces muséaux de l'entité, on retrouve dans le centre-ville, la Maison des Géants, l'Espace gallo-romain et le musée des Jeux de Paume. Et à Maffle, le Musée de la Pierre.

3. Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages

Commune : ville d'Ath	Fiche 1.3
Village ou entité : tous les villages	Priorité : Lot 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place des actions de soutien aux commerces de proximité. Le centre-ville d'Ath ayant fait l'objet de plusieurs études et disposant déjà de son plan d'action, il est proposé de cibler ce projet sur les villages. Ces actions pourraient être :

- la création d'**animations commerciales** : distribution de bons d'achats, aménagement temporaire de l'espace public lors de la belle saison, ... ;
- le lancement d'un **grand jeux concours clients** récompensant divers comportements d'achat : meilleur acheteur de l'année, plus gros ticket de caisse, acheteur le plus fidèle, panier le plus respectueux de l'environnement, ...
- le lancement d'un **concours récompensant les commerçants** : commerçant le plus sympa, plus belle vitrine, meilleur service après-vente, gamme de produits la plus belle, ...
- la réalisation, comme pour le centre-ville, d'un **état des lieux précis de l'offre commerciale dans les villages** : mise à jour de l'inventaire des commerces, identification des opportunités et des menaces, étude de marché (commerces de niches, habitudes de consommation, etc.) ;
- l'instauration de **nouvelles primes** en plus de celle à l'installation : décoration des vitrines, installation d'un accès PMR, consultance, mise en place du zéro déchet, ... ;
- La création d'une **plateforme web dynamique et dédiée aux commerces**. [Le Roeulx](#) en est un bon exemple ;
- La mise à disposition à moindre frais avec séance de coaching et pendant une courte durée (3 à 4 mois) d'un **pop-up store mobile et/ou d'un food truck pour les porteurs de projet** afin qu'ils puissent tester leur concept (épicerie, coiffeur, esthéticienne, ...) ;



En parallèle à toutes ces actions, **une action phare spécifique** au contexte villageois pourrait être menée sous la forme de **l'organisation d'un marché tournant systématiquement associé à un événement mensuel particulier** :

- en **février**, à Ostiches avec une démonstration de **forgeage de couteaux** ;
- en **mars**, avec l'organisation d'une grande **bourse d'échanges de plants** ;
- en **mai** avec le défi de réaliser **la plus grande tarte aux fraises de Belgique** ;
- en **juillet et août** avec l'organisation d'apéros et d'un **concours intervillages de jeux anciens** ;

- en **octobre**, avec l'installation d'un **pressoir mobile de pommes** comme à Ohey avec le pressoir mobile de l'asbl « Les Bocages » ;
- en **novembre** en s'associant avec la **distribution de plants** pour la semaine de l'arbre ;
- en **décembre**, avec l'appel à un **bouilleur de cru** pour distiller les fruits fermentés (comme ils le font encore en France).



*Bourse
aux plantes
de printemps*



La bonne dynamique des marchés de Silly, Ollignies et Sirault pourrait également servir d'exemple.

Une **autre manière indirecte** de favoriser les commerces locaux, notamment ceux offrant des biens et services de base (boulangerie, épicerie, coiffeur, ...) est de **mettre fin à l'étalement urbain et de favoriser une plus grande densité** (dans des limites acceptables) de logements dans les centres villageois. Car cela permet d'augmenter, dans un rayon proche des commerces, la chalandise potentielle susceptible de se déplacer à pied pour des petits achats. Plusieurs études montrent en effet que pour ce type de commerces de biens de base, le chaland piéton dépense plus et plus souvent que le chaland venant en voiture.

2. Justification du projet

Le manque d'offre commerciale dans les villages a été un sujet marquant des réunions villageoises et a été discuté lors de toutes les réunions. Cela justifie donc qu'il y ait un projet sur ce sujet. Sujet qui a également été plébiscité par la CLDR.

Par ailleurs, même si le centre-ville d'Ath est encore très dynamique et propose une belle diversité de commerces, la plupart des villages n'ont soit plus d'offre soit une offre très limitée. Et avec le déploiement toujours plus intense de l'e-commerce, cette offre risque encore d'être réduite. Puisque les commerces de proximité constituent également des lieux indirects de cohésion sociale, il y a un réel intérêt à engager des moyens pour maintenir, dans les villages, les commerces existants et essayer d'en attirer de nouveaux.

Enfin, avec la croissance du prix de l'énergie, on observe partout en Wallonie un changement de pratiques de mobilité vers davantage de déplacements effectués à vélo et en trottinette électriques. Ces modes de déplacements se prêtent à des arrêts plus fréquents dans les petits commerces. Cela a donc du sens d'anticiper cette nouvelle tendance en favorisant l'usage du vélo pour les déplacements fonctionnels, de loisir ou de tourisme.

Les effets attendus sont :

- Développement économique ;
- Création d'emplois ;
- Soutien à la diversification agricole ;
- Développement des circuits-courts alimentaires
- Dynamisation des cœurs de villages ;
- Soutien de la cohésion sociale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité ;
- Objectif 9 : renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan Stratégique Transversal d'Ath
- Schéma de Développement commercial de la commune d'Ath
- Plan Horizon Proximité (Wallonie)
- Plan de Relance (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.2 – Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel  Dynamisation des centres villageois, accroissement de la cohésion sociale

Environnemental  Economie de trajets effectués en voiture vers les centres-villes et zones commerciales

Economie  Soutien et création d'emplois locaux non délocalisables

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

Ville d'Ath et/ou ADL.

Partenaires principaux :

Office de Tourisme d'Ath, commerçants, association des commerçants, Maison Culturelle d'Ath

Autres partenaires :

Union des classes moyennes, Entreprendre.Wapi, Chambre de commerce et d'Industrie du Hainaut, producteurs et artisans locaux, Comités de quartier.

Pistes de financement du projet :

Appel à projet « Objectif proximité », Appel à projet « Smart Région », Fondation roi Baudouin, Association de commerçants, Province du Hainaut, Chambre de Commerce et d'Industrie, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

- Forte demande des participants aux réunions villageoises et fort plébiscite de la CLDR ;
- Poursuite du développement de l'e-commerce qui pourrait fragiliser encore plus les commerces physiques ;
- Dynamique positive de projets de circuits courts alimentaires dans les villages sur lesquels s'appuyer ;
- Volonté de la Maison Culturelle d'organiser des activités dans les villages

B. Etat du dossier

Un choix précis des actions à mener doit encore être fait et le porteur principal identifié.

C. Programme des travaux

Sans objet.

D. Démarches administratives

- Identification du porteur principal ;
- Etablissement d'un plan d'actions précis ;
- Recherche de financements ;
- Mise en œuvre des actions.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

L'expertise développée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Commercial pour le centre-ville pourrait être mise à profit pour optimiser ce projet et identifier clairement le processus à mettre en place pour en faire un succès.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous et se base sur une première estimation.

Poste	Estimation
Etude et consultation	10.000 € HTVA
Matériel et équipement	30.000 € HTVA
Bons, lots, primes	10.000 € HTVA
Communication	10.000 € HTVA
TOTAL	60.000 € HTVA
	72.600 € TVAC

Projet rémunérateur : OUI - ~~NON~~

Le projet pourra générer des rentrées financières sous la forme de location d'emplacements au marché et de loyers commerciaux. Ces recettes serviront à couvrir une partie des coûts annuels de fonctionnement.

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant TVAC
Appel à projet « Objectif proximité »	60%	6.000 €	6.000,00 €
Appel à projet « Smart Région »	70%	200.000 €	50.820,00 €
Fondation Roi Baudouin			
Commune	50%		15.780,00 €

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Réception du plan d'actions final	1	Validation du Conseil communal
Indicateur de résultat (effets du projet)		
Evolution du nombre de commerces actifs dans les villages	Croissance annuelle de 5%	Statbel, registre de l'ADL
Evolution du nombre d'emplois dans le secteur commercial	Croissance annuelle de 5%	

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	San objet
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (superficies bâtie et non bâtie non définies à ce stade)	Sans objet

Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Réduction possible de l'énergie dépensée en transports
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Réaffectation de bâtiments inoccupés, utilisation de places publiques déjà équipées
Mesures en faveur de la biodiversité	Sans objet
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Renforcement de la cohésion sociale, actions destinées à tous les publics
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Mise en avant de producteurs locaux. Promotion du zéro déchet
Intégration du projet dans l'environnement	Occupation d'espaces publics et de bâtiments déjà existants

11. Annexes

A. Plan de situation

Sans objet à ce stade

B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet à ce stade

C. Dossier photographique

Sans objet à ce stade

D. Etat des lieux

Sans objet à ce stade

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Sans objet à ce stade

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Sans objet à ce stade

4. Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors

Commune : ville d'Ath	Fiche 1.4
Village ou entité : tous les villages	Priorité : Lot 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à élargir l'offre de services et d'activités à destination des aînés en ciblant notamment celles ayant un caractère intergénérationnel. Cette offre doit permettre de répondre davantage aux besoins récurrents évoqués lors des réunions villageoises, à savoir : des animations qui favorisent les rencontres, des formations au numérique, des fêtes de voisinage, des espaces verts, des jardins partagés et une résidence-services. Sont dès lors prévus :

- La **rédaction d'une newsletter mensuelle** communale adressée aux aînés et compilant l'agenda des activités du mois ainsi qu'un rappel des structures et services aux seniors présents sur l'entité ;
- La mise sur pied de **rencontres régulières entre toutes les structures locales œuvrant déjà en faveur des aînés** sur le territoire communal (la Maison pour Tous, la bibliothèque communale Jean de la Fontaine, le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA), la Maison Culturelle, Ag'Y sont asbl, l'Amicale des pensionnés libéraux, l'Amicale des pensionnés socialistes, l'asbl Espaces Seniors TAM, Espaces Séniors, l'Union chrétienne des pensionnés, Forge d'Ostiches) afin d'étendre leurs actions en fonction des besoins identifiés par les aînés eux-mêmes, de les informer sur les appels à projets wallons en faveur des aînés et de partager des retours d'expériences sur des nouveaux projets réalisés avec succès en Wallonie et ailleurs ;
- L'**implantation** sur le territoire **de structures non encore présentes** comme Duo For a Job (accompagnement de jeunes en recherche d'emploi par des seniors bénévoles expérimentés) ou l'asbl Bras Dessus Bras dessous (voisinage solidaire grâce à une mise en contact des personnes âgées isolées avec des voisin-e-s plus jeunes) ;
- L'organisation tournante dans chaque village une fois par mois avec la collaboration de l'Espace Public Numérique, d'**animations autour du numérique** : apprentissage du smartphone, informatique, tablette, photos numériques, réseaux sociaux, paiements en lignes, règles de base de sécurité sur le web, ... Un réel besoin existe envers les personnes isolées qui demandent une aide ponctuelle pour des opérations bancaires, des réponses à des mails ou encore des démarches administratives ;
- La multiplication des **interactions entre les écoles et les maisons de repos** (ateliers cuisine, auberge espagnole, après-midis contes, balades nature, potagers partagés, présentation de métiers anciens, visites à la forge, ...)
- L'organisation de **blocus étudiants dans les maisons de repos** comme le CPAS de la Ville de Bruxelles le fait ;
- La **création d'un jardin partagé** (demandes faite à Lanquesaint, Rebaix, et Houtaing) qui pourrait s'appuyer sur les retours d'expérience des projets déjà accompagnés par la Maison Culturelle d'Ath ;
- Le démarchage proactif pour la construction d'une nouvelle **résidence-services** au sein d'un village ;

- La mise en place de **nouvelles formules citoyennes de mobilité** facilitant l'autonomie des seniors : voitures partagées (exemple de la coopérative Vivre à Ligny à Sombreffe), lignes de covoiturage, taxis sociaux ...

2. Justification du projet

La commune d'Ath est dans le top 4 des 18 communes de l'arrondissement avec la moyenne d'âge la plus élevée. Seules Ellezelles, Flobecq et Tournai ont une moyenne un peu plus élevée. Par ailleurs, Ath est la 5^{ème} commune du Hainaut en termes de solde migratoire et accueille chaque année de nouveaux ménages qui viennent s'installer en provenant surtout d'autres communes belges.

Le travail intergénérationnel proposé cherche dès lors à favoriser les échanges entre toutes les tranches d'âges afin à la fois d'ancrer socialement les plus jeunes et les nouveaux ménages mais également de lutter contre l'isolement des plus âgés. Il répond aussi à un besoin des habitants, évoqué lors des réunions villageoises, de renforcer la cohésion sociale au sein de la population en insistant sur la dimension intergénérationnelle.

Enfin, ce projet permet de répondre aux nombreux besoins identifiés en faveur des aînés lors des réunions villageoises. Besoins qui se justifient par une croissance continue depuis 1999 à Ath des +65ans (4.002 en 1999 pour 6.255 en 2023) et dont la part dans la population athoise ne fait que croître également (16,74% en 2008 pour 20,89% en 2023). Il en ressort notamment que, même si Ath présente un nombre de lits par 1.000 personnes de 80 ans et plus en maisons de repos et de soins supérieur à la moyenne régionale, il est inférieur à celui de toutes ses communes voisines (269 à Ath pour 281 à Lessines, 285 à Beloeil, 294 à Chièvres, 374 à Frasnes-lez-Anvaing et 392 à Leuze-en-Hainaut).

Autant de raisons pour lesquelles ce projet a été fort plébiscité par la CLDR et pour lesquelles le Plan de cohésion Sociale d'Ath en a fait l'un de ses quatre axes. Par ailleurs, de très belles initiatives existent (projet Focus au Village de la Maison Culturelle d'Ath) et peuvent amener de bons retours d'expérience.

Les effets attendus sont :

- Amélioration du bien-être des aînés et réduction de leur isolement ;
- Maintien des aînés sur le territoire communal ;
- Croissance des activités proposées ;
- Croissance de l'offre en maisons de repos et/ou de soins ;
- Développement de nouvelles initiatives citoyennes ;
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 4 : Garantir un accès au logement à tous notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat ;
- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan Stratégique Transversal d'Ath
- Plan de sortie de la pauvreté (Wallonie)
- Plan wallon environnement-santé
- Plan d'Inclusion Numérique (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.1 – Rénover la chapelle du Bois Hellin ;
- 1.2 – Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisirs et de biodiversité sur le site de la carrière de Maffle ;
- 2.6 – Rénover la salle du patronage de Moulbaix ;
- Rénover la salle de musique d'Houtaing ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel  Dynamisation des centres villageois, accroissement de la cohésion sociale

Environnemental  Economie de trajets effectués en voiture vers les centres-villes et zones commerciales

Economie  Soutien et création d'emplois locaux non délocalisables

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs du projet :

Plan de Cohésion Sociale de la Ville d'Ath.

Partenaires principaux :

La Maison pour Tous, la bibliothèque communale Jean de la Fontaine, le Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA), le Conseil Communal des Enfants (CCE), la Maison Culturelle, Ag'Y sont asbl, l'Amicale des pensionnés libéraux, l'Amicale des pensionnés socialistes, l'asbl Espaces Seniors TAM, Espaces Seniors et l'Union chrétienne des pensionnés, CCE, UTD, Infor Jeunes, écoles primaires, secondaires et supérieures de l'entité, CPAS, PCS.

Autres partenaires :

Mutuelles, opérateurs privés de résidences-services.

Pistes de financement du projet :

Appels à projets wallon et de la Fédération Wallonie Bruxelles, Fondation roi Baudouin, Province du Hainaut, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

- Forte demande des participants aux réunions villageoises et fort plébiscite de la CLDR ;

- Croissance démographique forte et continue des aînés à Ath ;

B. Etat du dossier

Un choix précis des actions à mener doit encore être fait et le porteur principal identifié.

C. Programme des travaux

Sans objet à ce stade.

D. Démarches administratives

- Identification du porteur principal ;
- Etablissement d'un plan d'actions précis ;
- Recherche de financements ;
- Mise en œuvre des actions.

E. Eléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le Plan de Cohésion Sociale en a fait un de ses quatre axes.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous et se base sur une première estimation.

Poste	Estimation
A définir	A définir
TOTAL	€ HTVA € TVAC

Projet rémunérateur : ~~OUI~~ - NON

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant HTVA
Appels à projets wallon			
Appels à projets de la Fédération Wallonie Bruxelles			
Fondation Roi Baudouin			
Province du Hainaut			
Commune			

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Réception du plan d'actions final	1	Validation du Conseil communal

Indicateur de résultat (effets du projet)		
Evolution du nombre de services offerts aux seniors	1 service en plus par an	Site web communal
Evolution du nombre de lits en MR/MRS	Croissance de 5% par an	Walstat

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Sans objet
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (superficies bâtie et non bâtie non définies à ce stade)	Sans objet
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Sans objet à ce stade
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Volonté de s'appuyer sur les organismes existants via un programme de coordination
Mesures en faveur de la biodiversité	Volonté de développer des jardins partagés
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Ensemble des actions proposées
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Volonté de développer les échanges intergénérationnels entre voisins et au sein des villages
Intégration du projet dans l'environnement	Sans objet à ce stade

11. Annexes

A. Plan de situation

Sans objet à ce stade

B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet à ce stade

C. Dossier photographique

Sans objet à ce stade

D. Etat des lieux

Sans objet à ce stade

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Sans objet à ce stade

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Sans objet à ce stade

5. Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts

Commune : ville d'Ath

Fiche 1.5

Village ou entité : tous les villages

Priorité : Lot 1

1. Description du projet

Ce projet comprend deux volets distincts. Le premier cible la production et s'adresse uniquement aux agriculteurs et le second cible la consommation et s'adresse aussi bien aux producteurs qu'aux consommateurs.

- Volet production : ce volet du projet consiste à mettre sur pied une cellule de soutien logistique et matériel dont la mission sera de venir en support d'initiatives venant des agriculteurs eux-mêmes. Sont prévus :
 - La tenue d'une **réunion en début d'année avec tous les agriculteurs** pour faire le point sur l'état de la diversification à Ath et identifier les actions à mener dans l'année ;
 - La mise sur pied d'un **groupe de travail agriculteurs/citoyens/entrepreneurs** dont les missions pourraient être de :
 - coordonner, mettre en place et évaluer les actions à mener ;
 - assurer une veille sur tous les colloques, conférences, démonstrations et visites de terrain à venir en Wallonie sur le thème de la diversification ainsi que sur les appels à projets et les sources de financement ;
 - envoyer un mail mensuel sur les résultats de cette veille et partager des bonnes pratiques et bons retours d'expériences ;
 - organiser, sur demande des agriculteurs, des navettes groupées pour assister à des colloques, conférences et démonstrations ;
 - organiser en Wallonie, sur demande des agriculteurs, des visites de terrain d'autres projets déjà concrétisés.
- Volet consommation : Ce volet du projet consiste à **lancer et organiser un grand défi** simple et accessible à tous les Athois-e-s : seront-ils capables de manger 15 T de pommes de terre locales en 2024 ? C'est-à-dire 10% de leur consommation annuelle totale de pomme de terre.

Ce défi pourrait s'organiser comme suit :

- Communication :
 - Placement de bâches/affiches promotionnelles le 01/01/2024 aux entrées de chaque village annonçant le défi avec un décompte mensuel des quantités achetées. L'opération pourrait démarrer en février et s'appuyer sur l'opération « Février sans supermarchés » ;
 - Annonce du défi et décompte sur les canaux de communication communaux (site web, réseaux sociaux et bulletin communal) ;
 - Conférence de presse de lancement ;
 - Organisation d'une soirée finale avec les producteurs et les meilleurs consommateurs ;
- Administration :
 - Etablissement de la liste des producteurs et commerçants participants ;



En plus de ces deux actions spécifiques, d'autres ont été proposées par la CLDR : organiser des permanences dans les magasins coopératifs, instaurer un système de commandes en ligne avec livraison, distribution de colis à la ferme par une association de producteurs, produire des vidéos de promotion des agriculteurs, organiser un concours de recettes de produits locaux, organiser des marches gourmandes (couplées avec des marches Adepts), réaliser une étude sur les obstacles à l'achat de produits locaux.

2. Justification du projet

La diversification agricole à Ath a déjà cours chez de nombreux producteurs et sous plusieurs formes. L'entité compte également un nombre important d'acteurs dont la renommée dépasse ses frontières (CARAH, abattoir, brasserie des Légendes, Coprosain, ...). L'important n'est donc pas tant d'encore développer et multiplier les canaux de vente mais plutôt de solliciter davantage les canaux existants de commercialisation en y augmentant les ventes. C'est l'objectif premier du projet : ramener les clients chez les producteurs et booster les ventes de produits locaux en s'appuyant sur les nombreux canaux de vente déjà existant à Ath. Et si cet objectif est atteint et que les producteurs et distributeurs peuvent voir une croissance structurelle de leurs ventes, ils accepteront alors de réinvestir et de soutenir le développement de canaux et outils de ventes.

En outre, la multitude de campagnes d'information et de sensibilisation organisée de manière récurrente depuis des années et la présence de nombreux opérateurs privés assurant leur propre promotion, amène à proposer, pour booster les ventes, quelque chose de différent, dynamique, ludique, positif et spécifique à l'entité d'Ath. D'où l'idée de ce défi qui présente plusieurs avantages :

- Il est assez simple à organiser ;
- Il titille l'Athois-e-s sur son identité qui lui est chère ;
- Il s'appuie sur plusieurs canaux de distribution en circuit-court déjà existants sur l'entité (magasins ou distributeurs à la ferme, marchés des producteurs, épiceries de produits locaux, e-commerce, rayons dans les grandes surfaces, A la bon'heure locale, ...) ;
- Il s'appuie sur une méthodologie de collecte de données statistiques déjà éprouvée par le diagnostic du territoire Alim'Ath ;
- Il peut susciter l'adhésion et l'enthousiasme de nombre d'agriculteurs et de clients ;
- Il pourra indirectement aussi augmenter les achats d'autres produits locaux disponibles dans les points de vente participants ;
- Il peut être mis en œuvre par des citoyens et membres de la CLDR sans devoir attendre la participation active des agriculteurs.

Les effets attendus sont :

- Pérennisation des exploitations agricoles ;
- Renforcement de l'autonomie alimentaire de l'entité ;

- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Croissance de la biodiversité ;
- Amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments consommés ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et favoriser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

Lien avec d'autres outils

- Plan Stratégique Transversal d'Ath
- Schéma de Développement commercial de la commune d'Ath
- Plan Horizon Proximité (Wallonie)
- Plan de Relance (Wallonie)
- Diagnostic du territoire Alim'Ath

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 3.5 – Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.8 – Développer les relations entre les centres de formation et les entreprises ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

4. Impact du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel  Accroissement de la cohésion sociale

Environnemental  Croissance de cultures différenciées dont bio. Evolution des pratiques agricoles en termes de gestion de l'eau et des sols

Economie  Soutien et création des producteurs et produits locaux. Dynamisation des magasins à la ferme, épiceries de villages et marchés.

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs du projet :

Ville d'Ath et/ou ADL.

Partenaires principaux :

Agriculteurs, distributeurs, commerçants, CARAH, association des commerçants, Office de Tourisme d'Ath, Parc Naturel du Pays des Collines.

Autres partenaires principaux :

Union des classes moyennes, Entreprendre.Wapi, Chambre de commerce et d'Industrie du Hainaut, producteurs et artisans locaux, Chambre provinciale d'agriculture, Comice agricole Ath-Flobecq.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

- Réseau local important d'acteurs du circuit-court ;
- Plusieurs canaux de distribution déjà présents sur le territoire ;
- Plébiscite important lors des réunions villageoises et de la CLDR.

B. Etat du dossier

La mise en œuvre précise du défi doit encore être actée et un comité d'organisation doit être constitué.

C. Programme des travaux

Sans objet

D. Démarches administratives

- Identification du porteur principal ;
- Etablissement d'un plan d'action précis ;
- Recherche de financements ;
- Mise en œuvre du défi.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le suivi régulier des statistiques de vente doit être assuré en s'appuyant sur la méthodologie développée pour réaliser le diagnostic Alim'Ath et une communication régulière et dynamique doit être assurée afin de maintenir une tension constante sur toute la durée du défi.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous et se base sur une première estimation.

Poste	Estimation
Gestion du « volet production »	10.000 € HTVA
Infrastructure et matériel	10.000 € HTVA
Bons, lots, primes	10.000 € HTVA
Communication	10.000 € HTVA

Grande soirée de clôture

3.000 € HTVA

TOTAL
43.000 € HTVA
52.030 € TVAC

Projet rémunérateur : ~~OUI~~ - NON

Le projet ne générera pas de rentrées financières directes. A terme, l'organisation du défi pourrait être reprise et assurée entièrement par ses bénéficiaires (producteurs et commerçants).

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant HTVA
Appels à projet « produits locaux et circuits courts »			À définir
Chambre provinciale d'agriculture			À définir
Province du Hainaut			À définir
SPW-Agriculture			À définir
Fondation Roi Baudouin			À définir
Commune			À définir

9. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Tenue de la réunion annuelle « diversification »	1	PV de la réunion
Lancement du groupe de travail « diversification »	1	PV du groupe de travail
Lancement du défi	1	Retours de presse
Défi atteint	1	Retours de presse
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Envoi d'un mail « diversification »	6 mails annuels	Rapport annuel du groupe de travail
Organisation d'activités	3 activités annuelles	
Evolution des ventes de pommes de terre locales	Croissance de 10% par an	Mise à jour du diagnostic Alim'Ath
Evolution des ventes d'autres produits locaux	Croissance de 10% par an	

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Sans objet
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (superficies bâtie et non bâtie non définies à ce stade)	A terme, mise en avant de produits issus de cultures différenciées assurant une bonne couverture du sol

Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	A terme, calcul du gain énergétique permis par l'opération
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Le projet veut s'appuyer sur les outils et infrastructures déjà existants
Mesures en faveur de la biodiversité	A terme, mise en avant de produits dont les modes de culture favorisent la biodiversité. Développement de cultures de conservation des sols. Plantation de haies et d'arbres.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Possibilité d'inclure les élèves du CARAH au projet ainsi que des acteurs de l'économie sociale
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Mise en avant directe des producteurs locaux
Intégration du projet dans l'environnement	Valorisation des productions locales

11. Annexes

A. Plan de situation

Sans objet à ce stade

B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet à ce stade

C. Dossier photographique

Sans objet à ce stade

D. Etat des lieux

Sans objet à ce stade

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Sans objet à ce stade

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Sans objet à ce stade

6. Aménager les abords d'école des villages

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : tous les villages

Fiche 1.6

Priorité : Lot 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaliser des aménagements aux abords des 14 écoles de village (communales et libres) afin de sécuriser les circulations et les traversées piétonnes, plus particulièrement celles des enfants. Ces aménagements doivent également permettre de verdurer davantage l'espace public et de réduire les surfaces minéralisées dans le but de limiter les risques de ruissellement des eaux pluviales.

Il pourra s'agir de petits aménagements de sécurisation (barrières, potelets, éclairage de passages piétons, ...) de dispositifs de réduction des vitesses (dos d'âne, coussins berlinois, chicanes, plateaux, ...), de signalétique (mât totem, figurines « Arthur & Zoé », poteaux « crayons de couleur », ...), de refonte de l'espace public (bacs à fleurs, parvis piétons, pelouses fleuries,...) ou encore de dispositifs de circulation (sens unique, rue scolaire, zone de rencontre, ...).

2. Justification du projet

Les réunions villageoises ont fait émerger un même constat de besoin de sécurisation des abords d'écoles dans les villages d'Arbre, d'Isières, de Ligne, de Meslin-l'Evêque et d'Ormeignies. Ces besoins témoignent des volontés diverses qui vont d'aménagements conséquents à un simple renforcement de la signalétique. Comme le montre le tableau ci-dessous, la qualité des aménagements de l'espace public diffère en effet d'une école à l'autre, avec 4 écoles qui bénéficient d'excellents aménagements, 5 écoles qui bénéficient de bons aménagements mais à renforcer et 5 écoles dont la qualité des aménagements nécessite une révision.

Ecole	Qualité des abords	Eléments existants positifs	Eléments existants négatifs
1) École communale d'Isières « l'Hirondelle »	+++	- Espace public apaisé - Trottoirs de qualité - Plateaux - Voirie rétrécie - Parkings en suffisance	- Manque de signalisation sur la présence de l'école
2) Ecole libre St-Pierre d'Isières	+++	- Espace public apaisé - Trottoirs de qualité - Plateaux - Voirie rétrécie	- Manque de signalisation sur la présence de l'école
3) École communale de Ghislenghien « Le Pré Fleuri »	--	- Rue locale à faible transit	- Espace public non aménagé - Absence de trottoirs - Stationnement devant la grille d'entrée
4) École communale d'Arbre « Le Gai Bocage »	--	- Rue locale à faible transit - Trottoirs présents en partie	- Espace public peu sécurisé pour les piétons - Absence de dispositifs ralentisseurs - Entrée conjointe piétons/parking

			- Croisements des voitures compliqués
5) École communale de Bouvignies « Les Boutons d'Or »	+++	- Espace public apaisé - Trottoirs de qualité - Plateaux - Potelets et barrières	- Manque de parkings - Virage dangereux
6) École communale d'Irchonwelz « Les Hérissons »	-	- Présence d'un trottoir	- Espace public peu sécurisé pour les piétons - Absence de dispositifs ralentisseurs - Voirie avec du trafic - Passage piéton non sécurisé - Stationnement sur les trottoirs
7) École communale de Lanquesaint « Les p'tit Loups »	-	- Voirie en cul-de-sac avec très peu de trafic - Grand parking avec séparation piétonne possible	- Absence de trottoirs - Absence de dispositifs ralentisseurs - Entrée conjointe piétons/parking
8) École communale de Ligne « Les Lionceaux »	++	- Deux larges trottoirs - Dos d'âne - Potelets et barrières au droit du passage piéton - Grand parking à 40m	- Trafic important - Visibilité du passage piéton réduite par la zone de parcage
9) École communale de Maffle « Le Tilleul »	++	- Deux larges trottoirs - Trafic limité - Grand parking à 50m	- Absence de dispositifs ralentisseurs - Visibilité du passage piéton réduite par les zones de parcage - Passage piéton non sécurisé
10) Ecole Saint-Joseph de Maffle	+	- Deux larges trottoirs - Passage piéton sécurisé	- Absence de dispositifs ralentisseurs - Vitesse des voitures et circulation importante - Stationnements illicites sur le trottoir - Croisements avec le bus
11) École communale de Mainvault « La Ruche »	++	- Deux larges trottoirs - Trafic limité - Parking de la place à 200m utilisé par les parents	- Absence de dispositifs ralentisseurs - Passage piéton et trottoirs non sécurisés
12) École communale de Meslin-L'Evêque « Les Pensées »	+	- Deux larges trottoirs - Chicanes - Panneaux de sensibilisation	- Trafic important - Stationnements illicites sur le trottoir - Proximité du carrefour

13) École communale d'Ormeignies « Les Ormes »	--	- Rue locale à faible transit	- Espace public peu organisé - Absence de dispositifs ralentisseurs - Entrée conjointe piétons/parking - Croisements des voitures compliqués - Passage piéton non sécurisé - Absence d'un trottoir
14) École communale de Rebaix « Les Tourterelles »	+++	- Espace public apaisé - Larges trottoirs - Passages piétons sécurisés - Plateaux - Parking vélo attractif	- Manque de signalisation sur la présence de l'école - Manque de parkings

Le projet d'aménagement des abords d'école est ressorti très tôt en CLDR et a même fait l'objet d'un atelier spécifique qui a permis de prioriser et d'amender des options d'aménagements pour chacune des 14 écoles de village.

Trois consultations de jeunes (deux d'enfants et une d'ados) ont également permis de relever qu'ils étaient surtout sensibles, pour la question des écoles, à l'accessibilité piétonne par les sentiers.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Sécurisation des piétons dont les enfants ;
- Réduction du risque d'accidents de la route entre les voitures et les piétons ;
- Réduction de la vitesse des voitures ;
- Croissance de la marche et de la pratique du vélo ;
- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Réduction du ruissellement de l'eau pluviale ;
- Augmentation des plantations et de la biodiversité.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan communal cyclable et piéton d'Ath (2013)
- PiMaCi et PiWaCy
- Stratégie Régionale de Mobilité (Wallonie)
- Plan FAST 2030 (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel ■■■ Développement des mobilités actives, vecteurs d'échanges sociaux plus nombreux

Environnemental ■■■ Protection et soutien aux mobilités actives, économes en CO2. Nouvelles plantations. Réduction des surfaces de ruissellement de l'eau de pluie

Economie ■■■ Soutien du secteur des vélocistes

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Les interventions sur les 14 écoles sont principalement prévues au sein de l'espace public sur des voiries communales. Mais 4 écoles ont aussi des interventions prévues en dehors de l'espace public, soit sur des parcelles propriétés de la ville d'Ath (Ormeignies et Irchonwelz), soit sur des parcelles qui ne le sont pas (Lanquesaint et Ghislenghien).

Tous les périmètres d'intervention sont localisés en zone d'habitat rural au plan de secteur ou, pour certaines, en zone d'habitat (Maffle) ou en zone de services publics et d'équipements communautaires (Ghislenghien). A Arbre, une partie du périmètre est localisée en zone agricole.

6 périmètres intègrent un axe de ruissellement (Isières, Arbre, Irchonwelz, Lanquesaint, Meslin-L'Evêque et Ormeignies).

Ecole	Localisation et cadastre	Plan de secteur	Photos et accès piétons
1) École communale d'Isières « l'Hirondelle »	 Axe de ruissellement sur la voirie		
2) École libre St-Pierre d'Isières	 Axe de ruissellement sur la voirie		
3) École communale de Ghislenghien « Le Pré Fleuri »	 Parcelle 75X concernée		

4) École communale d'Arbre « Le Gai Bocage »	 Axe de ruissellement sur la voirie		
5) École communale de Bouvignies « Les Boutons d'Or »	 Axe de ruissellement sur la voirie		
6) École communale d'Irchonwelz « Les Hérissons »	 Axe de ruissellement sur la voirie Parcelle 364E concernée		
7) École communale de Lanquesaint « Les p'tit Loups »	 Axe de ruissellement sur la voirie Parcelle 107C concernée		
8) École communale de Ligne « Les Lionceaux »	 Axe de ruissellement sur la voirie		
9) École communale de Maffle « Le Tilleul »	 Axe de ruissellement sur la voirie	 Inclu dans le SOL « Zone A »	

10) École Saint-Joseph de Maffle			
11) École communale de Mainvault « La Ruche »			
12) École communale de Meslin-L'Evêque « Les Pensées »	 Axe de ruissellement sur la voirie		
13) École communale d'Ormeignies « Les Ormes »	 Axe de ruissellement sur la voirie Parcelles 135G et 137W concernées		
14) École communale de Rebaix « Les Tourterelles »			

Localisation, cadastre et plan de secteur (source : WalonMap, GoogleStreetView, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath.

Partenaires principaux :

Directions des écoles, Comités de quartier

Autres partenaires :

Riverains.

Pistes de financement du projet :

Développement rural, PICC, Ville d'Ath.

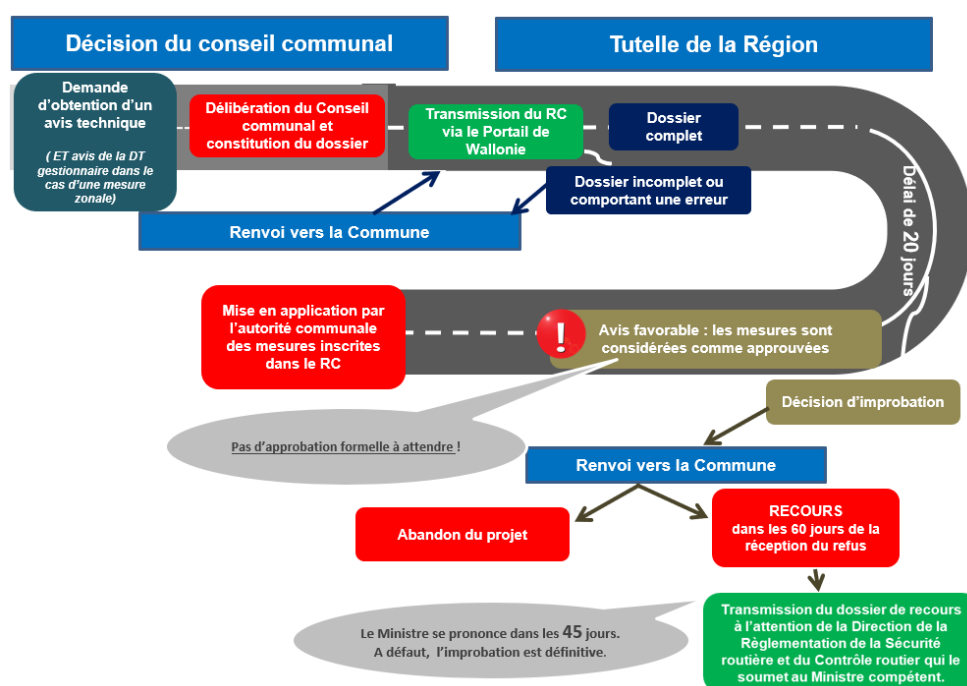
7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Ce projet a été évoqué lors des réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR. Les écoles constituent par ailleurs l'une des derniers éléments identitaires des villages et de rencontres des citoyens.

B. Etat du dossier

Un premier travail de sélection des aménagements devant chaque école a été fait par la CLDR. Ceux-ci doivent désormais être validés par le conseiller en mobilité de la commune, qui doit identifier pour chacun d'entre eux l'acte administratif à réaliser (Règlement complémentaire de circulation routière, Ordonnance temporaire de circulation routière ou Arrêté de police du Bourgmestre) et la procédure à suivre (avec ou sans avis de la tutelle régionale, avec ou sans avis technique préalable).



Exemple de procédure à suivre pour des aménagements de mobilité (source : securotheque.wallonie.be)

C. Programme des travaux

Ecole communale « L'Hirondelle » et école libre Saint-Pierre d'Isières :

- Placer des panneaux et des potelets de couleurs annonçant la présence de l'école ;
- Installer des barrières et des potelets le long des trottoirs à hauteur des écoles et de l'église pour éviter le stationnement illicite.



Ecole communale de Ghislenghien « Le Pré Fleuri » :

- Délimiter un parvis avec des barrières devant l'entrée de l'école pour empêcher le stationnement tout en maintenant l'accès ponctuel à la cour par des véhicules ;
- Délimiter un cheminement piéton avec des barrières devant le parking le long de la bordure.



Ecole communale d'Arbre « Le Gai Bocage » :

- Installer des chicanes avec un sens prioritaire depuis la rue de Soignies afin d'inciter les conducteurs à poursuivre leur route dans la rue de la Commune vers le chemin de l'Entente.

Ecole communale de Bouvignies « Les Boutons d'Or » :

- Installer des barrières au niveau de la sortie du primaire ;
- Repeindre les barrières en couleur pour marquer la présence de l'école.



Ecole communale d'Irchonwelz « Les Hérissons » :

- Poser des panneaux de circulation alternée avant le rétrécissement de la voirie en donnant priorité aux véhicules venant de la rue des Cureurs afin d'éviter les blocages sur le passage à niveau ;
- Aménager le parvis devant la grille de la cour pour y éviter le stationnement ;
- Créer un parvis piéton sur la rue devant l'entrée de l'école pour la sécuriser.



Ecole communale de Lanquesaint « Les p'tit Loups » :

- Aménager un cheminement piéton dans la cour/parking le long du mur permettant de la traverser en toute sécurité jusqu'à la rue du Saint-Sacrement.



Ecole communale de Ligne « Les Lionceaux » :

- Accentuer les marquages au sol et installer de nouvelles barrières le long des trottoirs ;
- Aménager un parvis piéton sur 1 à 2 places de parking de part et d'autre du passage piéton côté pair.



Ecole communale de Maffle « Le Tilleul » :

- Elargir la zone de terre-plein végétalisée sur 1 à 2 places de parkings de part et d'autre du passage piéton côté impair (école) ;
- Placer des bacs à fleurs avec plots réfléchissants de part et d'autre du passage piéton côté pair.



Ecole libre Saint-Joseph de Maffle :

- Modifier la zone de stationnement « 10 minutes du lundi au vendredi » en zone de dépose-minute avec un léger agrandissement de la zone de stationnement et installer des barrières afin de favoriser la rotation des voitures et mettre la zone en couleur.

Ecole communale de Mainvault « La Ruche » :

- Installer un mat totem sur la place de l'Eglise signalant le dépose-minute ;
- Installer un capteur de vitesse affichant le message « Attention enfants » ;
- Placer des barrières le long des trottoirs devant l'école ;
- Améliorer l'éclairage de la rue devant l'école.



Ecole communale de Meslin-L'Evêque « Les Pensées » :

- Aménager une zone de dépose minute à la place de la petite zone de stationnement située devant l'école avec des barrières pour éviter le stationnement longue durée ;
- Placer des panneaux d'indication du dépose-minute réalisé avec les enfants de l'école ;
- Placer des barrières le long des trottoirs devant l'école.



Ecole communale d'Ormeignies « Les Ormes » :

- Déplacer le passage piéton rue Saint-Ursmer à hauteur du café et y aménager un plateau ;
- Aménager le parking en trois zones distinctes : une pour les enseignants, une pour le bus et qui lui permette de faire demi-tour et une de dépose-minute.



Ecole communale de Rebaix « Les Tourterelles » :

- Créer un trottoir rue du 7 juillet entre les tronçons existants afin de protéger les enfants se rendant à l'école à pied ;
- Marquer au sol les emplacements de stationnements rue du 7 Juillet en chicanes de manière à réduire la vitesse des voitures et à éviter le stationnement complet sur le trottoir ;
- Placer des barrières amovibles pour éviter le stationnement sur les trottoirs devant l'école ;
- Mettre le Chemin de la Poterie à sens unique ;
- Installer des panneaux prévenant de la zone 30 en amont de celle-ci ;
- Placer un panneau signalant la présence du sentier reliant la rue du 7 juillet au chemin de la Poterie.

D. Démarches administratives

Vu la nécessité d'être conforme au code de la route, chaque aménagement devra faire l'objet d'un suivi rigoureux de la procédure avec, pour les voiries communales :

- Réalisation d'une esquisse détaillée du projet ;
- Obtention d'un avis technique préalable (optionnel) ;
- Décision du Conseil communal, du Collège communal ou du Bourgmestre ;
- Avis de la tutelle régionale ;
- Demande éventuelle d'un permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

Pour les aménagements à effectuer sur parcelles privées, il faudra en outre obtenir l'accord des propriétaires.

E. Eléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Les aménagements proposés doivent répondre aux prescrits du code de la route et être validés par la tutelle. En ce sens, ils vont répondre à des pratiques et usages reconnus et validés par des praticiens. Cette validation évite ainsi de mettre en place des aménagements non pertinents ou pouvant renforcer l'insécurité routière.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
Ecoles communale et libre d'Isières	1.600 € HTVA
Ecole communale de Ghislenghien	2.000 € HTVA
Ecole communale d'Arbre	2.500 € HTVA
Ecole communale de Bouvignies	1.050 € HTVA
Ecole communale d'Irchonwelz	25.000 € HTVA
Ecole communale de Lanquesaint	1.000 € HTVA
Ecole communale de Ligne	10.000 € HTVA
Ecole communale de Maffle	5.000 € HTVA
Ecole libre de Maffle	1.000 € HTVA
Ecole communale de Mainvault	2.000 € HTVA
Ecole communale de Meslin-L'Evêque	2.000 € HTVA
Ecole communale d'Ormeignies	15.000 € HTVA
Ecole communale de Rebaix	15.000 € HTVA
Honoraires (10%)	8.315 € HTVA
TOTAL	91.465 € HTVA
	110.672,65 € TVAC

Projet rémunérateur : ~~OUI~~ NON

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant TVAC
Développement rural (uniquement parvis piétons et terre-pleins fleuris de Maffle, Ligne et Irchonwelz)	80%	850.000€	42.592,00 €
PiMaCi et PiWaCy			Non déterminé
Commune			Solde

9. Evaluation

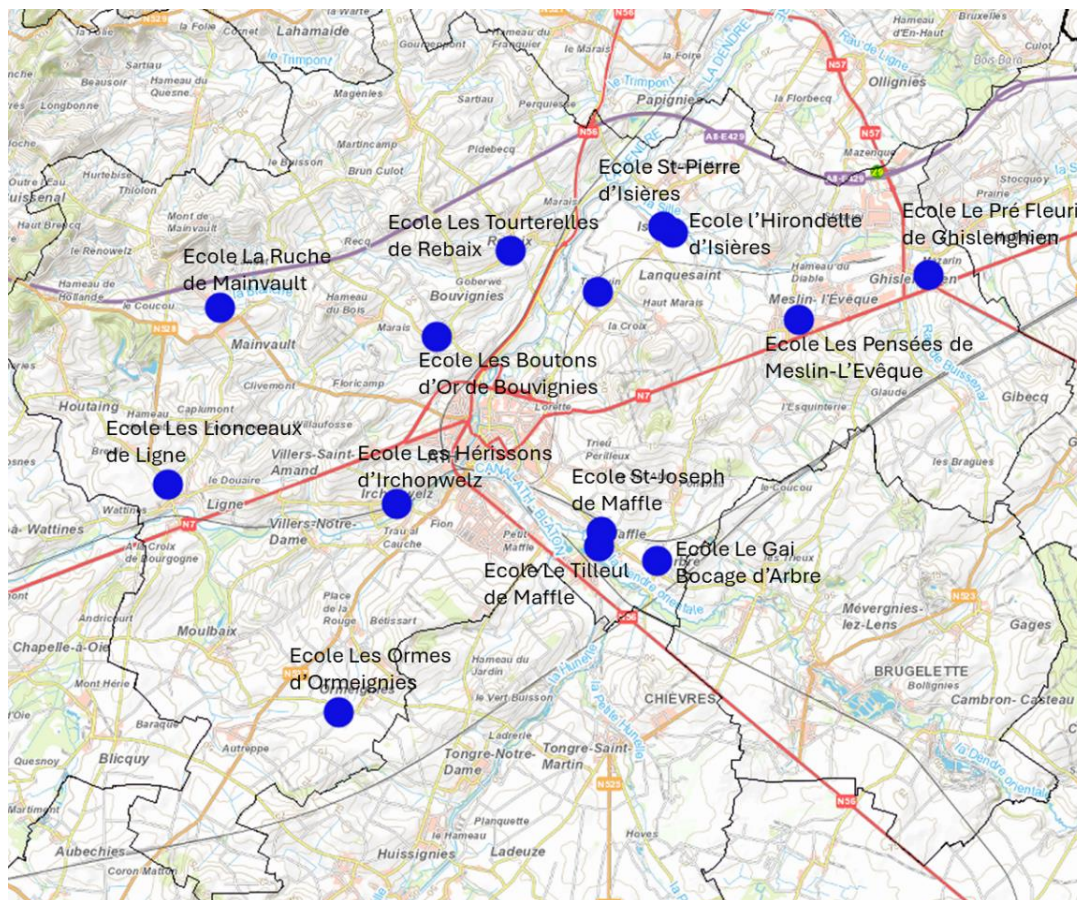
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement d'un abord	PV de réception	Bulletin communal
Aménagement des 14 abords	PV de CLDR	Rapport annuel CLDR
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Vitesse des voitures	Réduction de 10% de la V85	Comptages annuels
Enfants venant à pied ou à vélo	Croissance de 5% par an	Comptages annuels

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

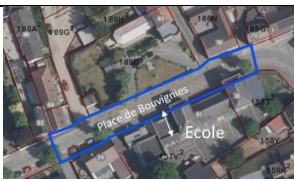
Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Aménagements de chicanes et parvis en terre-plein qui réduiront le risque de ruissellement. Accords à obtenir avec les 2 propriétaires privés.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (surfaces non encore précisément connues à ce stade)	Aménagement en terre-plein des parvis et chicanes pour réduire les surfaces minéralisées
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Les plots, barrières et chicanes pourront être réalisés avec des matériaux recyclés
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Choix portés sur de petits aménagements qui ne nécessitent pas de réaménagements complets de voirie
Mesures en faveur de la biodiversité	Nouvelles plantations prévues avec des plantes mellifères
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Choix portés sur des aménagements qui étendent l'espace dévolu aux piétons
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Appel à des entrepreneurs locaux (en respect des marchés publics) et usages de matériaux recyclés
Intégration du projet dans l'environnement	Choix d'aménagements qui viennent compléter les aménagements déjà existants

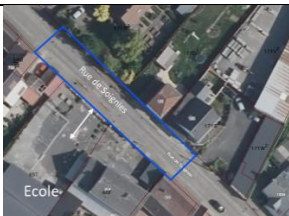
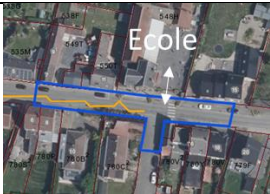
11. Annexes

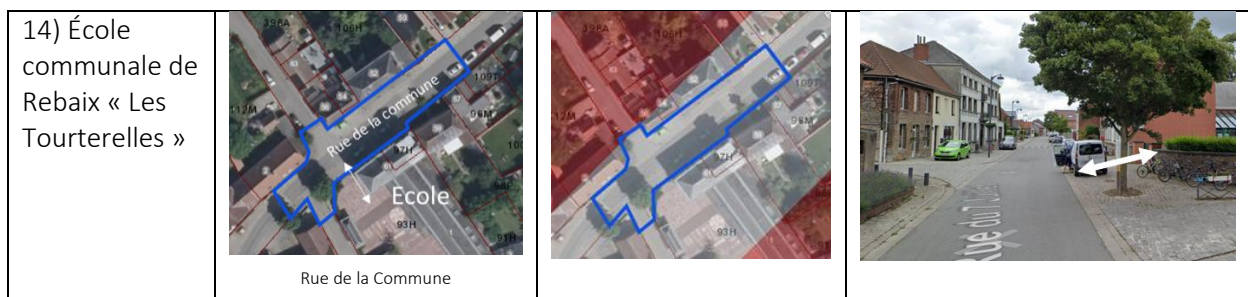
A. Plan de situation



B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Ecole	Localisation et cadastre	Plan de secteur	Photos et accès piétons
1) École communale d'Isières « l'Hirondelle »	 Place d'Isières		
2) Ecole libre St-Pierre d'Isières	 Place d'Isières		
3) École communale de Ghislenghien « Le Pré Fleuri »	 Chemin des Passants et parcelle 75X		
4) École communale d'Arbre « Le Gai Bocage »	 Rue de la Commune		
5) École communale de Bouvignies « Les Boutons d'Or »	 Place de Bouvignies		
6) École communale d'Irchonwelz « Les Hérissons »	 Place de Trazegnies et parcelle 364E		
7) École communale de Lanquesaint « Les p'tit Loups »	 Rue du Saint-Sacrement		

	Rue du Saint-Sacrement et parcelle 107C		
8) École communale de Ligne « Les Lionceaux »	 Rue de la Brasserie		
9) École communale de Maffle « Le Tilleul »	 Place de Maffle	 Inclu dans le SOL « Zone A »	
10) Ecole Saint-Joseph de Maffle	 Rue de Soignies		
11) École communale de Mainvault « La Ruche »	 Rue du Mont		
12) École communale de Meslin-L'Evêque « Les Pensées »	 Rue Centrale		
13) École communale d'Ormeignies « Les Ormes »	 Chemin des Serres et parcelles 135G et 137W		



Localisation, cadastre et plan de secteur (source : WalonMap, GoogleStreetView, ICEDD)

C. Dossier photographique

Cfr supra.

D. Etat des lieux

Ecole	Etat des lieux
1) École communale d'Isières « l'Hirondelle »	Espace public apaisé, panneaux « zone 30 » et « attention enfants », trottoirs de qualité, plateaux en amont et aval, voirie rétrécie.
2) École libre St-Pierre d'Isières	Espace public apaisé, panneaux « zone 30 » et « attention enfants », trottoirs de qualité, plateaux en amont et aval, voirie rétrécie.
3) École communale de Ghislenghien « Le Pré Fleuri »	Panneaux « zone 30 », absence de trottoirs, parcage de véhicules devant la grille d'accès, espace public non aménagé.
4) École communale d'Arbre « Le Gai Bocage »	Absence de dispositifs ralentisseurs, entrée conjointe parkings/piétons, croisement compliqué des voitures en voirie, espace public peu sécurisé pour les piétons
5) École communale de Bouvignies « Les Boutons d'Or »	Espace public apaisé, panneaux « zone 30 » et « attention enfants », trottoirs de qualité, plateaux en amont et aval, voirie rétrécie, potelets et barrières.
6) École communale d'Irchonwelz « Les Hérissons »	Absence de dispositifs ralentisseurs, entrée conjointe parkings/piétons, croisement compliqué des voitures en voirie, espace public peu sécurisé pour les piétons
7) École communale de Lanquesaint « Les p'tit Loups »	Absence de dispositifs ralentisseurs, entrée conjointe parkings/piétons, croisement compliqué des voitures en voirie, espace public peu sécurisé pour les piétons
8) École communale de Ligne « Les Lionceaux »	Bonne largeur de trottoirs, dos d'âne mais marquage au sol effacé, trafic important, grand parking à 40m, barrières autour du passage piéton
9) École communale de Maffle « Le Tilleul »	Absence de dispositifs ralentisseurs, parkings masquant la sortie piétonne, passage piéton non sécurisé, bons trottoirs, grand parking à 40m.
10) Ecole Saint-Joseph de Maffle	Voirie rétrécie, barrières encadrant le passage piéton, larges et bons trottoirs
11) École communale de Mainvault « La Ruche »	Absence de dispositifs ralentisseurs, passage piéton non sécurisé, bons trottoirs, trafic non négligeable, panneaux « desserte locale », détecteur de vitesse
12) École communale de Meslin-L'Evêque « Les Pensées »	Stationnement illicite sur les trottoirs, pots de fleurs chicanes, panneaux de sensibilisation, bons trottoirs

13) École communale d'Ormeignies « Les Ormes »	Absence de dispositifs ralentisseurs, conflits parkings/piétons, croisement compliqué des voitures en voirie, espace public peu sécurisé pour les piétons
14) École communale de Rebaix « Les Tourterelles »	Espace public apaisé, trottoirs de qualité, plateaux en amont et aval, parkings vélos attractifs.

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Sans objet.

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Toutes les écoles de l'entité (sauf celles du centre-ville puisque celui-ci ne peut pas prétendre aux subsides du PCDR) font partie du projet.

7. Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages

Commune : ville d'Ath	Fiche 1.7
Village ou entité : tous les villages	Priorité : Lot 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaliser des aménagements de convivialité dans les villages afin de renforcer la qualité de l'espace public et de favoriser la cohésion sociale notamment intergénérationnelle. Ces aménagements doivent également permettre de renforcer le maillage écologique, de verdurer davantage l'espace public et de réduire les surfaces minéralisées dans le but de limiter les risques de ruissellement des eaux pluviales.

Il pourra s'agir de petits aménagements de mobilier urbain (bancs, tables, auvents, poubelles, panneaux d'affichage, ...), de petits dispositifs d'infrastructure (pontons, caillebotis, enrochements, lampadaires, ...), d'aménagements en faveur de la biodiversité (mares, haies, pelouses fleuries, arbres, nichoirs, zones refuges, arrachage d'invasives, ...), de dispositifs paysagers (sculptures végétales, points de vue, tables d'orientation, panneaux didactiques, ...) ou encore d'interventions culturelles en lien avec la Maison Culturelle.

2. Justification du projet

Plus d'une centaine de constats relatifs aux espaces de convivialité ont été relevés durant les réunions villageoises et ce, dans les 17 villages de l'entité. Un travail a donc été mené en CLDR afin de répondre à ces constats et d'identifier les aménagements à réaliser dans chaque village ainsi que les parcelles qui pourraient les accueillir.

Par ailleurs, la taille démographique des villages (entre 300 et 1.200 habitants) et leur éloignement pédestre par rapport au centre-ville (de 3 à 7 km pour la plupart) justifie d'investir dans de l'infrastructure qui permette de renforcer leur propre centralité.

Très tôt en CLDR, le projet d'aménagement d'espaces de convivialité est ressorti et a été plébiscité en lot 1. Il a par ailleurs fait l'objet d'un atelier spécifique qui a permis d'identifier les lieux d'intervention dans tous les villages et les aménagements à y faire.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Mise en valeur du patrimoine architectural et paysager ;
- Valorisation des balades et du réseau Points-Nœuds ;
- Valorisation des commerces et des lieux associatifs ;
- Développement de la biodiversité ;
- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Réduction du ruissellement de l'eau pluviale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;

- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- PICC
- BiodiverCité
- Charte paysagère du Parc Naturel du Pays des Collines

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.7 – Aménager les abords d'écoles des villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.1 – Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroits de camps de jeunesse sur l'entité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisirs et de biodiversité sur le site de la carrière de Maffle ;
- 3.2 – Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés ;
- 3.6 – installer des parcours santé ;
- 3.12 – Mettre en valeur le Mont de Mainvault ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.

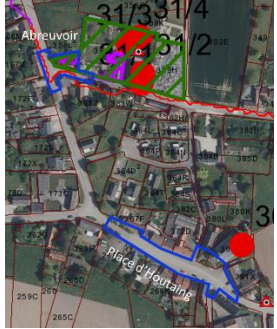
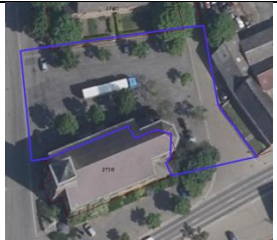
4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

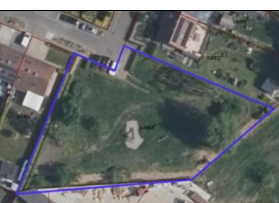
Social et culturel		Développement des mobilités actives, vecteurs d'échanges sociaux plus nombreux
Environnemental		Protection et soutien aux mobilités actives, économes en CO2. Nouvelles plantations. Réduction des surfaces de ruissellement de l'eau de pluie
Economie		Soutien du secteur des vélocistes

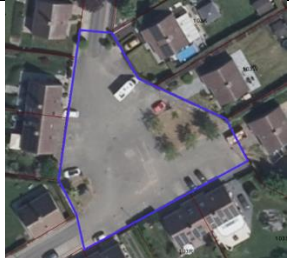
Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Lieux	Localisation, cadastre et propriété	Plan de secteur	Photos
1) Arbre – Espace sous le TGV	 Parcelles privées 100A, 104A et 120K Aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'espace vert et forestière avec périmètre d'intérêt paysager	 Canalisation souterrain de transport de fluide
2) Isières – Place d'Isières	 Parcelles communales 175B et 269G	 Zone d'habitat à caractère rural	 Terrain de balle pelote et accueil de la kermesse
3) Gibecq – place et espace derrière le Foyer Rural	 Parcelles communales 32 G et 33Z	 Zone d'habitat à caractère rural et agricole	 Accès au terrain
4) Ghislenghien – place de l'église et terrain contigu	 Parcelles communales 117 M et 117R et parcelle privée 117L	 Zone d'habitat à caractère rural	 Rue de l'église
5) Houtaing – placette des Marais	 Voirie communales Axe de ruissellement	 Zone d'habitat	 Chemin des Marais

6) Houtaing – Abreuvoir et Place d'Houtaing	 Voiries et parcelles communales 358C, 375F et 390C Axe de ruissellement, carte archéologique, site et biens classés	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	
7) Mainvault – parking derrière l'église	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rural	
8) Mainvault – Mont de Mainvault	 Sentiers communaux et parcelle communale 237B 4 arbres et 1 haie remarquables	 Zone d'espace vert avec périmètre d'intérêt paysager	
9) Meslin- L'Evêque – terrain de pétanque rue des Rentiers	 Voirie communale et parcelles communales 154D2 et 491B Aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'habitat à caractère rural	

10) Meslin- L'Evêque – Place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	
11) Moulbaix – parc mellifère	 Voirie communale et parcelle communale 90A2 Aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
12) Moulbaix – Place et plaine de jeux	 Voirie communale et parcelle communale 365E Aléa d'inondation faible, axe de ruissellement et alignement d'arbres remarquables	 Zone d'habitat à caractère rurale et zone de parc avec périmètre d'intérêt paysager	
13) Moulbaix – rue du Moulin	 Voirie communale et parcelles communales 472A et 474 Carte archéologique, bien classé	 Zone d'habitat à caractère rurale et zone agricole	
14) Ormeignies – espace vert près de l'église	 Parcelle privée 548m2	 Zone agricole	

15) Ormeignies – Place	 Voirie communale et parcelle communale 547M	 Zone d'habitat à caractère rurale	
16) Ormeignies – Enclos du Marronnier	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
17) Autreppe – place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
18) Ostiches – place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
19) Rebaix - plaine	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	

20) Villers-Notre-Dame – Place	 Voirie communale et parcelle communale 93B	 Zone d'habitat à caractère rurale	
21) Villers-Saint-Amand – Place	 Voirie communale Axe de ruissellement	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	

Localisation, cadastre et plan de secteur (source : WalonMap, GoogleStreetView, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath.

Partenaires principaux :

Comités de quartier, Fabriques d'église, SPW-Patrimoine.

Autres partenaires principaux :

Riverains, Qualité-Village-Wallonie

Pistes de financement du projet :

Développement rural, PICC, Ville d'Ath, Petit patrimoine wallon.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Ce projet a été évoqué lors des réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR. Les aménagements à réaliser ont été identifiés par la CLDR et validés par le service technique de la Ville d'Ath. 18 des 21 sites sont en totale propriété communale. Pour les 3 autres, il convient de vérifier leur statut de propriété.

B. Etat du dossier

Un premier travail de sélection des aménagements a été fait par la CLDR et validé par le service technique de la ville d'Ath. Des statuts de propriété publique doivent être confirmés pour 3 des 21 sites. La place de Ligne avait également été identifiée par la CLDR mais un projet existe déjà et le chantier démarre au printemps 2024.

C. Programme des travaux

1) Arbre – Espace sous le TGV – rue de la Tannerie :

- Planter des haies, arbres et arbustes pour améliorer la biodiversité du site ;
- Marquer les sentiers existants avec des écorces et des bordures en bois et/ou fascines ;
- Aménager de nouveaux sentiers ;
- Installer un ponton d'observation Nature sur la Dendre Orientale ;

2) Isières – place d'Isières :

- Planter des arbres, des arbustes et des fleurs pour mieux végétaliser la place et accentuer son attractivité actuelle ;

3) Gibecq – espace derrière le Foyer Rural :

- Placer une signalétique pour signaler la présence du terrain depuis la place ;
- Aménager la parcelle contiguë (33Z) en terrain de football ;
- Planter des arbres et arbustes et placer des bacs à fleurs sur la place.

4) Ghislenghien – espace derrière l'église :

- Placement d'une signalétique pour signaler la présence du terrain arrière depuis la place
- Aménager ce terrain arrière en jardin partagé ;
- Planter des arbres et arbustes et placer des bacs à fleurs sur la place.

5) Houtaing – placette des Marais :

- Verdurer la placette pour la rendre plus bucolique avec bacs et bancs (se baser sur le projet fait avec les riverains).

6) Houtaing – abreuvoir et place d'Houtaing :

- Egayer le site de l'abreuvoir avec des végétations fleuries.;
- Remplacer les panneaux d'histoire du village et placer des coquilles Saint-Jacques pour signaler qu'Houtaing est un lieu de passage pour le pèlerinage.

7) Mainvault – Parking à l'arrière de l'église :

- Verdurer l'espace ;
- Repenser le parking en réduisant la surface dédiée au stationnement (garder des places pour la sortie de l'école), faire un marquage au sol et placer un éclairage ;
- Aménager un forum pour les petites représentations en plein air.

8) Mainvault – Mont :

- Installer un barbecue, des bancs, une table de pique-nique et une table d'orientation au sommet face à la vue ;

9) Meslin-L'Evêque – terrain de pétanque rue des Rentiers :

- Rénover l'espace et le banc attenant ;
- Développer la zone autour du rieu en un espace intergénérationnel (pétanque, sentier et pont au-dessus du rieu).

10) Meslin-L'Evêque – place :

- Verdurer davantage sans impacter les activités (chapiteaux, balle pelote, ...).

11) Moulbaix – parc mellifère :

- Refaire des plantations ;
- Mettre de nouveaux bancs (les bancs qui s'y trouvent sont cassés) ;
- Refaire complètement la mare ;
- Refaire ou réparer les panneaux didactiques, actuellement abîmés car le bois n'a pas été traité ;
- Ruches : il n'y a plus d'abeilles depuis plusieurs années ;
- Entretenir le parc de façon générale ;

- Installer un terrain de pétanque sur le parking.

12) Moulbaix – place et plaine de jeux rue Raulier :

- Remplacer les bancs ;
- Restaurer la plaine de jeux ;
- Placer un panneau « Attention aux enfants » sur la route ;
- Installer un panneau « Chiens interdits » ;
- Installer un banc près de l'église.

13) Moulbaix – rue du Moulin :

- Aménager une zone avec des bancs et des tables. L'endroit jouit d'une belle vue et est fréquemment fréquenté par des promeneurs.

14) Ormeignies – espace vert de la plaine de jeux près de l'église :

- Ajouter des plantations et créer un labyrinthe végétal ;
- Installer une table de ping-pong ;
- Modifier le revêtement en gravier dangereux sous le tobogan ;
- Installer un panneau pour signaler l'existence de la plaine de jeux.

15) Ormeignies - place :

- Sécuriser l'entrée de l'église, où l'on ne peut actuellement distinguer la route de l'espace piétons malgré la partie du revêtement en pavés.

16) Ormeignies – Enclos du Marronnier :

- Prévoir un aménagement avec un banc, à proximité de l'impasse et de la rue Saint-Ursmer.

17) Autreppe - Eglise :

- Installer des bancs et des tables ;
- Sécuriser l'entrée de l'église, où l'on ne peut actuellement distinguer la route de l'espace piétons.

18) Ostiches - Place :

- Placer des nouvelles poubelles au départ du sentier ;
- Installer un panneau de signalisation fixe pour la forge (au même titre que le Blanc Moulin).

19) Rebaix – plaine de jeux et rue Beaulieu :

- Rénover la plaine de jeux du terrain de balle-pelote ;
- Agrandir le parterre rue de Beaulieu et y faire une pelouse fleurie.

20) Villers-Notre-Dame - place :

- Ajouter un banc près du terrain de pétanque ;
- Installer un bac à fleurs près de la bulle à verre et entretenir cet endroit afin qu'il reste « propre » ;
- Marquer au sol le stationnement face à l'église.

21) Villers-Saint-Amand - place :

- Verdurer et installer des bancs sur la place ;
- Aménager l'espace de la bulle à verre.

D. Démarches administratives

Certaines interventions sont minimales, ne nécessitent pas de permis et peuvent être réalisées directement par le service travaux de la Ville.

D'autres sont plus conséquentes et nécessiteront une procédure de permis. Les interventions le long des ruisseaux demanderont également d'obtenir l'avis du gestionnaire du cours d'eau. Les interventions sur (près) des sites protégés (Houtaing, Mainvault, Moulbaix) nécessiteront l'avis du patrimoine.

Pour les aménagements à effectuer sur parcelles privées, il faudra également obtenir l'accord des propriétaires.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Les matériaux et interventions choisies doivent durer dans le temps, notamment sur les parcelles soumises à un aléa d'inondation.

Pour les éléments de signalétique touristique, il est important de maintenir l'unité graphique entre toutes les interventions et avec la signalétique déjà existante.

8. Estimation globale des coûts

Poste	Estimation
1) Arbre – Espace sous le TGV	10.000 € HTVA
2) Isières – place d'Isières	650 € HTVA
3) Gibecq – espace derrière le Foyer Rural	3.000 € HTVA
4) Ghislenghien – espace derrière l'église	3.000 € HTVA
5) Houtaing – placette des marais et abreuvoir	2.000 € HTVA
6) Houtaing – place d'Houtaing	15.000 € HTVA
7) Mainvault – Parking à l'arrière de l'église	10.000 € HTVA
8) Mainvault – Mont :	10.000 € HTVA
9) Meslin-L'Évêque – terrain de pétanque rue des Rentiers	10.000 € HTVA
10) Meslin-L'Évêque – place	500 € HTVA
11) Moulbaix – parc mellifère	10.000 € HTVA
12) Moulbaix – place et plaine de jeux rue Raulier	1.000 € HTVA
13) Moulbaix – rue du Moulin :	2.000 € HTVA
14) Ormeignies – espace vert de la plaine de jeux près de l'église :	5.000 € HTVA
15) Ormeignies - place :	3.000 € HTVA
16) Ormeignies – Enclos du Marronnier	500 € HTVA
17) Autreppe – Eglise	5.000 € HTVA
18) Ostiches – Place	500 € HTVA
19) Rebaix – plaine de jeux et rue Beaulieu	8.000 € HTVA
20) Villers-Notre-Dame - place	2.000 € HTVA
21) Villers-Saint-Amand - place	2.000 € HTVA
Honoraires (10%)	10.315 € HTVA
TOTAL	113.465 € HTVA
	137.292,65 € TVAC

Projet rémunérateur : ~~OUI~~ - NON

Sources de financement :

Sources de financement	Taux	Plafond	Montant TVAC
Développement rural (uniquement parcelles publiques)	80%	850.000€	109.834,12 €
PiMaCi et PiWaCy			Non déterminé
Commune			Solde

9. Evaluation

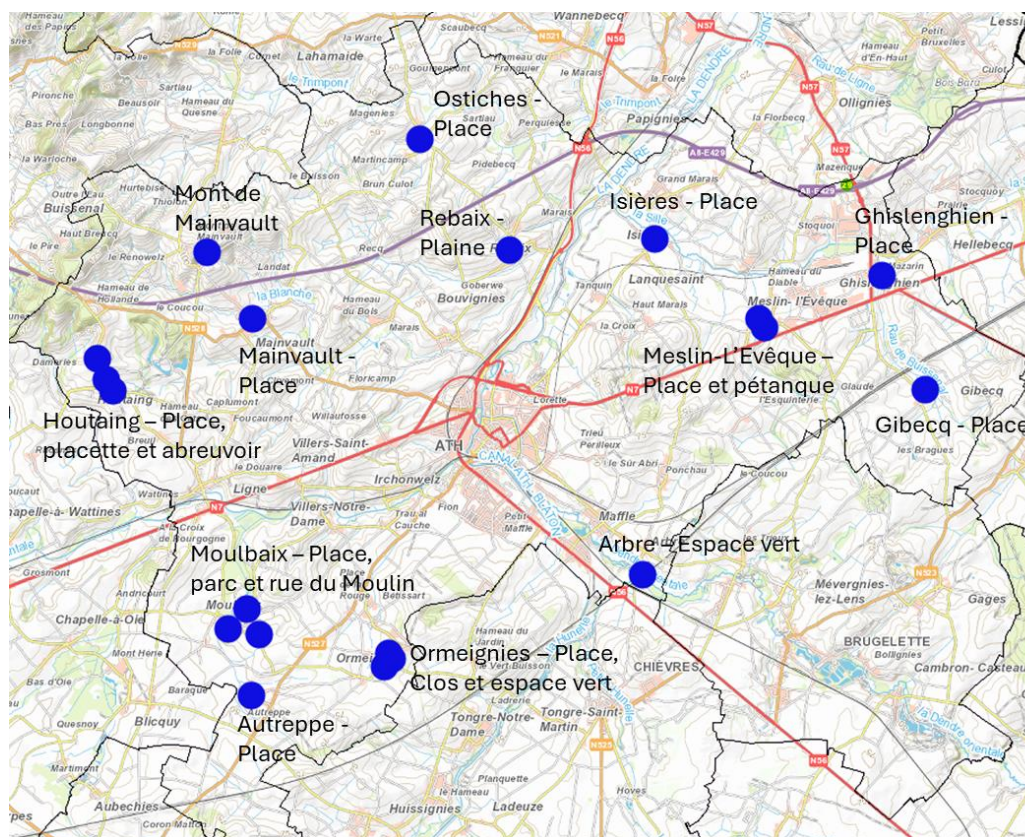
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement d'un site	PV de réception	Bulletin communal
Aménagement des 23 sites	PV de CLDR	Rapport annuel CLDR
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Fréquentation des espaces	Croissance de 5% par an	Comptages annuels

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Les mesures de sécurité seront prises en ce qui concerne les canalisations souterraines. Des matériaux adéquates seront choisis pour les parcelles soumises à un aléa d'inondation. Les arbres et haies remarquables seront protégés lors des travaux.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux (surfaces non encore précisément connues à ce stade)	Déminéralisation et plantations de certains espaces
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Les matériaux choisis pourront être réalisés avec des matériaux recyclés
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Choix portés sur de petits aménagements qui ne nécessitent pas de réaménagements complets de voirie.
Mesures en faveur de la biodiversité	Nouvelles plantations prévues avec des plantes mellifères.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Choix portés sur des aménagements qui étende l'espace dévolu aux piétons. Aménagement PMR de certains accès à des lieux publics
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Appel à des entrepreneurs locaux (en respect des marchés publics) et usages de matériaux recyclés
Intégration du projet dans l'environnement	Prise en compte des arbres et haies remarquables et du contexte paysager

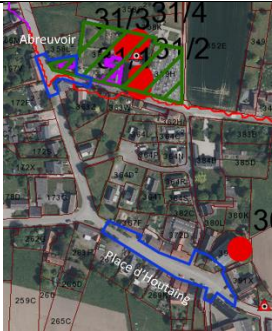
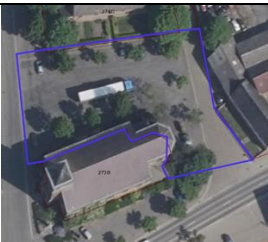
11. Annexes

A. Plan de situation

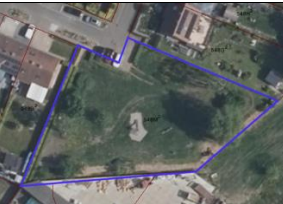


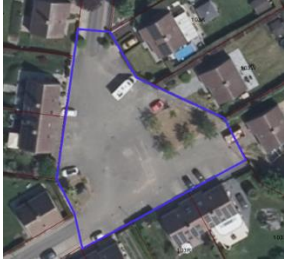
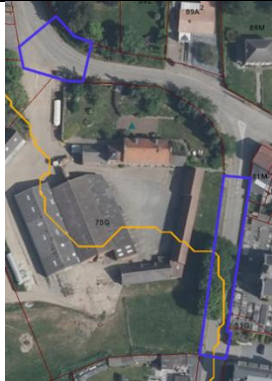
B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Lieux	Localisation, cadastre et propriété	Plan de secteur	Photos
1) Arbre – Espace sous le TGV	 Parcelles 100A, 104A et 120K	 Zone d'espace vert et forestière avec périmètre d'intérêt paysager	
2) Isières – Place d'Isières	 Parcelles 175B et 269G	 Zone d'habitat à caractère rural	

3) Gibecq – place et espace derrière le Foyer Rural	 Parcelles communales 32 G et 33Z	 Zone d'habitat à caractère rural et agricole	 Accès au terrain
4) Ghislenghien – place de l'église et terrain contigu	 Parcelles 117 M, 117R et 117L	 Zone d'habitat à caractère rural	
5) Houtaing – placette des Marais	 parcettes des Marais	 Zone d'habitat	
6) Houtaing – Abreuvoir et Place d'Houtaing	 parcelles 358C, 375F et 390c	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	
7) Mainvault – parking derrière l'église	 parking derrière l'église	 Zone d'habitat à caractère rural	

8) Mainvault – Mont de Mainvault	 Sentiers communaux et parcelle 237B	 Zone d'espace vert avec périmètre d'intérêt paysager	
9) Meslin-L'Evêque – terrain de pétanque rue des Rentiers	 parcelles 154D2 et 491B	 Zone d'habitat à caractère rural	
10) Meslin-L'Evêque – Place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	
11) Moulbaix – parc mellifère	 parcelle communale 90A2	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
12) Moulbaix – Place et plaine de jeux			

	parcelle 365E	Zone d'habitat à caractère rurale et zone de parc avec périmètre d'intérêt paysager	
13) Moulbaix – rue du Moulin	 parcelles 472A et 474	 Zone d'habitat à caractère rurale et zone agricole	
14) Ormeignies – espace vert près de l'église	 Parcelle privée 548m2	 Zone agricole	
15) Ormeignies – Place	 parcelle 547M	 Zone d'habitat à caractère rurale	
16) Ormeignies – Enclos du Marronnier	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
17) Autreppe – place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	

18) Ostiches – place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
19) Rebaix - plaine	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rurale	
20) Villers-Notre-Dame – Place	 Voirie communale et parcelle communale 93B	 Zone d'habitat à caractère rurale	
21) Villers-Saint-Amand – Place	 Voirie communale	 Zone d'habitat à caractère rural et zone de services publics et d'équipements communautaires	

C. Dossier photographique

Cfr supra.

D. Etat des lieux

Lieux	Etat des lieux
1) Arbre – Espace sous le TGV	Espace vert en gestion différenciée utilisé avec sentiers officiels desservant la zone
2) Isières – Place d'Isières	Place aux abords rénovés avec de large trottoirs. Grand espace central macadamisé destiné à la balle pelote et à la kermesse. Manque de végétalisation

3) Gibecq – place et espace derrière le Foyer Rural	Place fort minéralisée. Espace à l'arrière du foyer peu visible depuis l'espace public.
4) Ghislenghien – place de l'église et terrain contigu	Place rénovée et de belle qualité mais peu végétalisée.
5) Houtaing – placette des Marais	Placette fortement minéralisée et peu attractive pour les piétons
6) Houtaing – Abreuvoir et Place d'Houtaing	Site de l'abreuvoir à davantage mettre en valeur au vu de son caractère patrimonial. Place à davantage végétaliser.
7) Mainvault – parking derrière l'église	Place à davantage végétaliser.
8) Mainvault – Mont de Mainvault	Site à équiper de bancs et sentier à rénover
9) Meslin-L'Evêque – terrain de pétanque rue des Rentiers	Site à rafraîchir et rénover. Equipement vétuste
10) Meslin-L'Evêque – Place	Place assez minérale sans espace réellement dédié aux piétons
11) Moulbaix – parc mellifère	Site à rafraîchir et rénover.
12) Moulbaix – Place et plaine de jeux	Site à équiper de quelques bancs
13) Moulbaix – rue du Moulin	Site à équiper de quelques bancs
14) Ormeignies – espace vert près de l'église	Site à rafraîchir et rénover.
15) Ormeignies – Place	Place à davantage végétaliser.
16) Ormeignies – Enclos du Marronnier	Espace à davantage végétaliser et équiper.
17) Autreppe – place	Place à davantage végétaliser.
18) Ostiches – place	Place à davantage végétaliser.
19) Rebaix - plaine	Espace à davantage végétaliser et équiper.
20) Villers-Notre-Dame – Place	Espace à davantage végétaliser et équiper.
21) Villers-Saint-Amand – Place	Espace à davantage végétaliser et équiper.

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Ces espaces et places accueillent quotidiennement des riverains et promeneurs ainsi que certaines activités et événements (kermesses, ducasse, brocantes, balle pelote, ...)

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

35 espaces publics (places, espaces verts et plaines de jeux) ont été identifiés et décrits dans le diagnostic. Les 21 espaces faisant l'objet de cette fiche en font partie et ont été sélectionnés par la CLDR en fonction de leur état et des besoins identifiés.

8. Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité

1. Description du projet

Le projet consiste à rénover, réaménager et/ou sécuriser une série de sentiers fonctionnels de l'entité. Sont considérés comme fonctionnels des sentiers qui desservent des fonctions génératrices de flux quotidiens (écoles, commerces, places de village, gare, ...) et qui sont susceptibles d'être empruntés par tous les publics (enfants, adultes, personnes âgées et PMR). De tels sentiers sont plutôt localisés dans le périmètre des cœurs de village et plutôt dédiés aux piétons.

N'ont donc **pas été repris** dans cette fiche les sentiers à vocation de loisir pour lesquels les problématiques touchent davantage aux questions d'accès et de jalonnement et les sentiers hors centralités villageoises ayant également un rôle de liaisons cyclables (fiche projet 3.15). Vu le plébiscite en lot 1 par la CLDR, ce projet s'est concentré sur les sentiers existants de fait et ne traite pas de la problématique des sentiers à rouvrir. Cette problématique présente un risque de procédures longues qui pourraient faire retarder la mise en œuvre de toute la fiche.

Les aménagements consistent dès lors à sécuriser des itinéraires fort utilisés, à élargir des emprises ne permettant pas les croisements et à modifier les revêtements afin de les rendre praticable par tous les temps et par tous les usagers.

2. Justification du projet

Les déplacements à pied s'inscrivent comme une solution prioritaire pour réduire les émissions wallonnes de gaz à effet de serre. La Wallonie l'a d'ailleurs inscrit comme tel dans son plan climat et dans sa stratégie régionale de Mobilité.

Outre le gain en termes climatiques, la marche est bénéfique pour la santé, favorise la cohésion sociale et augmente (études à l'appui) la fréquentation des commerces locaux de biens de consommation courante.

A Ath, le potentiel de déplacements piétons est important car outre le centre-ville qui dispose d'un panel complet de services, commerces et équipements répondant amplement aux principes de la ville du quart d'heure, 13 des 18 villages disposent encore d'une école, nombre d'entre eux ont encore au moins un commerce de première nécessité (boulangerie, épicerie, pharmacie, boucherie) et pratiquement tous les villages disposent d'au moins un équipement public qui s'adresse aux villageois (maison de village, plein de jeux, terrain multisport, terrain de pétanque, espace vert).

Ce besoin en déplacements piétons est bien réel puisque plus de 60 avis ont été remis à ce sujet lors des réunions villageoises et concernaient tous les villages.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Renforcement de la sécurité routière ;
- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Valorisation des balades et du réseau Points-Nœuds ;
- Augmentation de la fréquentation des commerces et des équipements collectifs ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;

- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan piéton et cyclable d'Ath
- Plan d'Actions athois en faveur de l'Energie Durable
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Plan d'Action Wallonie Piétonne 2030 (Wallonie)
- Stratégie régionale de Mobilité 2019-2030 (Wallonie)
- 3^{ème} stratégie wallonne du développement durable (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.6 – Aménager les abords d'écoles des villages ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 2.1 – Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroits de camps de jeunesse sur l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle ;
- 2.6 – Rénover la salle du patronage de Moulbaix ;
- 2.7 – Rénover la salle de musique d'Houtaing ;
- 2.9 – Assurer l'entretien des chemins et sentiers ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel



Maintien du pouvoir d'achat des ménages par une maîtrise du budget mobilité.
Multiplication des offres de déplacement

Environnemental



Réduction des émissions de CO2 et de la demande en énergie

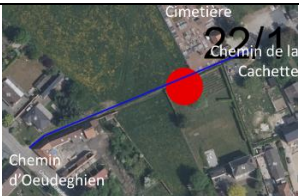
Economie

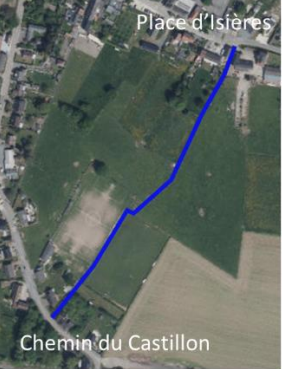


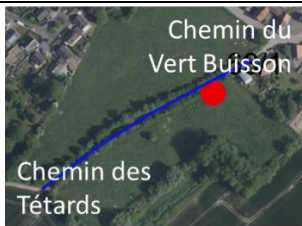
Création d'emplois de vélocistes et développement du tourisme cyclable

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Lieux	Localisation, cadastre et propriété	Plan de secteur	Photos
1) Ath, sentier Maroquin	 Sentiers n°35 et 58 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat et ZACC	 Chemin composé de 1 à 2 dalles dont beaucoup sont soulevées par des racines d'arbres
2) Bouvignies, sentier de la Cachette	 Sentier n°22 à l'atlas vicinal. Un tilleul remarquable privé à proximité	 Zone d'habitat à caractère rural, zone de services publics et d'équipements communautaires et zone d'espace vert	
Sentier en terre et en graviers, d'environ 150 mètres, qui permet aux habitants du chemin d'Oeudeghien et du quartier du Marais d'accéder au parking du cimetière où se trouvent les bulles à verres et containers pour déchets organiques. Ce sentier peut être boueux quand il pleut et donc difficilement praticable pour les habitants qui vont déposer leurs déchets dans les containers communaux.			
3) Bouvignies, chemin des Brelles	 Sentier n°36 à l'atlas vicinal. Aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
Ce sentier est très important pour le village de Bouvignies car il permet de relier le centre du village de Bouvignies au chemin des brelles qui est une voie sans issue qui permet d'accéder à la passerelle qui franchit le contournement d'Ath et ainsi de rejoindre en toute sécurité le centre d'Ath sans emprunter la route de Flobecq, voirie à fort trafic automobile. Ce sentier relie également les habitations de la cité à la rue des Pinsons où vivent plus d'une centaine de personnes (environ 30 habitations) à la place de Bouvignies où se trouve notamment l'école communale. En 2020, la commune avait réhabilité ce sentier avec de la pierre concassée mais ce revêtement a été très vite dégradé emporté par les écoulements d'eau.			

4) Bouvignies, sentier du Quesnoy	 Sentier n°5 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
Le sentier du Quesnoy est un chemin important pour la circulation des cyclistes et trottinettes car il relie le village de Mainvault et le quartier du Marais à Bouvignies à la place de Bouvignies et au centre d'Ath (en passant par la passerelle au bout du chemin des Brelles). C'est l'itinéraire le plus sécurisé pour relier Ath à Mainvault à vélo (voir itinéraire repris sur la carte ci-dessous). Il est également emprunté par le GR129 qui relie Ath à la région des collines (Ellezelles via Mainvault). Sentier asphalté de 60cm de bande roulante avec accotements labourés.			
5) Ghislenghien, sentier n°30	 Sentier n°30 à l'atlas vicinal. Aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'habitat à caractère rural et ZACC	
6) Houtaing, chemin du Mont des Chevaux	 Sentier n°25 à l'atlas vicinal. Aléa d'inondation faible. Axe de ruissellement,		
Le chemin est utilisé par les piétons/chevaux/vélo pour rejoindre le village depuis Québlette (distributeur de produits locaux au chemin du Mont des Chevaux). L'agriculture laboure régulièrement le chemin à la saison concernée, mais tolère le passage.			
7) Isières, sentier du foot	 Partie de l'ancien sentier n°66 à l'atlas vicinal.	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
8) Lanquesaint, sentier des Graves		 Zone agricole et zone forestière	

	sentier n°21 à l'atlas vicinal et aléa d'inondation faible		
	1 partie carrossable et puis ce n'est plus possible. Jadis cyclable, la largeur est réduite à cause d'une clôture. Le sol est constitué du fond du ruisseau.		
9) Moulbaix, sentier des Prés	 sentiers n°24 et 38 à l'atlas vicinal et aléa d'inondation faible et moyen	 Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole + zone forestière et zone de parc avec périmètre d'intérêt paysager	
	Sentier important qui relie le quartier du Chapitre au centre du village en passant par l'arrière du parc Tardin. Le sentier est pavé et peu large sur certaines parties. Pavés déchaussés, fossé béton non protégé sur plusieurs mètres ; végétation du bois du château envahissante (ronces). Les services communaux coupent parfois, mais pas suffisamment en largeur et en hauteur, surtout si on veut passer à vélo. L'accès rue du Pont est dangereux (des deux côtés) car pas de signalétique, route fréquentée, pas de trottoir.		
10) Ormeignies, chemin des Tétards	 Chemin n°2 à l'atlas vicinal et aléa d'inondation faible. Présence d'un chêne remarquable	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
	Végétation obstruante, risque de crevaisson. Marche d'accès pour venir du Vert Buisson.		

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath, Groupe de travail sentiers, CCATM

Partenaires principaux :

Service Travaux, SPW-MI, Tous à pied asbl, Parc Naturel du Pays des Collines

Autres partenaires :

Comités de village/quartiers,

Pistes de financement du projet :

SPW-MI, Appels à projets wallons

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Au regard des enjeux environnementaux et énergétiques, le déploiement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, dont la marche, est devenu une nécessité. Le thème de la mobilité a largement été plébiscité par la population et la CLDR lors des phases de consultations et les groupes de travail.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroître le développement de la marche sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), rénovation des places et espaces publics dans le centre-ville et les villages, ...

B. Etat du dossier

Un premier travail fait en CLDR a consisté à identifier l'ensemble des sentiers où des interventions étaient nécessaires. Un second travail a servi à faire un tri entre les sentiers fonctionnels à inscrire dans la présente fiche et ceux à vocation plutôt de loisir. Enfin, pour chacun des sentiers retenus, un troisième travail a consisté à réaliser des relevés de terrain pour illustrer photos à l'appui les interventions et travaux nécessaires. Ce travail a été validé par le service travaux de la Ville y compris pour la partie budget.

C. Programme des travaux

1) Ath - Sentier Maroquin :

- Gérer les accès pour garantir le passage et éviter l'usage par les 2 roues motorisés ;
- Refaire le dallage ou asphalter sur 470m ;
- Elargir l'emprise afin de garantir minimum 1,5 m partout.

2) Bouvignies – Sentier de la Cachette :

- Gérer les accès pour garantir le passage et éviter l'usage par les 2 roues motorisés ;
- Installer un revêtement continu d'1,5m de large en gravier sur 150m.

3) Bouvignies – Chemin des Brelles :

- Installer des passages d'eau pour gérer le ruissellement ;
- Installer un revêtement de type asphalte sur 300m ;
- Elargir l'assise à partir du pont sur l'eau blanche à 2 mètres.

4) Bouvignies – Sentier du Quesnoy :

- Gérer les accès ;
- Elargir l'assise à 2 mètres en asphalte sur 400 m ;
- Installer une nouvelle passerelle plus large.

5) Ghislenghien – Sentier n°30 :

- Elargir l'assise à 2 mètres en asphalte sur 200m ;
- Placement d'une signalétique pour signaler la présence du sentier.

6) Houtaing – Chemin du Mont des Chevaux :

- Déplacer le long du ruisseau le tronçon du chemin entre le ruisseau et Québelette et le mettre en asphalte sur 300m vu l'aléa d'inondation ;
- Maintenir non labourable le tronçon entre le ruisseau et le chemin du Mont des Chevaux et le mettre en gravier concassé.

7) Isières – Sentier du foot :

- Elargir l'assise à 2 mètres en asphalte sur 370m.

8) Lanquesaint – Sentier des Graviers :

- Gérer les accès ;
- Elargir l'assise à 2 mètres en asphalte sur 180 m ;

9) Moulbaix – Sentier des Prés :

- Elargir l'assise à 2 mètres en asphalte sur 400 m ;
- Sécuriser la traversée de la rue du Pont ;
- Sécuriser le fossé ;
- Ajouter une signalétique « Eglise », « Parc mellifère » ;

- Installer un banc à hauteur de l'église et du cimetière.

10) Ormeignies – Sentier des Prés :

- Placer un revêtement en asphalte sur 200 m ;
- Supprimer la marche d'accès.

D. Démarches administratives

La mise en œuvre du projet pourra nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme avec les démarches administratives suivantes :

- Etablissement d'un cahier spécial des charges ;
- Désignation de l'auteur de projet ;
- Demande de permis d'urbanisme ;
- Réalisation des travaux.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le choix du revêtement est déterminant pour assurer une continuité pour tous les usagers (en particulier les PMR) et garantir la pérennité dans le temps face aux aléas d'inondation ou de ruissellement.

8. Estimation globale des coûts

L'estimation de la mise en œuvre du projet est reprise dans le tableau ci-dessous.

Poste	Estimation
Sentier maroquin à Ath : 470 m d'asphalte	70.500,00 € HTVA
Bouvignies, chemin d'Oeudeghien : 150m de pierre concassée	11.250,00 € HTVA
Bouvignies, chemin des Brelles : 300m d'asphalte + passerelle	60.000,00 € HTVA
Bouvignies, sentier du Quesnoy : 400m d'asphalte	60.000,00 € HTVA
Ghislenghien, sentier n°30 : 200m d'asphalte	30.000,00 € HTVA
Houtaing, Mont des chevaux : 200m d'asphalte 60m de pierre concassée	34.500,00 € HTVA
Isières, foot-place : 370m d'asphalte	55.500,00 € HTVA
Lanquesaint, sentier des Gravières : 180m d'asphalte	27.000,00 € HTVA
Moulbaix, sentier des Prés : 400m d'asphalte	60.000,00 € HTVA
Ormeignies, chemin des Têtards : 200m d'asphalte	30.000,00 € HTVA
Jalonnement	5.000,00 € HTVA
Frais d'études (estimés à 10% du coût des travaux)	44.375,00 € HTVA
TOTAL	488.125,00 € HTVA
	590.631,25 € TVAC

Le projet est non rémunérateur et les sources de financement sont :

Sources de financement	Taux	Montant TVAC
Développement rural Mobilité douce (max. 850.000 €)	80%	472.505,00 €
Commune	20%	118.126,25 €

9. Evaluation

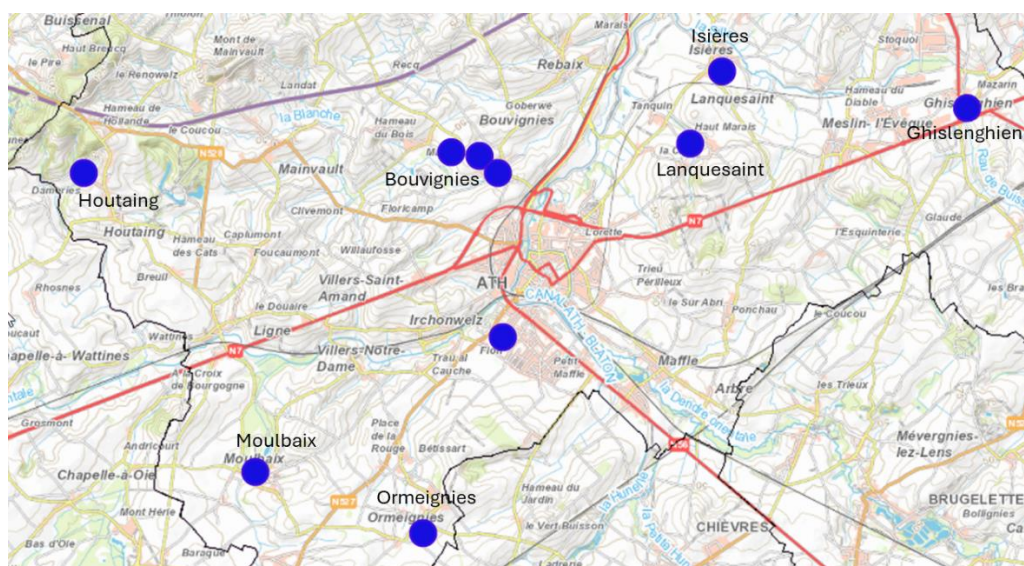
Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Réaménagement d'un sentier	Mise en œuvre	Commune
Réaménagement de tous les sentiers	Mise en œuvre	Commune
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Sentiment de sécurité	Croissance de 5% de taux de satisfaction	Enquête
Nombre de piétons	Croissance de 10% après mise en œuvre	Comptages

10. Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

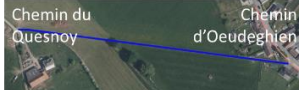
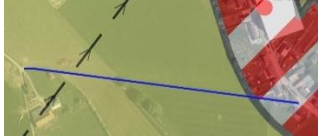
Type de mesures	Mesures prises par le projet
Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiées au Point 5	Utilisation d'un revêtement en asphalte pour gérer le ruissellement et l'inondation.
Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux	Pas d'entraves à l'écoulement des eaux.
Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles	Maintiens des revêtements existants où c'est possible. Promotion de la marche plutôt que les modes motorisés carbonés.
Mesures en faveur de la sobriété du projet	Sélection et intervention uniquement sur des sentiers à usage fonctionnel démontré.
Mesures en faveur de la biodiversité	Maintien de toutes les plantations existantes.
Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet	Choix de revêtement qui permettent l'accès aux PMR et suppression des entraves à leur circulation (marches, bordures, ...).
Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire	Promotion de la marche dont l'effet sur la fréquentation des commerces locaux est avéré.
Intégration du projet dans l'environnement	Intervention sur des sentiers existants reliant des fonctions vivantes des villages

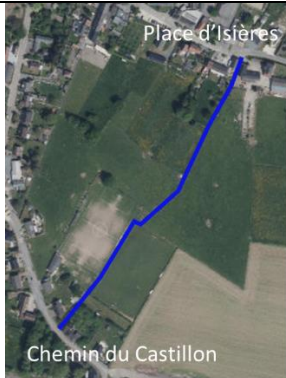
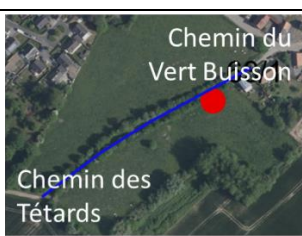
11. Annexes

A. Plan de situation



B. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Lieux	Localisation, cadastre et propriété	Plan de secteur	Photos
1) Ath, sentier Maroquin	 Sentiers n°35 et 58 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat et ZACC	
2) Bouvignies, sentier de la Cachette	 Sentier n°22 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat à caractère rural, zone de services publics et d'équipements communautaires et zone d'espace vert	
3) Bouvignies, chemin des Brelles	 Sentier n°36 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
4) Bouvignies, sentier du Quesnoy	 Sentier n°5 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
5) Ghislenghien, sentier n°30	 Sentier n°30 à l'atlas vicinal	 Zone d'habitat à caractère rural et ZACC	

6) Houtaing, chemin du Mont des Chevaux			
	Sentier n°25 à l'atlas vicinal		
7) Isières, sentier du foot			
	Partie de l'ancien sentier n°66 à l'atlas vicinal.	Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	
8) Lanquesaint, sentier des Graves			
	sentier n°21 à l'atlas vicinal	Zone agricole et zone forestière	
9) Moulbaix, sentier des Prés			
	sentiers n°24 et 38 à l'atlas vicinal	Zone d'habitat à caractère rural, zone agricole + zone forestière et zone de parc avec périmètre d'intérêt paysager	
10) Ormeignies, chemin des Tétards			
	Chemin n°2 à l'atlas vicinal et aléa d'inondation faible. Présence d'un chêne remarquable	Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole	

C. Dossier photographique

Cfr. supra

D. Etat des lieux

Sans objet à ce stade

Lieux	Etat des lieux
1) Ath, sentier Maroquin	Chemin composé de 1 à 2 dalles dont beaucoup sont soulevées par des racines d'arbres. Sentier constituant une dorsale nord-sud et desservant les terrains de foot.
2) Bouvignies, sentier de la Cachette	Sentier en terre et en graviers, d'environ 150 mètres, qui permet aux habitants du chemin d'Oeudeghien et du quartier du Marais d'accéder au parking du cimetière où se trouvent les bulles à verres et containers pour déchets organiques. Ce sentier peut être boueux quand il pleut et donc difficilement praticable pour les habitants qui vont déposer leurs déchets dans les containers communaux.
3) Bouvignies, chemin des Brelles	Ce sentier est très important pour le village de Bouvignies car il permet de relier le centre du village de Bouvignies au chemin des brelles qui est une voie sans issue qui permet d'accéder à la passerelle qui franchit le contournement d'Ath et ainsi de rejoindre en toute sécurité le centre d'Ath sans emprunter la route de Flobecq, voirie à fort trafic automobile. Ce sentier relie également les habitations de la cité à la rue des Pinsons où vivent plus d'une centaine de personnes (environ 30 habitations) à la place de Bouvignies où se trouve notamment l'école communale. En 2020, la commune avait réhabilité ce sentier avec de la pierre concassée mais ce revêtement a été très vite dégradé emporté par les écoulements d'eau
4) Bouvignies, sentier du Quesnoy	Le sentier du Quesnoy est un chemin important pour la circulation des cyclistes et trottinettes car il relie le village de Mainvault et le quartier du Marais à Bouvignies à la place de Bouvignies et au centre d'Ath (en passant par la passerelle au bout du chemin des Brelles). C'est l'itinéraire le plus sécurisé pour relier Ath à Mainvault à vélo (voir itinéraire repris sur la carte ci-dessous). Il est également emprunté par le GR129 qui relie Ath à la région des collines (Ellezelles via Mainvault). Sentier asphalté de 60cm de bande roulante avec accotements labourés.
5) Ghislenghien, sentier n°30	Sentier en dalles et parfois en terre.
6) Houtaing, chemin du Mont des Chevaux	Le chemin est utilisé par les piétons/chevaux/vélo pour rejoindre le village depuis Québlette (distributeur de produits locaux au chemin du Mont des Chevaux). L'agriculture laboure régulièrement le chemin à la saison concernée, mais tolère le passage.
7) Isières, sentier du foot	Sentiers sur une rangée de dalles. Dalle parfois descellées et/ou fortement prises sous l'herbe
8) Lanquesaint, sentier des Graves	Une partie carrossable et puis ce n'est plus possible. Jadis cyclable, la largeur est réduite à cause d'une clôture. Le sol est constitué du fond du ruisseau.
9) Moulbaix, sentier des Prés	Sentier important qui relie le quartier du Chapitre au centre du village en passant par l'arrière du parc Tardin. Le sentier est pavé et peu large sur certaines parties. Pavés déchaussés, fossé béton non protégé sur plusieurs mètres ; végétation du bois du château envahissante (ronces). Les services communaux coupent parfois, mais pas suffisamment en largeur et en hauteur, surtout si on veut passer à vélo. L'accès rue du Pont est dangereux (des deux côtés) car pas de signalétique, route fréquentée, pas de trottoir
10) Ormeignies, chemin des Tétards	Végétation obstruante, risque de crevaisson. Marche d'accès pour venir du Vert Buisson

E. Liste des activités actuelles, fréquentation et perspectives

Ces 10 sentiers ont été sélectionnés parce qu'ils existent déjà et sont fort utilisés par les athois-e-s pour des liaisons fonctionnelles au cœur des villages.

F. Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Bien d'autres sentiers existent dans l'entité. Les 10 sentiers ont été choisis sur base de leur état à améliorer et parce qu'ils jouent un rôle important de liaison fonctionnelle.



Projets du lot 2

1. Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages

Commune : ville d'Ath

Fiche 2.1

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à poursuivre le développement de l'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans) sur le territoire d'Ath et en particulier dans les villages.

Pour les villages de plus de 1.000 habitants comme Maffle, Meslin-L'Evêque, Mainvault, Isières et Irchonwelz, la solution d'une crèche pourrait être envisagée. Pour les autres villages, le système d'accueillantes à domicile pourrait être favorisé.

Pour la création de nouvelles crèches, une complémentarité devrait être envisagée avec des infrastructures existantes comme les écoles ou d'autres services comme les maisons médicales, les maisons multiservices, des commerces, les tiers-lieux ou les habitats groupés. Cela permettrait aussi de soutenir/maintenir le principe des pôles ruraux et d'être dans une logique de mutualisation d'infrastructures déjà existantes. Des exemples de ce type existent comme les crèches [intergénérationnelles dans des homes](#) (autre exemple à [Vannes](#)) ou à Saint-Hubert, où l'on a inauguré récemment un complexe maison médicale, crèche et antenne ONE. Une autre formule consiste aussi à impliquer les parents dans la gestion quotidienne. C'est le principe des crèches parentales comme celle de [Louvain-la-Neuve](#) où en échange de 5h consacrées à la crèche, les familles bénéficient d'une réduction de 10% du prix d'accueil.

Pour l'ouverture de nouvelles places chez des accueillantes qui exercent la plupart du temps à leur domicile, ce qui évite le coût d'un loyer, une campagne active et ciblée de promotion des services de l'asbl « La Babillarde » devrait être menée auprès de nouvelles accueillantes potentielles. Afin de rendre le métier plus attractif et vu le nombre d'accueillantes déjà actives sur le territoire (21), un service d'achat groupé de matériels et fournitures pourrait leur être proposé afin de réduire leurs charges. Un rôle d'échange de bonnes pratiques et de bons choix d'investissement pourrait également lui être consacré.

Enfin, en plus du travail à faire sur le nombre de places pour la petite enfance, **d'autres actions** pourraient être menées :

- des ateliers « Maman solo » avec l'exemple de Frameries: ceux-ci s'adressent exclusivement aux femmes et leur permet d'échanger et de s'informer sur le rôle de maman, de partager leurs difficultés et de rompre leur isolement. Une puéricultrice peut être à disposition pour s'occuper des enfants pendant la durée des ateliers ;
- Un travail de communication et de soutien à l'installation de services de garde d'enfants (mutualisation des connaissances, soutien matériel et financier, ...) en collaboration avec l'ONE ou l'IFAPME. La création d'un outil/plateforme de mise en contact entre les puériculteurs pourrait avoir du sens.

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence un besoin de places d'accueil de la petite enfance, surtout dans les villages.

En effet, si on regarde l'offre, 1 seule des 7 crèches disponibles se localise hors centre-ville, à Ghislenghien. Et sur les 18 villages de l'entité, 11 n'ont pas d'accueillantes à domicile : Ostiches,

Lanquesaint, Meslin-l'Evêque, Ghislenghien, Gibecq, Autreppe, Villers-Notre-Dame, Villes-Saint-Amand, Irchonwelz, Moulbaix et Houtaing. Cela témoigne d'une réelle sous-offre dans les villages.

Soulignons en particulier les 1.662 familles monoparentales athoises pour qui ce genre d'offre peut être une réelle nécessité et qui représentent 12,1% des ménages athois (deuxième plus grand taux des communes voisines derrière Beloeil).

Accroître et/ou rééquilibrer l'offre au profit des villages peut aussi être l'occasion de mieux occuper des bâtiments publics pour en garantir le maintien. Cela peut également être l'occasion d'assurer le maintien et la pérennité d'une école, où les enfants poursuivront leur scolarité, en y adossant une crèche.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Croissance des places d'accueil de la petite enfance ;
- Création d'emplois ;
- Emancipation des parents concernés ;
- Installation d'activités dans les villages ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 10 : soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

Lien avec d'autres outils

- Plan de cohésion Sociale d'Ath

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Emancipation des parents. Renforcement de l'attractivité résidentielle. Création de lieux d'échanges sociaux.
Environnemental		Réduction de trajets à faire jusqu'au centre-ville
Economie		Création d'emplois. Création d'une chalandise potentielle pour des commerces de proximité. Solution pour permettre aux parents de trouver du travail

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath.

Partenaires principaux :

La Babillarde, O.N.E., Plan de cohésion sociale, IFAPME

Autres partenaires :

Ecoles primaires des villages

Pistes de financement du projet :

ONE, Fédération Wallonie Bruxelles, parents, Ville d'Ath

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Ce projet a été évoqué lors de toutes les réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR. Des bâtiments et salles sont disponibles (ancienne école de Moulbaix, salle du Blanc Moulin à Ostiches, ...)

B. Etat du dossier

L'asbl La Babillarde assure déjà un service de recrutement et d'accompagnement des candidat-e-s accueillant-e-s d'enfants.

C. Programme des travaux

Sans objet.

D. Démarches administratives

Un plan de communication doit être élaboré avec l'asbl La Babillarde ainsi qu'un cahier des charges permettant d'organiser des achats groupés.

E. Eléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Un des leviers pour arriver à recruter de nouvelles accueillantes est de travailler à rendre le métier plus attractif en termes de conditions de travail et de réduction des coûts.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Nombre de rencontres de candidat-e-s potentiel-le-s	Croissance de 5%	Rapport d'activité de la Babillarde
Lancement d'actions ciblées sur les familles monoparentales	1 action nouvelle par an	Site web d'Ath
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre d'accueillantes	Croissance de 5%	Site web d'Ath

2. Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées

Commune : ville d'Ath

Fiche 2.2

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Ce projet vise deux publics cibles : les particuliers d'une part et les agriculteurs et forestiers de l'autre.

Pour les jardins de particuliers, le projet consiste à amplifier la communication autour des actions déjà bien connues (notamment auprès du Parc Naturel du Pays des Collines et du Contrat Rivière Dendre) pour développer la biodiversité au jardin et à s'appuyer sur toute la documentation et les animations déjà existantes : création de mares, hôtels à insectes, pelouses fleuries, bonnes pratiques de lutte contre les nuisibles, non-tonte de pelouses, journée propreté, journée de l'arbre, etc. Pour ce faire, il est prévu :

- **Construire** une quarantaine de **présentoirs** « biodiversité au jardin », reprenant exclusivement des folders et de la documentation sur toutes les mini-actions que l'on peut entreprendre dans son jardin. Ces présentoirs sont à placer dans tous les lieux publics (administration communale, gare, théâtre, piscine, hall sportif, maison de village,...) et pourraient être construits en bois de palette recyclée via un centre de formation et/ou un atelier protégé ;
- Mettre en place une procédure de **relais** régulière et efficace de tous les **stages, formations et conférences** dédiés à la nature et proposés en Wallonie : cercles naturaliste de Belgique (stages, leçons et bains nature, formation de guides nature), Natagora (formation Ornitho, Chiro, Photos, Bota, Eto, Herpéto, Entomo), Réseau Idée (permaculture, jardin nourricier, fascines, éco-design, potager en bac, ...), Jeunes et Nature (animateur nature), ...
- Etablir une **convention avec l'asbl Kick** en partenariat avec le Parc Naturel du Pays des Collines. L'asbl Kick accompagne, ses fonds propres, des communes dans l'élaboration de plan d'actions « Biodiversité » sur leur territoire. Les communes d'Amay, Rochefort, Chaudfontaine et Grez-Doiceau se sont déjà lancées.
- **Adhérer au réseau des éco-jardins** initiés par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut qui met en relation 500 jardiniers amateurs et via une **plateforme web** qui communique sur une multitude des gestes et pratiques utiles à la biodiversité
- Créer une **page dédiée sur le site web communal** reprenant tous les liens vers les sites de documentation, bonnes pratiques, stages et formations relatifs à la biodiversité en Wallonie. L'exemple d'Ipalle qui dispose sur son site web d'une documentation consacrée à la gestion du jardin est intéressant à suivre) ;



Pour les agriculteurs et les forestiers, le projet consiste à les accompagner dans leurs projets de développement de la nature via l'établissement d'un partenariat avec l'organisme [PlantC](#) qui les accompagne depuis 2020 dans leurs projets de plantations (d'arbres, de vergers et de haies) et trouvent pour eux jusqu'à 80% du financement des plantations auprès d'entreprises, de particuliers et de subsides. Cette formule qui a l'avantage de ne pas solliciter le temps des agriculteurs (qu'ils n'ont pas) peut tout à fait s'inscrire en lien avec le projet [Arbrenkit](#) soutenu par le Parc Naturel du Pays des Collines et qui a pour objectif de planter 350.000 arbres en Wallonie picarde d'ici 2025.

La commune a quant à elle modifié ses pratiques suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public. Elle pourrait en outre se fixer un objectif annuel de revégétalisation des espaces publics (en m²) et mettre en place une procédure de mesure et de suivi pour y arriver.

2. Justification du projet

La thématique de l'environnement a été fortement mise en évidence lors de la consultation de la population par des riverains convaincus de la nécessité de développer le maillage écologique et d'offrir de meilleures conditions d'habitat pour la faune et la flore dans l'entité. Une multitude d'idées ont d'ailleurs été formulées en ce sens.

En outre, le diagnostic a relevé, pour le réseau écologique athois, une absence de vision générale à l'échelle communale et peu de zones protégées. Il y a donc une nécessité d'amplifier ce réseau.

Vu la complexité et la lenteur des procédures de protection (réserve naturelle, zone Natura 2000), le focus a été mis sur les usages et les pratiques en s'adressant directement aux citoyens, aux agriculteurs et aux forestiers qui ensemble, gèrent en réalité la majeure partie du territoire athois. Ce focus permet aussi de proposer des actions directement appropriables par tous les Athois-e-s et dans tous les villages.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Croissance du réseau écologique ;
- Augmentation de la diversité de la faune et de la flore ;
- Croissance du nombre d'oiseaux ;
- Croissance des services écosystémiques rendus par la nature (production d'oxygène, réserve de nourriture, captage de CO₂, maintien des sols, barrière naturelle contre les inondations, ...) ;
- Renforcement du cadre de vie et paysager ;
- Création d'emplois ;

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

Lien avec d'autres outils

- Plan de cohésion Sociale d'Ath
-

Liens avec d'autres fiches

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site de la carrière de Maffle ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.2 – Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.5 – Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;
- 3.12 – Mettre en valeur le Mont de Mainvault

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel  Création de lieux d'échanges sociaux.

Environnemental  Développement des lieux d'accueil pour la faune et la flore. Amélioration de la diversité écologique des essences et espèces

Economie  Création d'emplois dédiés à la nature et aux services écosystémiques.
Développement des pépinières, développement d'une filière biomasse

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Potentiellement, sur toute l'entité

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

A identifier.

Partenaires principaux :

Natagora, Cercle des Naturalistes, Jeunesses et nature, autres associations environnementales, Parc Naturel du Pays, des Collines, Contrat rivière Dendre, WAPI2040

Autres partenaires principaux :

Agriculteurs, mouvements de jeunes, citoyens, Parc naturel régional Scarpe-Escaut et le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut, Arbrenkit.

Pistes de financement du projet :

Biodiversité, PlantC, citoyens, entreprises,

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Le projet de recréer une trame verte au sein des parcelles agricoles a été évoqué lors de toutes les réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR qui lui a associé les parcelles dans les jardins. Il a également été fortement plébiscité lors des consultations des jeunes.

Il s'appuie en outre sur des outils de communication, des structures et des organismes déjà existants.

B. Etat du dossier

Le projet est au stade de sa conception.

C. Programme des travaux

Sans objet

D. Démarches administratives

Des conventions de partenariats devront être établies avec PlantC et l'asbl Kick. Il faudra également voir comment s'intégrer aux plans d'actions du Parc Naturel du Pays des Collines et du contrat rivière Dendre.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Un comité de pilotage constitué de citoyens, de membres de la CLDR et d'acteurs de terrain devrait être constitué afin de s'assurer du suivi du projet.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Présentoirs construits et placés	1	Photos d'inauguration
Convention établie avec PlantC	1	Convention
Convention établie avec Kick asbl	1	Convention
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Surfaces dédiées à la nature	Croissance de 5%	Photos satellites via walonMap
Evolution du nombre d'oiseaux	Croissance de 2%	Relevés annuels de Natagora

3. Accroître l'offre en endroits de camp de jeunesse sur l'entité

Commune : ville d'Ath	Fiche 2.3
Village ou entité : Tous les villages de l'entité	Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à faire connaître le travail de l'asbl Atouts Camps dont l'une des missions est d'augmenter et développer le nombre d'endroits de camps en Wallonie. Plusieurs actions seront menées :

- La présentation sur les canaux de communication communaux de l'asbl Atouts Camps et de ses deux guides pratiques pour ouvrir un endroit de camp en bâtiment et en prairie ;
- L'organisation de plusieurs soirées d'information dans les villages à l'attention des propriétaires et agriculteurs ;
- La prise de contact avec des propriétaires et des agriculteurs potentiels ;
- L'organisation d'une visite de terrain avec l'asbl de tous les bâtiments communaux (écoles, maisons de village, ...) susceptibles de pouvoir accueillir des endroits de camp ;
- L'établissement d'un listing des parcelles et bâtiments disponibles, de leur état et des éventuels travaux à prévoir ;
- L'élaboration d'une liste du matériel communal (tentes, tonnelles, électro, chalets, bois, outillage, cuve à eau ...) pouvant être mis à disposition et/ou en location pour équiper des endroits de camp ;

2. Justification du projet

Ces dernières années, les différents mouvements de jeunesse ont envoyé des messages d'alerte sur leur difficulté grandissante à trouver des endroits de camp. Cette question a même été abordée au Parlement de Wallonie et la Ministre du tourisme a été jusqu'à débloquer 500.000€ à l'été 2023 pour permettre de la résoudre. A Ath, la problématique semble également inquiéter les citoyens et les adolescents consultés puisque l'idée de ce projet a émergé très tôt lors des réunions villageoises et a été rapidement retenue par la CLDR.

Vu l'existence de l'asbl Atouts Camps, le projet veut s'appuyer en priorité sur son expertise pour y répondre.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Croissance du nombre d'endroits de camp ;
- Rentrées financières pour les propriétaires ;
- Achats dans les commerces locaux ;
- Occupation de bâtiments vides pendant les vacances ;
- Apport de vitalité durant l'été dans les villages ;
- Renforcement de la cohésion sociale

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité ;

Lien avec d'autres outils

- Plan de cohésion Sociale d'Ath
-

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;
- 3.2 – Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Développement des mouvements de jeunesses
Environnemental		Initiation des jeunes au milieu naturel. Occupation de bâtiments vides pendant l'été
Economie		Revenus complémentaires pour les propriétaires. Achats auprès des commerces locaux

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath.

Partenaires principaux :

Asbl Atouts Camps.

Autres partenaires :

Mouvements de jeunesse d'Ath, Comice d'Ath, Jeunesse agricole, Les Scouts, Fédération Nationale des Patros

Pistes de financement du projet :

/

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Ce projet a été évoqué lors de toutes les réunions villageoises et retenu dans la liste des projets à prioriser par la CLDR.

L'asbl Atouts Camps a cela dans ses missions. Un guide à destination des candidats loueurs existe déjà



B. Etat du dossier

Les premiers contacts avec l'asbl sont à établir.

C. Programme des travaux

Sans objet

D. Démarches administratives

Un listing des bâtiments communaux potentiels est à établir.

E. Eléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Sans objet.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Convention avec Atous Camps réalisée	1	Convention
Listing des parcelles et bâtiments réalisé	1	PV de la réunion
Indicateur de résultat (effets du projet)		
Nombre d'endroits de camp	Croissance de 1 par an	Site Atouts Camps

4. Mettre en place une stratégie globale de mobilité

Commune : ville d'Ath

Fiche 2.4

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à développer une stratégie globale de mobilité pour toute l'entité afin d'assurer la transition nécessaire vers des modes de transports bien moins impactants sur l'environnement que la voiture individuelle tout en améliorant l'offre en moyens de déplacement. Il comprend 4 volets :

- 1) Réaliser un Plan Communal de Mobilité à l'échelle de l'entité afin de :
 - a. Définir une trajectoire pour la mobilité à Ath d'ici 2050 avec des objectifs clairs de transition permettant d'écrire un nouveau récit collectif de projet de territoire durable et résilient ;
 - b. Mettre en place une véritable boîte à outils pour accompagner financièrement et/ou matériellement les Athois-e-s dans leur transition de mobilité ;
 - c. Actualiser la politique de stationnement du centre-ville ;
- 2) Mettre sur pied un comité de mobilité chargé d'accompagner le lancement et l'organisation d'actions de mobilité quotidienne : semaine de la mobilité, journées de démonstration et test de vélos électriques et cargo, atelier d'électrification de vélos mécaniques, actions de sécurité routière ... ;
- 3) Mettre en place des solutions de mobilité partagée grâce aux différents opérateurs présents en Wallonie (Cambio, Cozywheels, Wibee, ...)
- 4) Accompagner le plan de redéploiement mené actuellement par le TEC pour développer l'intermodalité.

2. Justification du projet

La mobilité est un sujet qui a suscité énormément de réactions lors des réunions villageoises et beaucoup d'attention de la part de la CLDR. Il en résulte ainsi cinq projets spécifiques de mobilité plébiscités pour ce PCDR et présents dans chacun des trois lots.

En plus de permettre l'élaboration d'un PCM, l'objectif de cette fiche est d'entamer dès à présent des démarches de soutien à la transition de la mobilité car :

- Via ses appels à projets PIWACY et PIMACI, la Wallonie a décidé depuis 2020 de rendre disponible de manière structurelle pour chaque commune un budget bisannuel pour mettre en œuvre leurs projets de mobilité piétonne, cyclable et d'intermodalité. Il convient donc de poursuivre la dynamique et d'être prêt avec de nouveaux projets à soumettre pour la période 2024-2026 ;
- La mobilité partagée se présente comme une véritable alternative à la voiture individuelle car elle présente des avantages que les modes actifs et les transports en commun ne peuvent offrir : rapidité, flexibilité et capacité de chargement de matériel. Preuve en est avec la forte croissance des opérateurs actifs en Wallonie comme Cambio, Wibee ou Poppy qui depuis la crise Covid sont extrêmement sollicités. Ath devrait sans attendre proposer cette formule de mobilité sur son territoire ;
- Même si la marge de manœuvre des communes est faible sur les décisions d'opérateurs comme la SNCB et les TEC, il faut suivre avec attention le redéploiement du réseau actuellement en cours pour y réagir à temps et à besoin.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Déploiement d'offres de mobilité alternative ;
- Apport de solutions à l'impact de la croissance des prix de l'énergie sur le budget mobilité des ménages ;
- Sécurisation des déplacements à pied et à vélo ;
- Réduction des émissions de CO2 et autres polluants ;
- Apaisement du centre-ville et des villages ;
- Création d'emplois de vélocistes ;
- Développement du tourisme cyclable ;
- Réduction de la demande en énergie.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle ;

Lien avec d'autres outils

- Plan d'Actions athois en faveur de l'Energie Durable
- Plan infrastructures (Wallonie)
- Plan Air Climat Energie 2030 (Wallonie)
- Stratégie Régionale de Mobilité 2019-2030
- Plan Wallonie Cyclable 2030
- Plan wallon Environnement-Santé
- 3^{ème} Stratégie wallonne du Développement Durable

Liens avec d'autres fiches

- 1.6 – Aménager les abords d'écoles des villages ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.9 – Assurer l'entretien des chemins et sentiers ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel



Maintien du pouvoir d'achat des ménages par une maîtrise du budget mobilité.
Multiplication des offres de déplacement

Environnemental



Réduction des émissions de CO2 et de la demande en énergie

Economie



Création d'emplois de vélocistes et développement du tourisme cyclable

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Sans objet à ce stade

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath, Commission Citoyenne Vélo, CCATM

Partenaires principaux :

SPW-MI, Gracq, Pro-Vélo, MPact, Province du Hainaut, Tous à pied asbl, Parc Naturel du Pays des Collines

Autres partenaires principaux :

Comités de village/quartiers, Opérateurs de voitures partagées, SNCB, TEC

Pistes de financement du projet :

SPW-MI, appels à projets wallons

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

- Réelles attentes des citoyens et de la CLDR.
- PiCM datant de 2009.
- 2 schémas de mobilité de 2014 pour le centre-ville ;
- Contexte favorable et nécessaire à la transition de mobilité
- Marché du vélo et de la mobilité partagée en pleine croissance.
- Un Comité Citoyen Vélo a été mis en place pour l'appel à projets PIWACY 2022-2024.

B. Etat du dossier

Un comité de mobilité doit être mis en place

C. Programme des travaux

Sans objet

D. Démarches administratives

Lancement du marché public pour le PCM.

Lancement d'un marché public pour des voitures partagées.

Rédaction d'une feuille de route listant les missions et objectifs du comité de mobilité.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Ce Comité de mobilité doit se fixer des objectifs clairs et précis de suivi.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Comité de mobilité mis en place	1	Rapport d'activité du comité
PCM lancé	1	PV du Conseil Communal
Lancement d'un opérateur de voitures partagées	1	Site web d'Ath
Indicateur de résultat (effets du projet)		
Nombre de voitures partagées sur le territoire	Croissance de 2 par an	Site web d'Ath
Mise en œuvre des actions du PCM	1	Rapport annuel du PCM
Organisation d'activités	1 nouvelle activité chaque année	Rapport annuel du GT mobilité

5. Réaliser des aménagements de loisirs et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle

Commune : ville d'Ath

Fiche 2.5

Village ou entité : Maffle

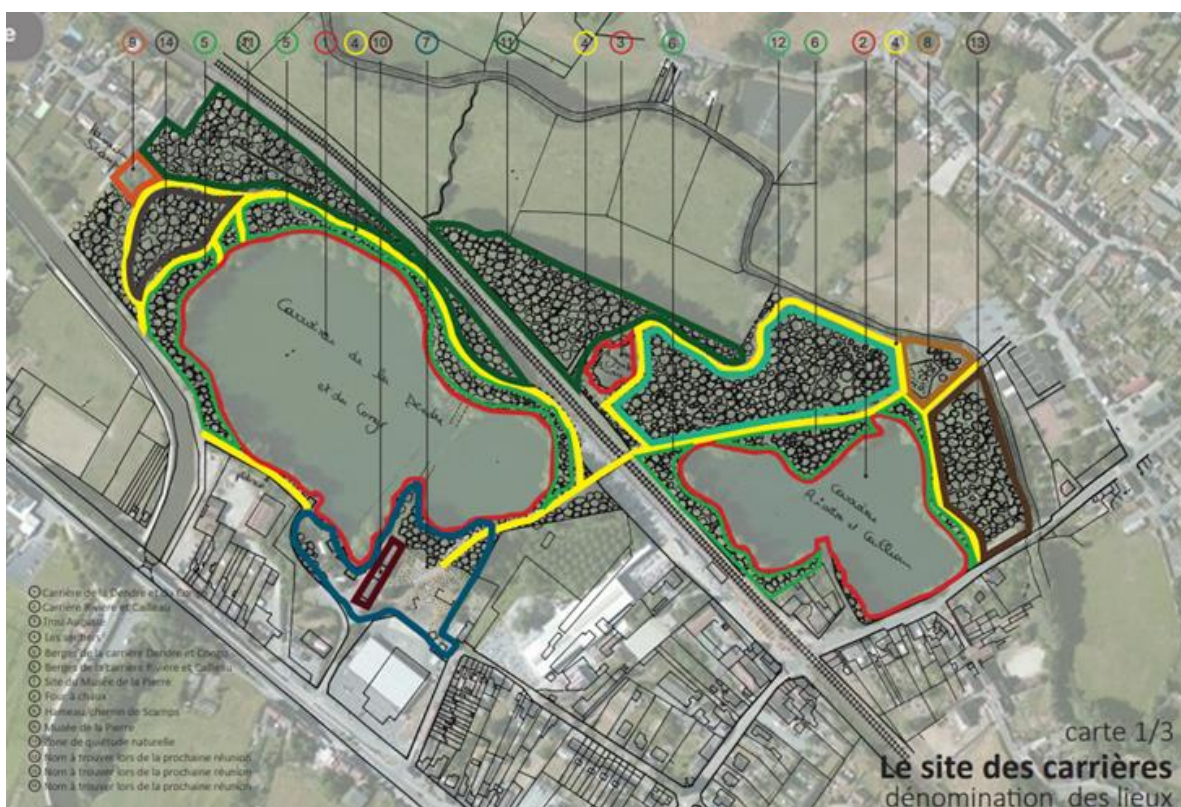
Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à réaliser plusieurs aménagements sur le site de la carrière de Maffle afin de répondre aux attentes de ses différents usagers et de pouvoir préserver et valoriser ses différentes richesses biologiques et patrimoniales qu'il contient.

Dans un premier temps, il s'agira de définir les contours du site, les différentes zones d'accès ainsi que le règlement et la communication qui les accompagneront.

Dans un second temps, il conviendra de préciser les aménagements déjà envisagés pour chacune des zones et de les mettre en œuvre. Ces aménagements sont de nature à préserver et protéger la faune et la flore endémique et à encadrer et soutenir les activités du site : visites nature, musée de la pierre, plongée, pêche, loisirs sportifs doux et balades.



Source : CRASEN

2. Justification du projet

L'ancienne carrière de Maffle est un site localisé au cœur de Maffle, à l'entrée de l'agglomération d'Ath et le long de la N56, du RaVel et du canal Blaton-Ath. Le site accueille déjà de nombreuses activités dont :

- Le musée de la Pierre, ouvert en juillet et août, sur réservation et lors d'expositions temporaires. Il accueille des visiteurs individuels, des groupes et des écoles et est animé par l'Office du Tourisme d'Ath ;
- Le CRASEN (Comité de la Région d'Ath pour la sauvegarde de l'Environnement Naturel) qui réalise des inventaires réguliers et organise des visites guidées et des écoles du dehors en partenariat avec le Parc Naturel du Pays des Collines ;
- Le Cercle des Naturalistes de Belgique, section d'Ath qui organise des balades naturalistes guidées ;
- Le groupe pour la sauvegarde des carrières de Maffle qui assure de la sensibilisation et organise des opérations de ramassage des déchets ;
- La société de pêche « Au bonheur des pêcheurs » avec ses 45 membres ;
- Le club des plongées « Les Otaries » avec ses 65 membres qui organise des séances de plongée 2x par semaine.

Le site est également abondamment fréquenté par les riverains, des joggeurs, des randonneurs, des nageurs les élèves des écoles alentours ou encore les animés des mouvements de jeunesse.

Toutes ces activités de même que la haute valeur biologique du site (on y trouve plusieurs espèces menacées et/ou protégées, ce qui lui vaut un statut de SGIB – Site de Grand Intérêt Biologique) justifient que des aménagements y soient réalisés.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Accroissement de la biodiversité du site ;
- Pérennisation des activités de loisir sportif qui s'y pratiquent ;
- Préservation d'une ressource en eau ;
- Cohabitation réussie entre activités humaines et haute qualité biologique ;
- Valorisation du musée de la pierre ;
- Valorisation du tourisme cyclable et fluvial.
- Développement d'activités événementielles et Horeca.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et les associations ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle ;

Lien avec d'autres outils

- Plan wallon Environnement-Santé
- 3^{ème} Stratégie wallonne du Développement Durable

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.2 – Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de la mobilité ;

- ° 3.1 – Mettre en place un éclairage intelligent pour développer la trame noire ;
- ° 3.6 – Installer des parcours santé ;
- ° 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;
- ° 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Maintien du pouvoir d'achat des ménages par une maîtrise du budget mobilité. Multiplication des offres de déplacement
Environnemental		Réduction des émissions de CO2 et de la demande en énergie
Economie		Création d'emplois de vélocistes et développement du tourisme cyclable

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

L'ancienne carrière de Maffle se répartit sur deux sites de part et d'autre du chemin de fer entre la Dendre Orientale au nord, la rue Salvador Allende à l'est, la chaussée de Mon au sud et le quartier de Scamps à l'ouest. 22 parcelles cadastrales sont concernées par le projet, toutes propriétés de la Ville d'Ath (9Z, 11B, 11D, 15P, 24A, 26V, 28H, 44N, 48P, 50S, 57S, 57T, 60D, 60W, 60X, 60Y, 71V, 72B2, 72D2, 72N3, 72P3, 315A) et sont affectées au plan de secteur en zone d'habitat et zone de loisir mais également, avec périmètre d'intérêt paysager en zone forestière, zone d'espace vert et plan d'eau.

Un SOL datant de 1965 couvre le périmètre nord et le reconnaît comme site d'extraction (carrière). L'ancien four à chaux et les bâtiments du musée de la pierre sont repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel. Four à chaux qui a été classé le 12 août 1988 de même que les périmètres de deux carrières. L'ensemble du site est repris dans la carte archéologique de Wallonie et considéré comme un Site de Grand Intérêt Biologique en raison de la présence de 4 espèces végétales et d'un oiseau protégés. Plusieurs espèces invasives y sont aussi observées. L'ancienne carrière Rivière est reprises en aléa faible d'inondation. Le site doit également répondre aux prescrits du Guide Communal d'Urbanisme qui couvre toute l'entité d'Ath.



Plan de secteur (source : WalonMap, ICEDD)



Localisation et cadastre (source : WalonMap, ICEDD)



Périmètre de la zone classée (source : WalonMap, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath, Office de tourisme d'Ath,

Partenaires principaux :

Crasen (Comité de la région d'Ath pour la sauvegarde de l'environnement naturel), Asbl Au bonheur des pêcheurs, Cercle des Naturalistes de Belgique – section « Les Ecureuils » Ath, Parc Naturel du Pays des Collines, Groupe pour la sauvegarde des carrières de Maffle, Asbl ASA Les Otaries.

Autres partenaires :

Riverains, écoles de Maffle et Arbre, clubs sportifs du hall sportif de Maffle, mouvements de jeunesse

Pistes de financement du projet :

SPW-MI, appels à projets wallons

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Plusieurs associations occupent déjà le site et y organisent des activités. Un projet de charte d'occupation du site a déjà été écrit. Le musée de la Pierre donne sur le site et le RAVeL et le canal Blaton-Ath passent à proximité immédiate.

B. Etat du dossier

Un relevé des besoins de chaque occupant a été réalisé.

C. Programme des travaux

Aménagements nature :

- Planter de la végétation rivulaire herbacée là où la profondeur est faible ;
- Ouvrir et protéger certaines zones afin de favoriser la flore de sols pauvres comme l'Orchis bouc ou la listère ovale ;
- Protéger une partie du four à chaux et des stocks de pierre bleue afin de préserver les abris du lézard des murailles ;
- Dégager la végétation de certaines parois le long de la carrière pour permettre le retour des martins pêcheurs ;
- Aménager et protéger une zone pour les chauves-souris ;
- Installer des radeaux flottants pour l'avifaune ;
- Installer deux postes d'observation des oiseaux sur la carrière de la Dendre et du Congo ;
- Délimiter différentes zones d'accès du site et installer des panneaux didactiques avec une carte des chemins, des accès et des zones ;
- Installer une exposition photo présentant les différentes espèces fréquentant le site

Aménagements pêche :

- Installer des pontons de pêche ;
- Installer un oxygénateur ;

Aménagements Musée de la pierre – site de plongée :

- Installer une signalétique piétonne sur le site du Musée ;
- Renforcer la signalétique d'accès au site depuis la N56 ;
- Rénover la voirie d'accès ;
- Restaurer et mettre en valeur le patrimoine industriel (four à chaux, grue, pont roulant) et le penser de manière davantage récréative ;
- Aménager un jardin lapidaire ;
- Installer un système d'aération par compresseurs.

Aménagements mobilité :

- Aménager une liaison cyclable par le site du Musée de la Pierre reliant le RAVeL du canal au point-nœud n°20 vers Pairi Daiza

D. Démarches administratives

Les différents aménagements pourront nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme en fonction de leur nature et/ou de leur ampleur. La conformité des aménagements par rapport au SOL, au GCU, à l'arrêté de classement et Loi de Conservation de la Nature devra également être validée pour chaque aménagement.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Outre la réalisation des aménagements, un plan de gestion et d'entretien doit être réalisé afin de faire face aux déchets et dépôts clandestins que l'on rencontre souvent sur le site.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Aménagement réalisé	1	PV de la CLDR
Aménagement complet du site	1	Rapport d'activité annuel de la CLDR
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Développement de la biodiversité	Croissance de 2% du nombre d'espèces	Inventaire du CRASEN
Fréquentation du site	Statu quo	Comptages annuels

6. Rénover la salle du patronage de Moulbaix

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : Moulbaix

Fiche 2.6

Priorité : Lot 2

1. Description du projet

Le projet consiste à rénover et réaménager la salle des Fêtes de Moulbaix afin d'améliorer sa fonctionnalité et de l'adapter aux besoins de ses différents occupants et locataires.



Source : DHnet et Royale Union des fanfares Ste Cécile de Moulbaix et ses majorettes

2. Justification du projet

Ancienne école du village, la salle du patronage de Moulbaix est depuis longtemps dédiée à des activités de village (répétition de la fanfare, Saint-Nicolas, banquets, mariage, anniversaires, ...) et d'associations. Suite à la fin du bail d'occupation avec le propriétaire privé, la Ville a racheté le bâtiment en 2021 afin de permettre la poursuite des activités qui s'y déroulent et son occupation pérenne, notamment par la fanfare de Moulbaix comme lieu de répétition et de stockage de son matériel. La rénovation de la salle s'inscrit donc dans la suite logique de cette acquisition.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et les associations ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes.

Lien avec d'autres outils

- Plan wallon Environnement-Santé
- 3^{ème} Stratégie wallonne du Développement Durable

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel



Rénovation d'un bâtiment existant propriété de la Ville d'Ath et déjà utilisé pour des activités sociales et associatives

Environnemental  Réduction de la consommation d'énergie

Economie  Soutien du secteur de la construction, très actif en Wallonie

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

La salle du patronage donne sur la place Henri Stourme de Moulbaix et concerne la parcelle cadastrale 355R qui est propriété communale. Elle est affectée en zone de parc avec périmètre d'intérêt paysager au plan de secteur et est reprise comme zone d'intérêt au sein de la carte archéologique de Wallonie mais ne fait pas partie du périmètre de protection du château de Moulbaix et de son parc. Le site doit également répondre aux prescrits du Guide Communal d'Urbanisme qui couvre toute l'entité d'Ath.



Plan de secteur (source : WalonMap, ICEDD)



Localisation et cadastre (source : WalonMap, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath

Partenaires principaux :

Fanfare, Moulbaix Renaît, amicale des pensionnés.

Autres partenaires principaux :

Riverains.

Pistes de financement du projet :

Développement rural, Fédération Wallonie Bruxelles, PROMETHEA, Fond Lemay, Fonds propres, crowfounding, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Plusieurs associations occupent déjà le site et y organisent des activités. Le bâtiment a récemment été acquis par la Ville d'Ath.

B. Etat du dossier

Un premier relevé des interventions à mener a été réalisé et doit être validé par une expertise technique, notamment pour ce qui est de la toiture.

C. Programme des travaux

- Rénover la cuisine et les sanitaires ;
- Remplacer les châssis ;
- Rafraîchir les murs et plafonds ;
- Installer des armoires et aménager des locaux de stockage de matériel ;
- Remplacer la chaudière ;
- Réviser l'installation électrique ;
- Rénover la toiture et les descentes d'eau ;
- Placer des panneaux photovoltaïques ;
- Améliorer l'acoustique de la salle (panneaux absorbants).

D. Démarches administratives

Certaines interventions pourront nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme en fonction de leur nature et/ou de leur ampleur. La conformité des aménagements par rapport au GCU devra également être validée.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le choix final des interventions doit permettre la bonne cohabitation de toutes les activités prévues et la garantie d'un stockage sécurisé du matériel de chacun.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Travaux réalisés	1	Rapport annuel de la CLDR
Indicateur de résultat (effets du projet)		
Fréquentation des événements	Croissance de 5%	ASBL Moulbaix renaît
Jour d'événements	Croissance de 5%	Calendrier en ligne d'occupation de la salle

7. Rénover la salle de musique d'Houtaing

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : Houtaing

Fiche 2.7

Priorité : Lot 2

1. Description du projet

Le projet consiste à réaménager la salle de musique d'Houtaing afin d'améliorer sa fonctionnalité et de l'adapter aux besoins de ses occupantes et locataires.



Source : ath.be

2. Justification du projet

Dédiée dès sa construction à la musique et aux activités culturelles, la salle de musique d'Houtaing constitue un point de repère marquant et connu de tous les villageois. Son esthétique extérieure associée à la fontaine et au parvis de l'église renforce sa présence.

Il s'agit d'une salle communale dans laquelle ont actuellement lieu des représentations théâtrales, des expositions, des réunions d'associations, des goûters d'anniversaire ou encore des concerts.

La rénovation de la salle s'inscrit donc dans la poursuite et le maintien de ce lieu comme espace de convivialité et de rencontre des riverains.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et les associations ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes.

Lien avec d'autres outils

- Plan wallon Environnement-Santé
- 3^{ème} Stratégie wallonne du Développement Durable

Liens avec d'autres fiches

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Rénovation d'un bâtiment existant propriété de la Ville d'Ath et déjà utilisé pour des activités sociales et associatives
Environnemental		Réduction de la consommation d'énergie
Economie		Soutien du secteur de la construction, très actif en Wallonie

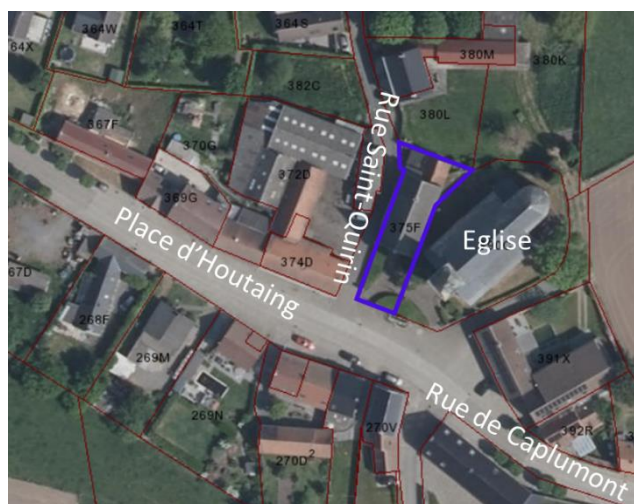
Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

La salle du patronage est localisée au croisement des rues Saint-Quirin, de Caplumont et de la Place d'Houtaing. Elle concerne la parcelle cadastrale 375FR qui est propriété communale et est affectée en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur. Le site doit également répondre aux prescrits du Guide Communal d'Urbanisme qui couvre toute l'entité d'Ath.



Plan de secteur (source : WalonMap, ICEDD)



Localisation et cadastre (source : WalonMap, ICEDD)

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath

Partenaires principaux :

Associations d'Houtaing.

Autres partenaires :

Riverains.

Pistes de financement du projet :

Développement rural, Fédération Wallonie Bruxelles, PROMETHEA, Fond Lemay, Fonds propres, crowdfunding, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

A. Éléments de priorisation du projet

Plusieurs associations et riverains occupent déjà le site et y organisent des activités. Le bâtiment a récemment été acquis par la Ville d'Ath.

B. Etat du dossier

Un premier relevé des interventions à mener a été réalisé et doit être validé par une expertise technique.

C. Programme des travaux

- Rénover (reconstruire) la cuisine et les sanitaires ;
- Remplacer les châssis ;
- Rafraîchir les murs et plafonds ;
- Installer des armoires et aménager des locaux de stockage de matériel ;
- Remplacer la chaudière ;
- Elargir l'escalier d'accès au bar et aux sanitaires ;
- Aménager un hall d'accès intérieur permettant de limiter les déperditions de chaleur ;
- Aménager un accès extérieur PMR.

D. Démarches administratives

Certaines des interventions pourront nécessiter l'obtention d'un permis d'urbanisme en fonction de leur nature et/ou de leur ampleur. La conformité des aménagements par rapport au GCU devra également être validée.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le choix final des interventions doit permettre la bonne cohabitation de toutes les activités prévues et la garantie d'un stockage sécurisé pour ceux qui souhaitent y entreposer du matériel.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Travaux réalisés	1	Rapport annuel de la CLDR
Indicateur de résultat (effets du projet)		
Jour d'événements	Croissance de 5%	Calendrier en ligne d'occupation de la salle

8. Développer les logements tremplins

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : toute l'entité

Fiche 2.8

Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Un logement tremplin est un logement locatif à durée limitée mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré. Le principe est double : d'une part permettre à ces ménages d'économiser durant quelques années pour pouvoir ensuite acquérir ou construire leur logement. D'autre part, une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Ces logements pourraient être réalisés tant à Ath que dans les villages. Ils pourraient également privilégier des localisations proches des services, des commerces et des transports en commun et être réalisés dans des bâtiments appartenant à la Ville ou dans des bâtiments historiques qui demanderaient à être revalorisés.

Outre ces choix à définir, il conviendrait également de déterminer des critères d'accès et de sortie.

Enfin, ces logements tremplins pourraient prendre la forme d'habitat léger, plus facile et moins coûteux à mettre en œuvre et qui est adaptée à des occupations de courte durée.

Aucune localisation précise n'a encore été déterminée. Un audit des besoins permettrait également de mieux connaître le type de logements recherchés.

2. Justification du projet

La pression urbanistique se tend d'année en année à Ath et de plus en plus de jeunes peinent à trouver des logements financièrement accessibles. Les logements tremplins se présentent donc comme une solution possible. Cela permettra également d'élargir l'offre en logements publics puisqu'il y avait encore 389 candidatures à un logement public social à Ath au 01/01/2023.

La demande tient son origine dans plusieurs idées de projet relatif au logement qui ont été évoquées lors des réunions d'information villageoise. Idées de projet qui ont ensuite été retenues par la CLDR.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la diversité de l'offre en logements ;
- Maintien d'une diversité sociale sur l'entité et dans les villages ;
- Soutien au pouvoir d'achat ;
- Rénovation du patrimoine ;

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 4 : garantir un accès au logement à tous notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat.

Lien avec d'autres outils

- Plan wallon Environnement-Santé
- 3^{ème} Stratégie wallonne du Développement Durable

Liens avec d'autres fiches

- 3.2 – Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Accès à la propriété pour les jeunes ménages
Environnemental		Réduction de la consommation d'énergie
Economie		Soutien du secteur de la construction, très actif en Wallonie

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

A ce stade du projet, aucune localisation précise n'a encore été identifiée.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath

Partenaires principaux :

L'Habitat du Pays Vert, A toi mon toit, AIS du Val de Dendre, Société Wallonne du Logement.

Autres partenaires :

CPAS, fabrique d'église, propriétaires privés

Pistes de financement du projet :

Société wallonne du Logement, développement rural, Ville d'Ath.

7. Programme de réalisation

F. Eléments de priorisation du projet

La problématique d'accès au logement a été soulevée dans lors des séances d'informations villageoise et en CLDR.

L'augmentation des prix de l'immobilier et la hausse récente des taux d'intérêt complexifient l'accès au logement pour les jeunes ménages. Le collège communal a donc souhaité que ce projet initialement prévu en lot 3 passe en lot 2 afin de marquer la volonté d'apporter des réponses à cette problématique.

G. Etat du dossier

Une identification de lieux pouvant faire l'objet de ce projet doit être menée.

H. Programme des travaux

- Identifier les lieux ;
- Réaliser un état des lieux de l'état du bâti ;
- Identifier les travaux à mener ;

I. Démarches administratives

- Demande de permis d'urbanisme ;
- Dossier de demande de subvention ;
- Etablissement d'un cahier des charges et appel d'offre ;
- Choix du prestataire et suivi des travaux ;
- Etablissement des règles et conditions d'accès au logement tremplin.

J. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

Le règles et conditions d'accès au logement tremplin doivent être claires tout en évitant d'être trop restrictives afin de ne pas passer à côté de l'objectif recherché.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Travaux réalisés	1	PV de réception définitive
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre de jeunes ménages installés après 3 ans	Croissance de 5%	Enquête

9. Assurer l'entretien des chemins et sentiers

Commune : ville d'Ath	Fiche 2.9
Village ou entité : toute l'entité	Priorité : Lot 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaliser un plan de gestion collaboratif du réseau de sentiers athois. Il s'agira concrètement de :

- La création d'un plan et d'un calendrier d'entretien des sentiers en fonction des besoins ;
- La création d'une charte de cogestionnaire de sentiers ;
- La création d'un réseau de parrains et marraines de sentiers, éventuellement soutenu par une plateforme de communication facilitant la coopération, le partage de matériel, etc. ;
- L'accompagnement et la formation des parrains et marraines, notamment à la gestion différenciée des espaces verts ;
- La sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires fonciers dans l'entretien des servitudes de passage ;
- La mise en place d'une procédure d'alerte envers le service compétent de la Ville avec suivi des demandes.

Ce projet pourra s'appuyer sur le travail déjà mené par le GT « Sentiers » animé par la FRW qui a permis de dresser un état des lieux des sentiers existants (localisation, revêtements, problématiques) et des sentiers à créer et/ou à rouvrir.

L'investissement citoyen sera valorisé dans la communication communale et par l'organisation annuelle d'un temps de rencontre et d'échange entre les différents parrains et marraines.

2. Justification du projet

Les déplacements à pied s'inscrivent comme une solution prioritaire pour réduire les émissions wallonnes de gaz à effet de serre. La Wallonie l'a d'ailleurs inscrit comme tel dans son plan climat et dans sa stratégie régionale de Mobilité.

Outre le gain en termes climatiques, la marche est bénéfique pour la santé, favorise la cohésion sociale et augmente (études à l'appui) la fréquentation des commerces locaux de biens de consommation courante.

A Ath, le potentiel de déplacements piétons est important car outre le centre-ville qui dispose d'un panel complet de services, commerces et équipements répondant amplement aux principes de la ville du quart d'heure, 13 des 18 villages disposent encore d'une école, nombre d'entre eux ont encore au moins un commerce de première nécessité (boulangerie, épicerie, pharmacie, boucherie) et pratiquement tous les villages disposent d'au moins un équipement public qui s'adresse à leurs habitants (maison de village, plein de jeux, terrain multisport, terrain de pétanque, espace vert).

Ce besoin en déplacements piétons est bien réel puisque plus de 60 avis ont été remis à ce sujet lors des réunions villageoises et concernaient tous les villages. Y ont été évoqué les problèmes de revêtements, d'insécurité des usagers, d'incivisme, de conflits avec les automobilistes, d'accès et de sentiers fermés, de manque d'entretien, ...

La mise en place de ce projet sous forme collaborative permettra d'améliorer le dialogue avec les citoyens, d'enclencher une dynamique constructive et de désamorcer d'éventuelles situations conflictuelles. En outre, l'implication des citoyens dans la gestion du territoire permettra de compléter le travail des ouvriers communaux et des écocantonniers.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Augmentation de la fréquentation des piétons ;
- Renforcement de la sécurité routière ;
- Réduction des émissions de CO2 ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Valorisation des balades et du réseau Points-Nœuds ;
- Augmentation de la fréquentation des commerces et des équipements collectifs ;

3. Liens à la stratégie du PCDR

Objectifs concernés

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

Lien avec d'autres outils

- Plan piéton et cyclable d'Ath
- Plan d'Actions athois en faveur de l'Energie Durable
- Plans d'investissement SPW PIWACY et PIMACI
- Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC)
- Plan d'Action Wallonie Piétonne 2030 (Wallonie)
- Stratégie régionale de Mobilité 2019-2030 (Wallonie)
- 3^{ème} stratégie wallonne du développement durable (Wallonie)

Liens avec d'autres fiches

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.6 – Aménager les abords d'écoles des villages ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.1 – Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance dans les villages ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroits de camps de jeunesse sur l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle ;
- 2.6 – Rénover la salle du patronage de Moulbaix ;
- 2.7 – Rénover la salle de musique d'Houtaing ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

Social et culturel		Maintien du pouvoir d'achat des ménages par une maîtrise du budget mobilité. Multiplication des offres de déplacement
Environnemental		Réduction des émissions de CO2 et de la demande en énergie
Economie		Création d'emplois de vélocistes et développement du tourisme cyclable

Remarque : le système de cotation est lié au projet en question et permet de mettre en évidence les thèmes les plus concernés.

5. Localisation et statut

Ce projet concerne potentiellement l'ensemble des sentiers et chemins communaux de l'entité.

6. Parties prenantes, porteurs du projet

Porteurs de projets :

Ville d'Ath, citoyens

Partenaires principaux :

Riverains (habitants et entreprises), Parc naturel du Pays des Collines, ASBL Tous à pied ;

Autres partenaires :

Comités de village/quartiers,

Pistes de financement du projet :

SPW-MI, Appels à projets wallons.

7. Programme de réalisation

A. Eléments de priorisation du projet

Au regard des enjeux environnementaux et énergétiques, le déploiement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, dont la marche, est devenu une nécessité. Le thème de la mobilité a largement été plébiscité par la population et la CLDR lors des phases de consultations et les groupes de travail. Son importance aux yeux de la CLDR se justifie entre autre par la décision d'avoir deux fiches projets relatives à cette thématique (1.8 et 2.9) et l'activation d'un lot 0.

En outre, ce projet s'inscrit dans la continuité des différentes initiatives communales, provinciales et régionales pour accroître le développement de la marche sur le territoire : réseau points-nœuds, plans d'investissement wallon (PIWACY et PIMACI), rénovation des places et espaces publics dans le centre-ville et les villages, ...

B. Etat du dossier

Un premier travail fait en CLDR via le GT « sentiers » a permis de déjà identifier des sentiers où des interventions étaient nécessaires. Ce travail doit encore être approfondi avec des relevés de terrain et élargi à l'ensemble des sentiers de l'entité.

C. Programme des travaux

- Créer le plan et le calendrier d'entretien ;
- Rédiger la charte de cogestionnaire ;
- Mettre sur pied le réseau de parrains et marraines ;
- Accompagner et former les parrains et marraines ;
- Sensibiliser et accompagner les propriétaires fonciers disposant de servitudes de passage ;
- Mettre en place la procédure d'alerte.

D. Démarches administratives

- Assurances pour les cogestionnaires / Parrains-marraines.

E. Éléments pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement

La rédaction de la charte doit être claire et surtout bien préciser ce que chacune des parties est autorisée à faire ou pas.

8. Evaluation

Intitulé	Valeur cible	Source
Indicateur de réalisation (mise en œuvre du projet)		
Elaboration du plan de gestion	1	GT « Sentiers »
Elaboration de la charte de cogestionnaire	1	GT « Sentiers »
Inventaire des sentiers	1	Ville d'Ath, Province du Hainaut
Indicateur de résultat (effet du projet)		
Nombre de parrains et marraines ayant adhéré à la charte de cogestionnaire :	> 2/village	GT « Sentiers »
Nombre de chantier d'entretien	1/an/sentier	GT « Sentiers »



Projets du lot 3

1. Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.1

Village ou entité : toute l'entité hors centre-ville

Priorité : Lot 3

9. Description succincte du projet

Le projet consiste à équiper l'éclairage public (voirie et bâtiments) d'un système intelligent dans le but de diminuer son impact sur le comportement de la faune nocturne et de la flore, tout en maintenant un niveau minimal de sécurité pour tous les usagers de la route. L'installation d'un tel système doit s'accompagner de campagnes de sensibilisation à la thématique auprès des habitants et usagers. L'appui de la technologie photoluminescente pourrait également servir à remplacer un éclairage par points lumineux.

L'objectif de ce projet est de pouvoir constituer une trame noire sur le territoire communal (c'est-à-dire des couloirs écologiques pour la faune lucifuge) mais également de préserver les zones à haut potentiel de biodiversité d'un éclairage trop intense.



10. Justification du projet

La pollution lumineuse entraîne des conséquences sur la biodiversité car la lumière artificielle a un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Des études scientifiques ont ainsi pu prouver une baisse de natalité de certaines espèces due à l'impact lumineux. De même, il a été démontré¹ que des prairies soumises à un éclairage artificiel prolongé pouvaient par exemple souffrir d'une chute de fréquentation de ses insectes pollinisateurs. Cette trame noire constitue donc un élément du réseau écologique et vient en complément des autres mesures à prendre pour préserver et renforcer la biodiversité.

Trois raisons justifient la mise en œuvre de mesures de cette trame noire :

- Le développement de la biodiversité : la pollution lumineuse cause de nombreuses perturbations à la faune et à la flore nocturne : fragmentation des habitats naturels, pièges et barrières infranchissables, pertes de repères, perturbation du cycle de vie des êtres vivants, effet sur la saisonnalité des végétaux...
- La préservation de la santé : la pollution lumineuse cause aussi des effets néfastes sur la santé et le bien-être des habitants : l'éclairage excessif du LED crée des perturbations du sommeil, de l'inconfort, une recrudescence des accidents de voiture...

¹ <https://www.novea-energies.com/actualites/les-impacts-negatifs-dun-eclairage-non-maitrise-sur-la-faune-et-la-flore/>

- Les réductions de consommation d'énergie : l'éclairage public représente un coût énergétique et environnemental pour la commune certes déjà bien réduit avec l'installation récente des LEDs.

Sur la question de l'augmentation du nombre de cambriolages, aucune étude n'a encore été établie afin de constater le lien de cause à effet. Cependant, les avis divergent sur la question. Les [vendeurs de systèmes d'alarme](#) recommandent d'avoir un bon éclairage extérieur alors que la [police](#) indique plutôt que le noir complet dissuade les voleurs.

Les effets attendus sont :

- Augmentation de la biodiversité ;
- Augmentation de la qualité paysagère par un renforcement de la diversité floristique ;
- Réduction de la consommation d'énergie ;

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.2 – Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées ;
- 2.5 – Réaliser des aménagements de loisir et de biodiversité sur le site des carrières de Maffle ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;
- 3.12 – Mettre en valeur le Mont de Mainvault ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.

11. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets ;

2. Mettre en place une stratégie de réaffectation pour les biens publics non occupés

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.2
Village ou entité : toute l'entité	Priorité : Lot 3

1. Description succincte du projet

Le projet vise la mise en place d'une stratégie claire et efficace permettant la réaffectation des biens publics non occupés ou en fin de bail. Par biens publics on entend aussi bien les terrains que les bâtiments. Cette stratégie devrait comporter à minima :

- un cadastre des biens, de leur occupation et du terme de leur bail avec une mise à jour automatique afin d'éviter qu'il ne devienne rapidement désuets ;
- des objectifs à atteindre en termes de publics cibles, de performance énergétique, de relocalisation d'activités et de commerces sur le territoire communal, de plantations ou encore de soutien à des pratiques agricoles régénératrices ;
- des critères d'attribution objectifs et transparents.

Ce projet pourrait également intégrer un volet « acquisition » s'il s'agit de biens à valeur patrimoniale élevée qu'il faudrait sauver ou de chancres générant de vifs problèmes d'insécurité.

1. Justification du projet

La demande émane des idées de projets formulées lors des réunions villageoises et a été retenue par la CLDR. Lors des réunions, plusieurs bâtiments ont été cités comme, le bâtiment « Zuacart », l'ancien manoir d'Irchonwelz, ...

Ce projet peut avoir plusieurs objectifs :

- Rénover/réhabiliter des bâtiments insalubres afin de palier à des problèmes d'insécurité ;
- Rénover/réhabiliter des bâtiments centraux agissant comme points de repère dans l'espace public afin qu'ils participent à la dynamique des quartiers et des villages ;
- Réaffecter des bâtiments et/ou des terrains afin de soutenir des dynamiques innovantes qui participent à la transition écologique.

Les effets attendus sont :

- Renforcement du sentiment de sécurité dans l'espace public;
- Lutte contre l'insalubrité publique ;
- Augmentation de la diversité de l'offre en logements, en commerces ou en équipements ;
- Soutien à l'économie circulaire ;

Rénovation du patrimoine.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité ;
- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;
- 2.1 – Accroître la capacité d'accueil de la petite enfance ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroits de camp de jeunesse sur l'entité ;
- 2.8 – Développer les logements tremplins ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques atheroises ;
- 3.5 – Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse ;

- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

2. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 4 : Garantir un accès au logement à tous notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat ;
- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

3. Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.3
Village ou entité : toute l'entité	Priorité : Lot 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer, au sein de l'Administration communale ou d'un autre organisme public (ADL, GAL, Régie communale, ...), une cellule d'accompagnement du milieu associatif, des porteurs de projets et des collectifs citoyens afin de les guider dans leurs démarches administratives et de les accompagner dans leur organisation. Cette cellule agirait comme un guichet unique et permettrait :

- d'informer sur les **infrastructures et salles** publiques et privées **disponibles** mais également sur les services de prêt et location de matériels ;
- de négocier des **contrats d'achat et/ou de location groupés** afin de disposer de tarifs avantageux ;
- de proposer un **accompagnement dans les démarches administratives et juridiques** nécessaires à la constitution d'une ASBL, aux dépôts de candidatures, aux dossiers de subsides, etc. ;
- de centraliser et diffuser les **appels à projet** locaux (budget participatif) et supra-locaux (appels à projets du SPW) et des différents fonds et fondations (Roi Baudouin, Charles Léopold Mayer, SI2Fund, ...) ;
- de **relayer sur l'existence de formations** (gestion de collectifs citoyens, rédaction de dossiers de subsides, communication digitale, ...) ;
- de centraliser et diffuser les offres et **demandes de stagiaires et bénévoles** ;
- d'encourager et faciliter la **mutualisation de ressources matérielles et humaines** (Système d'Echange Local des associations)
- de faciliter la **mise en réseau des voisins et la création de comités**.

Ce projet pourrait s'appuyer sur l'expérience passée de la Maison Culturelle qui a déjà réalisé une série d'actions de formation à destination des asbl (communication visuelle, statut, comptabilité, demandes de subsides). Enfin, afin de prioriser les actions à mettre en place une enquête pourrait être menée auprès des associations dans le but d'identifier les besoins réels de chaque type de structure (comités de quartiers, associations de fait, associations de droit).

2. Justification du projet

Lors des réunions villageoises, plus de 80 avis négatifs ou positifs, ont été émis sur ce thème de la dynamique associative et citoyenne. Et il a été évoqué dans tous les villages. Cela témoigne donc d'une attente forte de la part du citoyen pour soutenir et dynamiser ce secteur.

Les associations consultées, outre le grand dynamisme local qu'elles ont souligné, ont également fait part de plusieurs doléances dont les plus fréquentes sont un manque de moyens humains et financiers, un manque de relève, l'absence ou la vétusté de locaux ou encore un manque d'expertise ou de compétence face à certaines procédures administratives. Une autre difficulté pointée est la multitude d'acteurs, de démarches et de conditions auxquels elles doivent se plier pour chacune de leurs activités.

La mise en place de cette cellule d'accompagnement permettrait d'y répondre en partie. Elle pourrait également être le garant d'une meilleure allocation des ressources financières et humaines de la commune en s'appuyant sur un réseau d'associations et de comités hyper efficaces. Elle pourrait également favoriser la mutualisation des infrastructures et du matériel aux mains des différentes asbl.

Les effets attendus sont :

- Accroissement de l'offre en activités culturelles, sportives et de loisir ;
- Soutien à la dynamique folklorique ;
- Optimisation des moyens humains et financiers ;
- Mutualisation des ressources matérielles ;
- Garantie de pérennité pour les asbl ;
- Soutien à la cohésion sociale.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.1 – Rénover la chapelle du Bois Hellin en maison de village ;
- 1.2 – Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches ;
- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 2.6 – Rénover la salle du patronage de Moulbaix ;
- 2.7 – Rénover la salle de musique d'Houtaing ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.9 – Impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et associations ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;

4. Soutenir les activités folkloriques athoises

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.4
Village ou entité : Tous les villages de l'entité	Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à accentuer le soutien aux activités folkloriques athoises en ciblant en priorité celles qui ont lieu dans les villages et dont la pérennité est plus fragile que celles du centre-ville. Plusieurs possibilités d'actions existent :

- 1) Matérielles avec la mise à disposition de locaux, de matériels ou d'équipements ;
- 2) Humaines avec l'organisation d'achats groupés de matériels, de fournitures et de supports promotionnels et/ou la création d'une plateforme de location inter-associations ;
- 3) Technologiques avec la mutualisation des ressources via un outil IT dédié ;
- 4) Touristiques sous la forme de panneaux d'entrée de villages qui pourraient mettre en avant l'identité folklorique de ceux-ci, comme à Modave qui a récemment inauguré les siens grâce aux subsides ODR. Le projet « Focus aux villages » mené par la Maison Culturelle depuis 2016 pourrait servir de base à ce travail ;



Source : frw.be, Versl'Avenir.be

- 5) Événementielles avec l'organisation d'événements sportifs ou ludiques qui valoriseraient les ressources ou l'identité des villages comme on en trouve des exemples dans d'autres communes : la course des châteaux à Ecaussinnes (course à pied par équipes qui traversent plusieurs châteaux de l'entité), le VélOrneau à Gembloux (balade vélo pour familles qui fait une boucle par les 11 villages de l'entité des trails) ou encore la « Vieille boucle lustinoise » (course vélo vintage à Lustin).



2. Justification du projet

Les activités folkloriques athoises participent amplement à l'identité très forte de l'entité et constituent un vecteur important de cohésion sociale. Elles génèrent également des emplois indirects et des rentrées financières pour le secteur Horeca, les commerces de proximité ou les petits artisans locaux. Les soutenir se justifie amplement.

Les réunions villageoises tenues durant ce PCDR ont aussi fait ressortir un besoin de soutenir et/ou de relancer les activités folkloriques dans les villages, notamment à Mainvault, Moulbaix, Rebaix, Bouvignies, Isières, Lanquesaint, Ligne, Maffle, Meslin-l'Eveque, Villers-Notre-Dame et Villers-Saint-Amand.

Les effets attendus sont :

- Pérennité du dynamisme folklorique ;
- Soutien à la cohésion sociale ;
- Soutien à l'offre en activités culturelles ;
- Développement de la vie des villages.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.2 – Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches ;
- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.9 – Impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale ;
- 3.10 – Développer des initiatives en faveur de la jeunesse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : soutenir davantage les dynamiques citoyennes.

5. Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.5

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à initier et soutenir les démarches en faveur du déploiement sur le territoire athois d'activités d'agroforesterie et de production d'énergie via la biomasse. A l'heure actuelle, 2.000m³ de déchets verts sont produits par la ville d'Ath et réutilisés en broyats pour les espaces verts. Une partie (200 à 300m³) sont convertis en bois de chauffage.

L'agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des arbres avec des cultures ou de l'élevage. Ce mode d'exploitation permet entre autres de lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement de l'eau pluviale, de générer un microclimat face aux épisodes de sécheresse, d'augmenter la biodiversité, de constituer des puits de carbone, de générer des sources de nourritures pour les animaux d'élevage ou encore de produire à terme une ressource ligneuse pouvant être valorisée sous forme de bois d'œuvre ou d'énergie.

Les modes de productions peuvent prendre différentes formes :

- Bandes de haies arbustives/arborées avec comme effets principaux recherchés : brise vent, refuge pour la faune, puits de carbone, production de plaquettes bois. Ces dispositifs sont à l'étude depuis plusieurs années au CRA-W ([Centre wallon de Recherche Agronomique à Gembloux](#)) ;
- Alignement d'arbres fruitiers tels que pommiers, poiriers, noyers, noisetiers, cerisiers, châtaigniers avec comme effets principaux recherchés : production de fruits et dérivés, ombrage pour gros bétail, puits de carbone, fourrage, production de bois d'œuvre et de chauffe. Un renouveau wallon de la filière pommes/poires est en cours et permet de revaloriser la culture de vergers hautes tiges ([cidres belges](#), [presses mobiles](#) ou [non](#) de jus pour particuliers, [distillerie d'eaux de vie](#)) . Mais aussi, de nouvelles filières se développent comme celle de la noix ([la Noiseraie](#), le [Moulin du Stwerdu](#), le [Moulin de Moulbaix](#), [nOk](#), les [noix de Grand-Leez](#)) ou de la noisette ([AgroNuts](#) à Sart-Saint-Leurent) ;
- Cultures d'herbacées tels que Miscanthus avec comme effets principaux recherchés : refuge pour la faune, puits de carbone, production de paillage et litière, production de chaleur ([Green Elephant](#) à Tournai, [Belcanthus](#) à Perwez).

Afin de faciliter le déploiement du projet, une association pourrait être mise en place avec l'AWAF ([Association pour l'agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles](#)) dont les missions sont la promotion, le soutien et le développement de la filière.

2. Justification du projet

Les réunions villageoises ont fait ressortir plusieurs demandes relatives à ce thème : planter des haies (citée plusieurs fois dans toutes les réunions), lutter contre les coulées boueuses, lutter contre l'érosion des sols, créer une coopérative locale d'énergie verte, agir en faveur de la transition énergétique, diversifier la production ou même, développer l'agroforesterie.

L'intérêt d'un tel projet est qu'il peut trouver un terreau fertile à Ath pour se développer vu le nombre d'agriculteurs encore présents et le nombre de structures et de projets de diversification déjà en cours. La conscience d'un besoin de diversification de l'agriculture est donc déjà là.

Ce projet se justifie également afin d'atteindre les objectifs du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie durable et du Climat) d'Ath, à savoir réduire ses émissions de CO₂ de 40% d'ici 2030, soit 114.200 tonnes par rapport à 2006. Pour y parvenir, le plan d'action prévoit notamment le développement de la biomasse avec un potentiel de production annuel estimé à 37,97 GWh à partir de résidus forestiers, de taillis à courte rotation et de miscanthus. Outre le potentiel de production, c'est d'un potentiel d'utilisation de cette énergie biomasse sur place dont dispose aussi Ath avec de gros équipements collectifs mais aussi plusieurs grands parcs d'activité économique qui tous sont de gros consommateurs d'énergie et de chaleur.

Enfin, la Fondation Rurale de Wallonie dispose d'une [cellule Plan-Bois-Energie](#) chargée de mettre en œuvre ce plan wallon et qui a déjà accompagné 160 communes dans leurs projets.

Les effets attendus sont :

- Réduction de la dépendance énergétique ;
- Développement de la biodiversité ;
- Réduction du risque de ruissellement ;
- Développement de nouvelles filières commerciales ;
- Développement du circuit-court ;
- Pérennité des exploitations agricoles.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuit court ;
- 2.2 – Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.8 – Développer les relations entre les centres de formation et les entreprises ;
- 3.9 – Impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale ;
- 3.15 – Etendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique notamment via le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 7 : amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets.

6. Installer des parcours santé

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.6

Village ou entité : Tous les villages de l'entité

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Ce projet vise à installer des modules de parcours santé au sein de l'entité. Il s'agit de modules de plein air et libres d'accès qui peuvent prendre différentes formes organisationnelles : site clôturé constitué de plusieurs modules, modules isolés ou en séries de quelques unités venant compléter les modules d'une plaine de jeux, parcours de marche à pied de plusieurs kilomètres dans les bois ou le long d'un sentier agrémenté de modules individuels.

Il s'agit de favoriser le sport pour tous, favorable à la santé et au bien-être. Les localisations restent à trouver. Une enquête citoyenne pourrait déterminer la pertinence des différents emplacements. Des liens avec le réseau de sentiers communaux sont envisageables, ainsi qu'avec les équipements sportifs existants et les plaines de jeux.

Des sites potentiels pourraient être ceux de la plaine de jeux près de l'église à Maffle, l'espace sous le TGV à Arbre ou encore les abords des différents terrains de football des villages.



Source : MidiLibre, Sporenco, Pays de la Vesdre

2. Justification du projet

Ce projet répond à une demande croissante de pratiquer du sport de manière libre et gratuite, quel que soit l'âge et la condition physique des participants. Il répond également à la croissance de la pratique du running, du trail, de la course d'obstacles ou encore du parkour (saut d'obstacles urbains).

Les effets attendus sont :

- Entretien de la santé et de la forme des habitants ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 3.10 – Développer les initiatives en faveur de la jeunesse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 5 : Assurer un meilleur accès aux services du centre-ville et pérenniser les services dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et les associations ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur le tourisme cyclable et fluvial et les attractions voisines.

7. Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : tous les villages

Fiche 3.7

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à soutenir le développement d'anciens métiers² dans les villages et à soutenir l'artisanat de qualité existant. Pour ce faire, le projet pourra se décliner en deux volets.

A. S'appuyer sur le riche passé industriel et artisanal de l'entité pour redévelopper des filières des vieux métiers. Trois matériaux historiques de la commune sont exploitables : le lin, la pierre bleue et l'argile.

Les étapes suivantes de mise en œuvre du projet pourraient être envisagées :

- 1) Identification de métiers en lien avec ces trois matériaux ;
- 2) Identification des métiers au plus haut potentiel de relance via une recherche d'exemples de relances ailleurs en Europe ;
- 3) Réalisation d'une étude de marché sur ces métiers à haut potentiel ;
- 4) Recherche et soutien de porteurs de projets ;
- 5) Identification et mise en place de structures d'accompagnement.

B. Soutenir l'artisanat et le savoir-faire local. D'autres produits en vogue (vin, noix, noisettes, huiles essentielles, ...) mais sans liens historiques avec le territoire d'Ath peuvent également être à l'origine du redéveloppement de vieux métiers.

Enfin, en parallèle aux métiers de production, d'autres anciens métiers de service pourront aussi être réinitiés en lien avec les secteurs de la nature et de la gestion de l'eau et de l'énergie.

2. Justification du projet

Face aux défis climatiques, énergétiques et environnementaux, les vieux métiers sont petit à petit de retour. Deux secteurs en pleine transition (l'agriculture avec les circuits courts et la mobilité avec les modes actifs et l'électromobilité) en sont des exemples puisqu'ils s'appuient entre autres sur le développement de nouvelles technologies low-tech qui puisent leurs inspirations dans les métiers et techniques anciennes. Avec un effet positif en termes de création d'emplois locaux (maraîchers, producteurs de semences, houblonniers, artisan-boulangers, vélocistes, soudeurs, fabricants de vélos, ...), de redynamisation de centres villageois et de fermes ou encore de filières de formation (comme le collège d'Enghien qui a ouvert en 2023 une nouvelle formation professionnelle de réparateur de vélos). A l'instar de ces deux exemples, de « vieux métiers » renaissent aussi dans d'autres secteurs : aiguiseurs de couteaux, cantonniers, plafonneurs à l'argile, céramistes, presseurs de pommes, ...

Ath dispose d'un riche passé agricole, industriel et artisanal au sein duquel une multitude de savoir-faire pourrait être revalorisé : poterie et terre cuite à Rebaix ; pavé et tailleurs de pierre à Arbre et Maffle ; céramique et tuiles à Ghislenghien ; sucre, tuiles et briques à Ligne ; sel à Mainvault ; soie à Meslin-

² Les anciens métiers peuvent se définir comme un ensemble de professions d'autrefois qui ont aujourd'hui disparu ou tendent à disparaître.

L'Evêque ; agriculture, élevage, scierie, brasserie, filage et tissage du lin et fabrication de toiles dans toute l'entité.

L'idée de ce projet a rapidement été plébiscitée par la CLDR avec un questionnaire sur l'orientation de la fiche. Deux axes ont en définitive été identifiés :

- Économique : mettre en valeur l'artisanat encore existant dans les villages ;
- Patrimonial : mettre en valeur les collections et autres activités liées à des métiers anciens. La notion de « métier ancien » doit être définie.

Les effets attendus sont :

- Valorisation de savoirs-faires ;
- Valorisation du patrimoine matériel et immatériel ;
- Création d'emplois ;
- Réduction de la dépendance économique ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques atheroises ;
- 3.10 – Développer les initiatives en faveur de la jeunesse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : Soutenir davantage les dynamiques citoyennes ;
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

8. Développer les relations entre les centres de formation et les entreprises

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.8

Village ou entité : tous les villages

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à soutenir et développer les liens entre les différents centres/lieux de formation de l'entité et les entreprises. Plusieurs actions pourraient être entreprises :

- L'organisation d'accueil d'entreprises en développement au sein des écoles, à l'exemple des [journées de l'industrie](#) organisées chaque année à l'UCL, du [Forum ON !](#) de l'ULB ou encore du [bus LabOdo](#) de l'entreprise Oddo.
- La coordination de la participation des entreprises athoises à la [Journée Découverte Entreprises](#) qui a lieu dans toute la Wallonie chaque premier dimanche d'octobre et bénéficie d'une couverture médiatique forte ;
- La participation des écoles et centres de formation à la foire commerciale d'Ath ;
- La création d'une plateforme dédiée aux demandes et offres de stages sur Ath ;
- Le lancement de nouvelles formations spécifiquement adaptées aux besoins identifiés sur le territoire d'Ath et répondant au potentiel économique du territoire (transition énergétique, community manager, développeur web, mobility manager, éco-jardinier, constructeur de tiny-house, ...)

Ces missions pourraient être dévolues à une cellule au sein de l'administration communale en collaboration avec l'UCM, l'UWE et l'association des commerçants ou pourraient devenir le projet de fin d'année d'une team étudiante d'une des écoles d'Ath à l'instar du cercle d'étudiants [CCII](#) à Louvain-la-Neuve dont c'est l'un des projets.

Le futur Plan d'action pour l'enseignement de promotion sociale que la Fédération Wallonie-Bruxelles prépare pourra être un levier intéressant à exploiter puisqu'un de ses 9 chantiers est « *plus d'entreprises dans l'enseignement et plus d'enseignement dans les entreprises* ».

2. Justification du projet

Avec huit lieux et centres de formation professionnels dans des domaines variés (CARAH, Haute école Condorcet, IEPS, Institut Saint-François, Institut Vauban, institut Joffroy, IPES, ITL), 809 entreprises et 11.936 postes de travail salariés, Ath dispose d'un important réseau d'acteurs qui justifie cette fiche.

Le Plan de Cohésion Sociale anime également le projet « Génération outils » qui consiste en une série de 9 rencontres annuelles le mercredi après-midi entre les élèves de 5-6e primaires et des retraités des métiers manuels (boulangerie, maçonnerie, autre) dans le but de sensibiliser aux métiers manuels (dits en pénurie).

Les effets attendus sont :

- Echange de connaissances et savoir-faire ;
- Création d'activités et d'emplois ;
- Capitalisation des investissements en formation

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.2 – Rénover le tiers-lieu de la forge d'Ostiches ;
- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;
- 3.7 – Soutenir le développement des anciens métiers dans les villages ;
- 3.10 – Développer les initiatives en faveur de la jeunesse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 4 : Garantir un accès au logement à tous notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat ;
- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : Soutenir encore davantage les dynamiques citoyennes ;
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

9. Impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : tous les villages

Fiche 3.9

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à identifier et mettre en œuvre les manières d'impliquer davantage le citoyen dans la gestion communale. Plusieurs pistes sont possibles :

- La création de **nouvelles commissions thématiques** chargées de remettre des avis au Collège communal sur des projets en cours. La Ville d'Ath a innové en la matière avec la Commission Citoyenne du Folklore mise en place en 2023 en plus des 5 commissions déjà existantes : CLDR (Commission Locale de Développement Rural), CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité), CCV (Commission Consultative Vélo), CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés), CCE (Conseil Communal des Enfants) ;
- Une **meilleure communication des projets** soutenus et portés par ces commissions via la tenue d'une réunion inter-commissions ou la création d'une page dédiée sur le site web communal. L'utilisation du réseau HOPLR pourrait y contribuer de même que la mise en place d'une procédure de suivi de chaque question citoyenne posée afin de s'assurer qu'une réponse leur est donnée ;
- Le lancement d'un **budget participatif** permettant de soutenir financièrement des petits projets initiés et plébiscités par les citoyens et asbl de l'entité ;
- Le soutien à la création de **coopératives citoyennes** chargées de la gestion de biens communs dans les domaines de l'alimentation (ceintures alimentaires), de l'énergie (coopératives éoliennes ou biomasses), de la mobilité (voitures partagées) ou encore de la nature (ex. : le Grand bois à Hennuyères ou le bois d'à côté à Flémalle) ;
- Le développement d'outils supplémentaires de participation citoyenne comme l'organisation d'un forum ouvert, le lancement d'une plateforme participative, l'obtention du label « Villages et villes citoyennes ». L'exemple de Grez-Doiceau peut être intéressant à suivre car la commune a développé tous ces outils.

2. Justification du projet

Ce projet a été plébiscité par la CLDR pour faire partie du PCDR. Il fait écho à la soixantaine de réactions et avis émis sur le sujet lors des réunions villageoises qui évoquaient notamment la question : de l'annonce des travaux, des défauts de communication et de dialogue de la part de l'Administration, le besoin de soutenir les initiatives citoyennes, le manque d'implication des nouveaux habitants, le manque de bénévoles ou encore la nécessité de renouer le dialogue avec les agriculteurs.

Les effets attendus sont :

- Développement de projets locaux ;
- Amélioration des moyens humains disponibles ;
- Renforcement de la transparence communale ;
- Echange de connaissances et savoirs-faires ;
- Renforcement de la cohésion sociale.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;

- 2.2 – Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.5 – Soutenir le développement de l'agroforesterie et d'une filière énergétique biomasse.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 2 : Accroître l'autonomie alimentaire et énergétique via notamment, le développement d'une agroforesterie résiliente ;
- Objectif 4 : Garantir un accès au logement à tous notamment en soutenant les nouvelles formules d'habitat ;
- Objectif 10 : Soutenir encore davantage les dynamiques citoyennes ;
- Objectif 11 : Agir sur la production locale d'énergie et de déchets ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

10. Développer des initiatives en faveur de la jeunesse

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.10
Village ou entité : tous les villages	Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à encourager et à organiser le développement de nouvelles activités par et pour les jeunes afin de connaître leurs attentes, de pouvoir mieux gérer les problématiques qui leur sont liées (ex : mobilité) et surtout de favoriser l'émergence de projets jeunesse, de soutenir la citoyenneté des jeunes et d'améliorer encore la politique jeunesse. Pour ce qui est de leur attente, AJI-Ath va proposer au collège communal de répondre à l'appel à projets « ça bouge dans ma commune » qui intègre notamment une consultation des jeunes dans le but d'identifier leurs besoins et souhaits d'actions. En ce qui concerne l'émergence des activités proprement dites, deux axes de travail peuvent être envisagés :

- 1) **Le développement d'activités par les jeunes eux-mêmes** via le lancement d'un appel à projets qui leur sera spécifiquement dédié. Afin d'organiser la mise en place des activités, une formule d'encadrement « parrainage » des jeunes par des animateurs ou des bénévoles pourra être proposée. Les seniors pourraient également être invités à être des « parrains et marraines ». Ceux-ci accompagneraient les jeunes dans le processus de projet : définition de l'activité, du public, de la communication...
- 2) **Le développement d'activités encadrées par des animateurs**. Des contacts sont à prendre avec les différentes structures athoises en lien avec la jeunesse (AJI, Plan de cohésion Sociale, Infor Jeunes, Maison culturelle, AMOSA, Académie de musique, bibliothèque, Eté Solidaire,...) afin d'identifier les activités à développer et les partenariats éventuels à créer pour organiser des activités décentralisées dans les villages. Ces activités seront complémentaires à ce qui existe déjà et à ce qui sera mis en place par les jeunes. Les retours d'expérience du Plan de cohésion Sociale insiste sur la nécessité de l'expertise pédagogique des encadrants pour que cela fonctionne. La formation des encadrants doit donc être une piste à suivre. Enfin, il faut savoir que l'encadrement nécessite des moyens humains et financiers. Dans le cadre des activités extrascolaires, la norme ONE impose 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. 1 animateur sur 3 doit être qualifié ou assimilé.

2. Justification du projet

La proportion de jeunes Athois de 12 à 17 ans se situe sous la moyenne wallonne (6,94% contre 7,32%), mais par leur nombre (2.079 ados), ils représentent une masse importante qui justifie qu'un projet spécifique leur soit dédié dans le PCDR.

C'est probablement ce qui explique que dans tous les villages, des besoins spécifiques aux jeunes aient été pointés lors des réunions de consultations citoyennes. Etaient évoqués : une meilleure communication sur les infrastructures et les activités, l'engagement supplémentaire d'éducateurs, la création d'espaces de convivialité, la sensibilisation aux enjeux futurs et le développement d'activités. En outre, plusieurs structures d'accompagnement des jeunes existent déjà à Ath, fonctionnent bien et bénéficient d'une bonne expertise (projet non poursuivi de responsabilisation d'un espace jeunes à Meslin-L'Évêque, projet d'encadrement bénévole non poursuivi à Moulbaix, projet réussi d'appropriation du local WINX à Ath) sur laquelle s'appuyer pour réfléchir aux projets à mettre en place ou pas.

La ville d'Ath a bénéficié des subsides régionaux en 2023 lui permettant d'engager 16 jeunes dans le cadre de l'opération « Eté solidaire » pour des travaux d'utilité publique et de services à la population.

Les effets attendus sont :

- Renforcement de l'autonomie et du bien-être des jeunes ;
- Réduction de l'isolement ;
- Développement de la dynamique des villages ;
- Echange de connaissances et savoirs-faires ;
- Valorisation de talents.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.4 – Développer les activités intergénérationnelles et le soutien aux seniors ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 2.3 – Accroître l'offre en endroit de camp de jeunesse sur l'entité ;
- 3.3 – Créer une cellule d'accompagnement des ASBL, associations et comités citoyens ;
- 3.4 – Soutenir les activités folkloriques athoises ;
- 3.6 – Installer des parcours santé

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 5 : Renforcer le pôle de services du centre-ville et pérenniser ceux dans les villages dont les écoles ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 10 : Soutenir encore davantage les dynamiques citoyennes.

11. Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.11
Village ou entité : Meslin-L'Evêque et Ghislenghien	Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet a pour vocation d'apporter des solutions aux problèmes de mobilité générés par le parc d'activité économique de Ghislenghien dans les villages riverains de Meslin-L'Evêque et de Ghislenghien. Il s'agit entre autres :

- de **limiter le trafic** de transit depuis/vers les autres villages et les points d'accès à l'A8, via une signalétique spécifique, un réaménagement de l'espace public et/ou l'instauration de sens uniques ;
- d'**interdire le charroi poids lourds** en dehors des axes principaux ;
- de **placer des dispositifs ralentisseurs** en adéquation avec le charroi local agricole et les bus et en limitant les nuisances sonores pour les riverains ;
- de **gérer efficacement le besoin en stationnement** des travailleurs et visiteurs des entreprises mais aussi des camions de livraison ;
- de **mettre en place un Plan de Déplacement des Entreprises** à l'échelle du parc afin de développer une offre globale de solutions de mobilité alternative à la voiture individuelle (vélos et voitures partagés, co-voiturage, budget mobilité, leasing vélo, ...)

2. Justification du projet

Le parc d'activité économique de Ghislenghien, en raison de sa taille et de son nombre d'entreprises et d'emplois, génère des flux quotidiens de voitures et poids lourds très importants. Son besoin en stationnement l'est également, aussi bien pour les travailleurs et visiteurs que pour les routiers en attente de chargements.

Les villages de Meslin-L'Evêque et de Ghislenghien qui lui sont tout proches en subissent les désagréments et sont demandeurs de solutions.

La CLDR, qui avait initialement plébiscité un projet visant la rénovation de la place de Meslin-L'Evêque, a décidé d'élargir le cadre de la fiche en l'abordant sous l'angle des solutions à apporter aux problématiques de mobilité générées par le parc d'activité et d'y intégrer tous les villages concernés.

Les effets attendus sont :

- Apaisement des villages ;
- Renforcement de la sécurité routière ;
- Réduction des émissions de CO₂ ;
- Réduction des surfaces de ruissellement de l'eau de pluie.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.6 – Aménager les abords d'école des villages ;
- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer ;
- 3.14 – Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité.



3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

12. Mettre en valeur le Mont de Mainvault

Commune : ville d'Ath	Fiche 3.12
Village ou entité : Mainvault	Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à réaliser une série de petites opérations de mise en valeur du Mont de Mainvault afin de consolider sa vocation de tourisme slow. Il pourra s'agir entre autres de :

- Mieux signaler le circuit des arbres mystérieux qui fait une boucle autour du Mont ;
- Rénover les parties ascendantes des sentiers d'accès, notamment les escaliers ;
- Installer une table d'orientation au sommet, au croisement des chemins n°4 et n°33 ;
- Agrémenter le réseau de sentiers et chemins de bancs et d'animations slow (sculptures végétales, nichoirs, photos anciennes, ...) ;
- Signaler que le Mont se trouve sur le tracé de la via Romana ;
- Ajouter à côté des panneaux du réseau points-nœuds vélos une signalétique des points d'intérêts proches avec leur n° points-nœuds associés : Mont de Mainvault = n°22, chapelle du bois Hellin = n°66-68, mausolée d'Oultremont = n°70, forge et moulin d'Ostiches = n°32, ...) ;
- Aménager et signaler, au départ de la balade des arbres mystérieux, un point d'arrêt vélo sur le réseau points-nœuds vélo ;
- Réaliser de nouvelles plantations d'arbres pour renforcer le circuit des arbres mystérieux en tenant compte de la variété de contextes écologiques permettant une diversité des espèces ;
- Rénover la maison située en haut du chemin du Haut Mont.

2. Justification du projet

Le Mont de Mainvault est le point culminant de la commune (125m) et un des premiers monts du Parc Naturel du Pays des Collines que l'on rencontre en venant d'Ath. Il offre d'ailleurs depuis son point haut une vue vers les sud-est sur toute la plaine du pays d'Ath. Qualité reconnue puisque le Mont est entièrement repris en périmètre de point de vue remarquable ADESA et au plan de secteur. Il intègre également le calvaire du Mont de Mainvault repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel et est sur le tracé de l'ancienne chaussée romaine Bavay-Velzeke.

Le site cumule donc des points d'intérêts culturel, historique, touristique, écologique et paysager qui justifient qu'une fiche projet lui soit dédiée.

Plébiscité assez tôt par la CLDR, le projet, à l'origine axé sur la reconstitution du tracé originel de la voie romaine, s'est ensuite recentré sur la valorisation du Mont en tant que site à hauts et multiples intérêts.

Les effets attendus sont :

- Valorisation du patrimoine paysager ;
- Renforcement de la biodiversité ;
- Croissance de la fréquentation des activités Horeca ;
- Valorisation des infrastructures cyclables touristiques.

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.2 – Accroître les espaces dédiés à la biodiversité au sein des parcelles privées ;
- 3.1 – Mettre en place un éclairage public intelligent pour développer la trame noire ;
- 3.6 – Installer des parcours santé ;



3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 1 : Augmenter la taille et la qualité du réseau écologique et réduire le ruissellement par une augmentation du stockage de l'eau en surface, dans les sols et dans la biomasse ;
- Objectif 3 : Préserver et renforcer l'identité paysagère du Pays Vert ;
- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les habitants et associations en s'appuyant sur leur engagement pour en assurer la gestion ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines.

13. Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.13

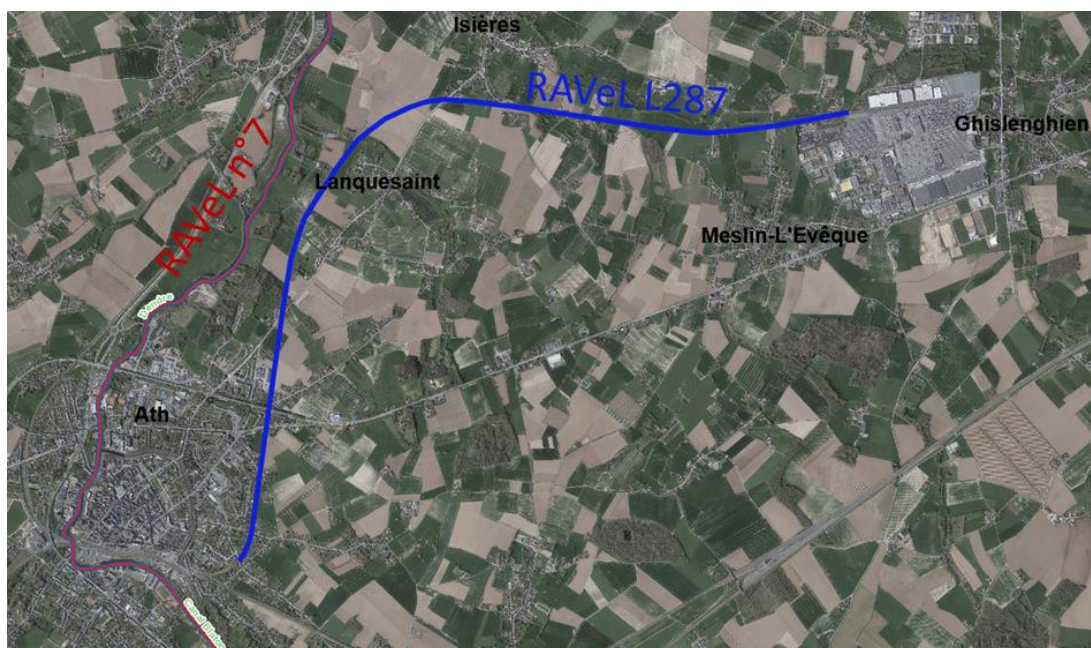
Village ou entité : Lanquesaint, Isières, Meslin-L'Évêque et Ghislenghien

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet vise l'aménagement d'un RAVeL le long de la ligne de chemin de fer industrielle L287 entre Ath et Ghislenghien, en passant par Lanquesaint et Isières. Cette ligne L287 à une voie a été mise en service sur un tronçon de l'ancienne ligne 94 à double voie qui reliait Hal à Froyennes. C'est sur l'assiette de la deuxième voie, aujourd'hui enlevée et utilisée comme sentier, que se déploierait le RAVeL. Techniquement, le RAVeL pourrait démarrer à hauteur de la rue de Soignies à Ath et se terminer avenue des Artisans à Ghislenghien. Dans l'étude précise de son tracé, il conviendra d'identifier :

- Son point de départ le plus pertinent au regard de la connexion à créer avec le RAVeL n°7 existant au sud le long du canal Blaton-Ath et de la desserte à faire avec le centre-ville ;
- La jonction à établir avec les villages de Lanquesaint, Isières, Meslin-L'Évêque et Ghislenghien ;
- La jonction à établir avec le RAVeL n°7 existant le long de la Dendre.



2. Justification du projet

Le réseau structurant cyclable athois se limite actuellement au RAVeL le long du canal Blaton-Ath au sud et de la Dendre au nord. Il a le mérite d'être très bucolique, d'être en site propre avec très peu de traversées de route et de desservir Ath avec les Faubourgs de Mons (3.940 habitants) et les villages de Maffle et d'Arbre (2.100 habitants).

Le nouveau RAVeL permettrait quant à lui de desservir les quartiers est du centre-ville et les villages de Lanquesaint (443 habitants), Ghislenghien (834 habitants) et surtout Isières (1.227 habitants) et Meslin-L'Évêque (1.320 habitants) qui sont parmi les plus gros villages de l'entité. Mais surtout, il permettrait de relier le centre-ville d'Ath et sa gare au parc d'activité économique de Ghislenghien qui est l'un des plus grands de la zone IDETA.

Outre le développement de la mobilité douce, et donc la réduction d'émissions de CO2 pour les trajets entre le centre-ville et le parc d'activité économique, le développement du vélo pourra également favoriser l'essor des petits commerces situés sur les parcours cyclables : plusieurs études ont en effet démontré que les cyclistes dépensent davantage que les automobilistes dans les petits commerces locaux et l'Horeca.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Sécurisation des déplacements à pied et en vélo ;
- Réduction des émissions de CO2 et autres polluants ;
- Réduction de la demande en énergie ;
- Apport de solutions à l'impact de la croissance des prix de l'énergie sur le budget mobilité des ménages ;
- Création d'emplois de vélocistes ;
- Développement du tourisme cyclable ;

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.14 - Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité ;

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle

14. Mettre en œuvre un réseau cyclable fonctionnel sur l'entité

Commune : ville d'Ath

Village ou entité : tous les villages

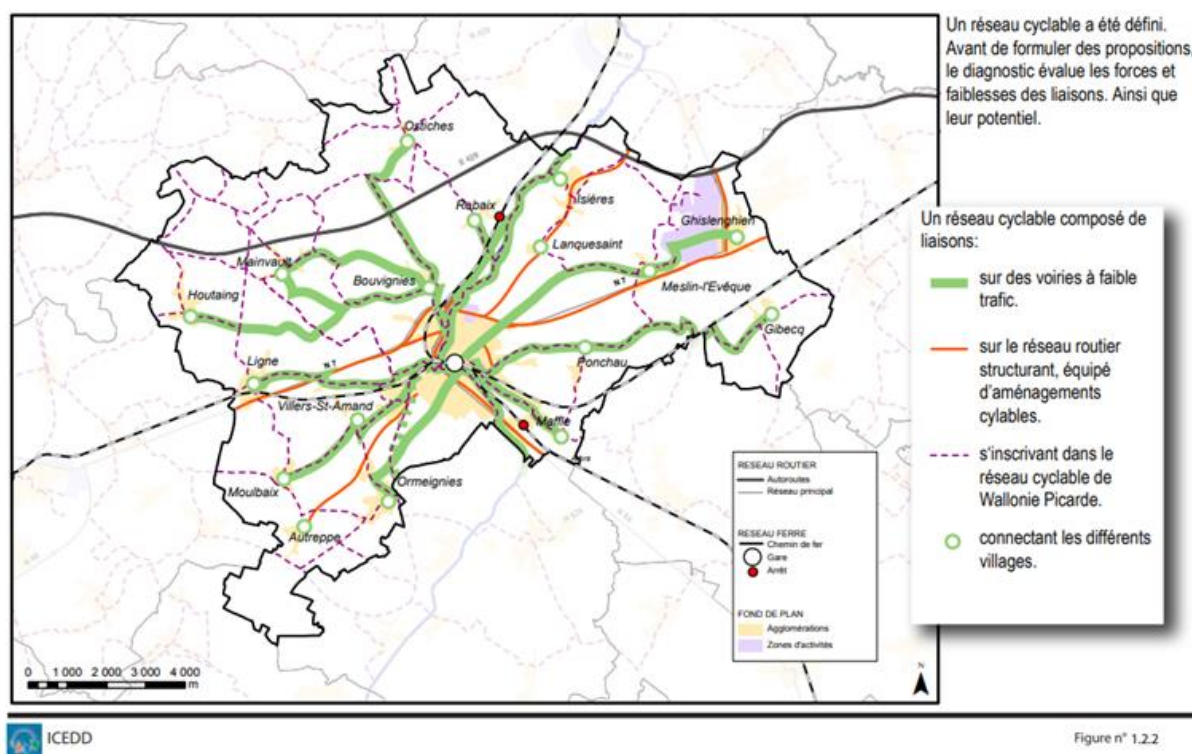
Fiche 3.14

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en œuvre un réseau structurant cyclable à l'échelle de l'entité permettant de relier l'ensemble des villages au centre-ville, ceci en complément du RAVeL existant et des deux projets de RAVeL en cours (Ath-quartier de l'Europe – Ormeignies) et en projet (Ath-Ghislenghien). Cette mise en œuvre pourra s'appuyer sur les 20 liaisons identifiées et étudiées dans le Plan communal cyclable et piéton de 2013 et sur les 12 propositions d'aménagements structurants pour les cyclistes entre Ath et ses villages émises par le GRACQ en 2022.

Réseau cyclable potentiel



La mission consistera dès lors à constituer les dossiers techniques de chaque liaison pour les appels à projets PiWaCy et PiMaCi qui seront relancés par la Wallonie.

2. Justification du projet

Le réseau structurant cyclable athois se limite actuellement au RAVeL le long du canal Blaton-Ath au sud et le long de la Dendre au nord. Il a le mérite d'être très bucolique, d'être en site propre avec très peu de traversées de route et de desservir Ath avec les Faubourgs de Mons (3.940 habitants) et les villages de Maffle et d'Arbre (2.100 habitants).

Les deux projets de RAVeL (Ath-Ormeignies et Ath-Ghislenghien) permettront de désenclaver les villages du sud et de l'est, soit pas moins de 5.000 habitants. Il reste cependant tous les habitants des villages

du nord et de l'ouest, soit environ 8.500 habitants, qui ne disposent pas de réseau structurant sécurisé pour rejoindre le centre-ville et les RAVeL existants et futurs.

Outre le développement de la mobilité douce, avec la réduction d'émissions de CO2 pour les trajets entre le centre-ville et le parc d'activité économique, le développement du vélo pourra également favoriser l'essor des petits commerces situés sur les parcours cyclables : plusieurs études ont en effet démontré que les cyclistes dépensent davantage que les automobilistes dans les petits commerces locaux et l'Horeca.

La mobilité active fait en outre l'objet de plans de soutiens matériel et financier de plus en plus important de la part de la Wallonie. L'intérêt de cette fiche est donc de se préparer à pouvoir répondre aux futurs appels à projet.

Les effets directs et multiplicateurs attendus sont :

- Sécurisation des déplacements à pied et en vélo ;
- Réduction des émissions de CO2 et autres polluants ;
- Réduction de la demande en énergie ;
- Apport de solutions à l'impact de la croissance des prix de l'énergie sur le budget mobilité des ménages ;
- Création d'emplois de vélocistes ;
- Développement du tourisme cyclable ;

Lien avec d'autres fiches-projets :

- 1.7 – Aménager et rénover des espaces de convivialité dans les villages ;
- 1.8 – Rénover les sentiers fonctionnels de l'entité ;
- 2.4 – Mettre en place une stratégie globale de mobilité ;
- 3.11 – Solutionner les problèmes de mobilité dans les villages autour du parc d'activité économique de Ghislenghien ;
- 3.13 – Aménager un RAVeL entre Ath et Ghislenghien le long de la ligne de chemin de fer.

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 12 : Poursuivre le développement du réseau des modes actifs et soutenir les modes alternatifs à la voiture individuelle.

15. Étendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur l'entité

Commune : ville d'Ath

Fiche 3.15

Village ou entité : tous les villages

Priorité : Lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à étendre le nombre de distributeurs de produits locaux sur le territoire de l'entité afin de pouvoir proposer à terme au moins un lieu de distribution par village. Ces distributeurs devront pouvoir fonctionner de manière autonome, être présents dans un lieu central des villages et proposer dans leur assortiment une majorité de produits issus des producteurs locaux. La gestion de ces distributeurs pourra se faire par une structure autonome comme l'ADL, par un groupement de producteurs ou encore par chaque producteur sur base indépendante.

2. Justification du projet

Depuis une quinzaine d'années, la thématique du circuit-court suscite un vif intérêt et les pouvoirs publics ont investi des moyens importants pour soutenir leur développement. De multiples initiatives ont essaimés partout en Wallonie mais la rentabilité de la majorité d'entre elles n'a pas encore été démontrée. Parmi elles, les distributeurs automatiques semblent sortir du lot ces dernières années grâce à leur évolution technologique en termes de moyens de paiement et de capacité de stockage de produits mais aussi et surtout parce qu'ils demandent aux producteurs un faible investissement financier et humain (pas de personnel à dédier). Il s'agit en outre d'un investissement matériel qui permet dès lors l'accès à des subsides et des crédits bancaires. Raison pour laquelle ils sont déjà présents à Ath (Autreppe et Ormeignies) et se développent partout en [Wallonie](#).

Les effets attendus sont :

- Pérennisation des exploitations agricoles ;
- Renforcement de l'autonomie alimentaire de l'entité ;
- Développement de l'économie et de l'emploi ;
- Amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments ;
- Renforcement de la dynamique villageoise.

Lien avec d'autres fiches-projets :

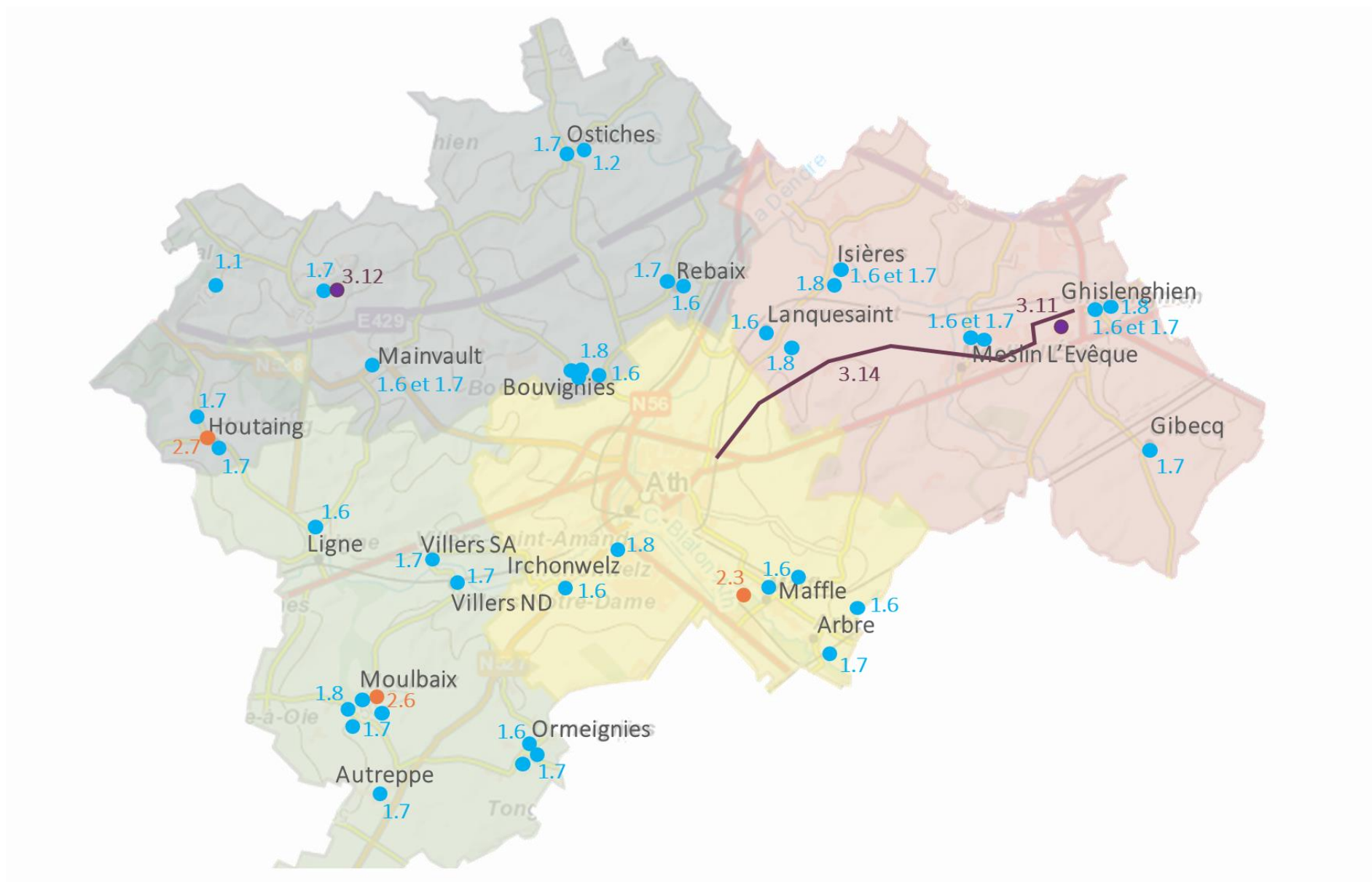
- 1.3 – Soutenir et développer les commerces de proximité dans les villages ;
- 1.5 – Soutenir la diversification agricole, les produits locaux et les circuits courts ;

3. Liens à la stratégie du PCDR

- Objectif 6 : Rénover les espaces publics et augmenter les lieux de rencontre pour les habitants et les associations ;
- Objectif 7 : Amener les entreprises existantes vers plus de résilience et dynamiser l'émergence de TPE locales ;
- Objectif 8 : Favoriser le maintien et la création de petits commerces de proximité ;
- Objectif 9 : Renouveler l'offre touristique en misant davantage sur l'offre cyclable et fluviale et les attractions voisines ;
- Objectif 10 : Soutenir encore davantage les dynamiques citoyennes.



Carte des projets





Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable asbl

Boulevard Frère Orban 4
B-5000 NAMUR
00 32 81 25 04 80
www.icedd.be
icedd@icedd.be

N° registre de commerce : sans objet
N° TVA : BE0407.573.214
Représenté par : Gauthier Keutgen, Secrétaire Général
N° de compte bancaire : BE59 5230 4208 3426 / BIC TRIOBEBB